

L'histoire des armées-bovines dans l'ancien Rwanda

PAR

l'Abbé ALEXIS KAGAME
du Clergé indigène de Kabgayi

DOCTEUR EN PHILOSOPHIE
MEMBRE DE L'ACADÉMIE ROYALE DES SCIENCES D'OUTRE-MER
CHERCHEUR ASSOCIÉ DE L'I.R.S.A.C.
MEMBRE DE LA COMMISSION DE LINGUISTIQUE AFRICAINE.

Cette étude a été réalisée grâce à l'aide et à un subside de l'I.R.S.A.C.

L'histoire des armées-ovines dans l'ancien Rwanda

PAR

L'abbé ALEXIS KAGAME

Mémoire présenté à la séance du 20 juin 1960.

DOCTEUR EN PHILOSOPHIE
MEMBRE DE L'ACADEMIE ROYALE DES SCIENCES D'OUVRE-MES
CHERCHEUR ASSOCIÉ DE L'I.R.S.A.C.
MEMBRE DE LA COMMISSION DE L'INSTRUMENT ANCIENNE

NOTE SUR LES SIGNES DES TONS

La présente étude comporte un très grand nombre de noms rwandais, dont certains reviennent des dizaines de fois. Il eût été sans portée de les surcharger chaque fois de signes diacritiques. Nous avons jugé plus simple d'établir une liste systématique sur laquelle chaque nom porte une seule fois les signes permettant d'en découvrir les tons. Le lecteur qui s'intéresse à cet aspect des tons s'y rapportera donc toutes les fois qu'il en aura besoin.

Notre *introduction* seule comporte les signes diacritiques dans le texte. C'est à partir de l'Historique des armées-bovines qu'on se référera à ladite liste systématique (*Annexe I*). Voici la valeur de ces signes :

- 1) Ton bas-bref : indiqué par l'absence de signes : *Abagagi* ;
- 2) Ton bas-long : indiqué par le signe \vee : *Ababānda* ;
- 3) Ton moyen-bref : indiqué par le signe $\cdot\cdot$: *Abahīma* ;
- 4) Ton moyen-long : indiqué par le signe $-$: *Abagānzu* ;
- 5) Ton haut-bref : indiqué par le signe $'$: *Abādāhemuka* ;
- 6) Ton haut-long : indiqué par le signe \wedge : *Rwōgera* ;
- 7) Le signe préphonique : indiqué par l'apostrophe placé avant le mot : *'Cylīma*. — Ce signe est marqué par une légère aspiration précédant l'articulation de la syllabe. Il est lié aux noms propres, dont la plupart comportaient un ton haut-bref à l'état de nom commun. Ex. *intare* = le lion, d'où le nom propre *'Ntare* ; *icumu* = la javeline, d'où *'Cumu*. Le signe préphonique est en dernière analyse le ton haut-bref qui subsiste même lorsque les lois de la langue ont fait tomber la voyelle qui le portait.

Notons enfin qu'il n'existe pas en notre langue des tons composés (descendant-montant ou montant-descendant). Lors même que telle syllabe résulte de la fusion de celles à tons différents, le résultat de cette fusion acquiert un ton unique et net.

Ex. : *umu āna*. Le radical *āna* exige que la voyelle précédente *u* du classificatif devienne *w* ; d'où *umwana* = l'enfant. Les deux éléments se divisaient au départ en 4 syllabes : *u-mu-a-na* ; la fusion en fait trois syllabes : *ú-mwā-na* dont les tons, comme on le constate, sont complètement différents de ce qu'ils étaient à l'état initial.

La présente étude comporte un très grand nombre de noms, dont certains reviennent des dizaines de fois. Il est sans portée de les surcharger chaque fois de signes diacritiques. Nous avons jugé plus simple d'établir une liste systématique sur laquelle chaque nom porte une seule fois les signes permettant d'en découvrir les tons. Le lecteur qui s'intéresse à cet aspect des tons s'y reportera donc toutes les fois qu'il en aura besoin.

Notre introduction seule comporte les signes diacritiques dans le texte. C'est à partir de l'histoire des armées-bovines qu'on se référera à la liste systématique (champs V). Voici la valeur de ces signes :

- (1) Ton bas-bref ; indiqué par l'absence de signe ; *Ábágué* ;
- (2) Ton bas-long ; indiqué par le signe " ; *Ábélánda* ;
- (3) Ton moyen-bref ; indiqué par le signe " ; *Ábáttá* ;
- (4) Ton moyen-long ; indiqué par le signe " ; *Ábáttá* ;
- (5) Ton haut-bref ; indiqué par le signe ' ; *Ábéláttá* ;
- (6) Ton haut-long ; indiqué par le signe " ; *Ábéláttá* ;
- (7) Le signe préphonique ; indiqué par l'apostrophe placé avant le mot ; *'Cýllá*. — Ce signe est marqué par une légère aspiration précédant l'articulation de la syllabe. Il est lié aux noms propres, dont la plupart comportent un ton haut-bref à l'état du nom commun. Ex. *Áttá* = le lion, d'où le nom propre *'Áttá* ; *Áttá* = la javeline, d'où *'Áttá*. Le signe préphonique est en dernière analyse le ton haut-bref qui subsiste même quand les fois de la langue ont fait tomber la voyelle qui le portait.

Nous en fin du n'existe pas en notre langue des tons courts (descendant-montant ou montant-descendant). Les mêmes que telle syllabe résulte de la fusion de celles à tons différents le résultat de cette fusion acquiert un ton unique et net.

L'Histoire des armées-bovines dans l'ancien Rwanda.

INTRODUCTION

1^o *La vache dans le commandement territorial du Rwanda ancien.*

Dans une étude antérieure (cf *Le Code des Institutions politiques du Rwanda précolonial*, surtout art. 198-330), nous avons décrit la législation coutumière de la vache au Rwanda, considérée du point de vue politique. Nous avons vu comment cette organisation conférait la participation au pouvoir, dans le commandement hiérarchique du pays, à une catégorie de fonctionnaires pastoralement investis.

En plusieurs passages de ladite étude, il a été question des *ibikīngi* (au singulier *igikīngi*). Ce mot signifie fondamentalement : étendue pâturable et secondairement : sous-chefferie. On sait que le Chef traditionnel du Rwanda commandait l'armée placée sous ses ordres et que les vaches détenues par les membres de cette dernière constituaient une armée-bovine. Une fois nommé à la tête de telle milice, le Chef devenait par le fait même intendant-général de l'armée-bovine possédée par ses subalternes.

Mais voici un point très important : ces *ibikīngi* étaient concédés, non pas directement au Chef, ni à sa milice, mais à l'armée-bovine, en tant que pâturages. Ces *ibikīngi* se composaient de collines et les chefs respectifs dont dépendaient ces pâturages avaient le pouvoir d'y nommer leurs représentants en qualité de *Ibisōnga* (au singulier *Igisōnga*) que nous traduisons par le terme sous-chef. Les *ibikīngi* dépendant de la Cour était de même gouvernés par des sous-chefs nommés par le Roi. C'est ainsi que l'échelon administratif de base au Rwanda ancien avait été conçu en fonction de la vache et non de l'Administration en tant que telle.

Le sous-chef était chargé de répartir les portions de pâturages aux usagers de la localité. Comme nous l'avons précisé dans l'étude déjà citée (art. 252), le fait que tel *igikāngi* relève de l'armée-bovine *A* y exclut simplement les troupeaux officiels de toute autre formation similaire, mais non les vaches détenues en propriété privée par les éleveurs relevant de ces mêmes armées-bovines différentes. Le sous-chef attaché à l'armée-bovine *A* y distribuera donc les portions convenant à chaque éleveur dont le gros bétail appartiendra tantôt à l'armée-bovine *B*, tantôt à l'armée-bovine *C*, etc., sans aucune discrimination. La raison en est que l'institution de la milice est supra-territoriale ; si chaque guerrier avait été obligé de ne faire pâturer que dans les localités dépendant de sa propre armée-bovine, la milice serait devenue territoriale et ses membres auraient été privés de la liberté de s'établir dans les lieux de leur choix.

Remarquons, pour terminer, que l'organisation des *ibikāngi* est encore de nos jours en vigueur, malgré que son contexte naturel du passé ait été profondément modifié. Le fait de ses changements, élaguant progressivement ce contexte pour ne laisser plus qu'une institution isolée, ne pouvait manquer d'en faire une source de heurts dans le cadre de l'évolution actuelle. Aussi le Conseil supérieur du pays étudie-t-il depuis un certain temps la réforme à y apporter, mais en la liant à celle de la propriété foncière. L'importance de la réforme envisagée explique peut-être la lenteur de son examen, qui a exigé d'interminables sessions du Conseil. Mais il est à souhaiter qu'une décision soit enfin prise dans un prochain avenir et que l'institution des *ibikāngi* soit remplacée par une autre plus en harmonie avec les transformations déjà réalisées sur les plans parallèles en notre société.

2° L'armée-sociale.

Après l'historique de chaque armée-bovine, comme on le remarquera, nous avons indiqué le nom de la milice ou armée-sociale correspondante. Le paragraphe précédent nous a déjà laissé entendre que chaque armée-bovine correspond à une milice. Et pourquoi appelons-nous les milices *armées-sociales* ?

Nous avons précisé dans l'étude déjà citée (art. 13b) que dans le Rwanda ancien, l'armée n'est pas une institution destinée uniquement aux combats. C'est une vaste corporation, dont les membres dispersés dans tout le pays obéissent à un seul chef. Celui-ci veille à la formation des jeunes gens de la milice, recrutés et groupés en compagnies à sa Cour lorsque les parents sont suffisamment aisés pour supporter les dépenses de leur entretien. Mais à cette corporation incombent principalement des droits et des devoirs d'ordre social dont l'importance dépassait de loin celle des obligations guerrières. On n'oubliera pas non plus que l'armée rwandaise était une institution héréditaire : tel guerrier était membre de telle milice par le seul fait de sa naissance, d'une génération à l'autre.

Nous avons ensuite ajouté la précision concernant le caractère de certaines milices qui étaient uniquement composées de pasteurs. Ceci veut dire que pareille armée-sociale n'était pas officiellement tenue au service d'ost. Ses membres prenaient certes part aux expéditions guerrières, mais ils n'étaient pas officiellement mobilisés. C'est dire que le groupement s'était initialement formé autour d'un fief pastoral accordé à tel notable, lequel n'avait pas bénéficié en même temps d'un commandement guerrier. Pareilles armées-sociales étaient donc uniquement tenues à l'élevage et aux prestations pastorales. Lorsque la milice mentionnée n'est pas signalée comme composée uniquement de pasteurs, cela signifie qu'elle était tenue au service d'ost et qu'elle fut initialement créée autour de compagnies guerrières. Elle se composait alors de deux sections : la première guerrière, officiellement mobilisable, et l'autre pastorale, chargée de l'élevage et responsable des troupes officiels de l'armée.

3° Les pâturages patriarcaux.

Nous avons indiqué également la localité formant les « pâturages patriarcaux » de l'armée-bovine, (*op. cit.* art. 271). Il s'agit de la localité ayant formé *igikīngi* accordé par la Cour au tout premier troupeau de l'armée-bovine. Lorsque cette dernière était tenue à l'élevage des *n'yāmbō* ou race à longues cornes, cette localité leur était réservée. Les armées-bovines non signalées comme étant tenues à l'élevage de *n'yāmbō*, se compo-

saient uniquement de vaches communes. Nous avons également indiqué les armées-bovines jadis tenues à l'élevage de *n'yambo*, mais qui en furent ensuite dispensées, soit à la suite des pestes, soit par décision de la Cour, soit pour des motifs non précisés. Il a été constaté, en effet, que certaines armées-bovines ont comporté jadis des troupeaux chantés par l'un ou l'autre Aède pastoral, — signe qu'elles élevaient des *n'yambo* ; — mais depuis un temps plus ou moins long, on y retrouve plus trace de cette race bovine.

4^o Les prestations des armées-bovines à la Cour.

Nous savons déjà (*op. cit.*, art. 89 à 99 et 202) que chaque armée-bovine, du fait même de son érection par le Roi, se voyait imposer des prestations à fournir à la Cour. Ces prestations étaient les suivantes :

1) *Inkūke* ou vache laitière permanente à la Cour. C'était la prestation de base, grâce à laquelle on pouvait mesurer l'importance de l'armée-bovine. Les formations les plus importantes devaient livrer un nombre plus élevé de ces *inkūke*. La Cour ne pouvait augmenter le nombre de ces dernières, mais elle pouvait le diminuer au fur et à mesure que l'armée-bovine perdait de son importance. L'ensemble de ces *inkūke* formait les troupeaux appelés *intárama* ou troupeau de la Cour, placés sous l'autorité plutôt honorifique d'un dignitaire, chef d'armée, portant le titre de *Umutwāré w'intárama* = chef des troupeaux de la Cour. Cette fonction échet au prince MUHIGIRWA et à ses successeurs jusqu'au chef RWĀMANYWA (cf. armée-bovine *Inkōndera*, plus loin, n^o 30). Nous reviendrons sur l'histoire de cette fonction dans une monographie consacrée à la Cour du Rwanda précolonial. Notons, en attendant, que sous le chef mentionné était placé un subalterne portant le titre de *Umushūmbá w'intárama* = le pasteur des troupeaux de la Cour. C'était lui qui présidait effectivement au service immédiat du lait à fournir quotidiennement et veillait au remplacement des laitières deux fois par an : au début des mois lunaires de *Kámena* (juin) et de *Ugúshyīngo* (décembre).

2) Au nombre des *inkūke* imposées à chaque armée-bovine

correspondait un nombre égal de jarres de lait. Certaines formations bovines ne devaient fournir qu'une seule jarre quotidienne, et d'autres davantage, sans aucune vache laitière. Ce fait indique alors que l'armée-bovine envisagée n'avait été formée initialement que d'un contingent limité ou qu'elle a été fortement touchée par des pestes bovines, à la suite desquelles la Cour réduisit le taux des redevances traditionnelles. On peut remarquer que telle armée-bovine fournissait des jarres de lait en nombre plus élevé que celui des *inkūke*. Ceci signifie que l'armée-bovine en question a bénéficié de fiefs bovins mineurs, auxquels était attachée la prestation supplémentaire de tant de jarres de lait.

3) Chaque armée-bovine devait donner, en plus, un ou plusieurs taureaux de boucherie appelés *Indwānyi* = les lutteurs, en nombre égal à celui des *inkūke* imposées, et autant de vaches bréhaignes = *ingūmba*, mais dont le terme technique de Cour était *ibiniha* (au singulier *ikinīha*). Les armées-bovines soumises à l'unique prestation de jarres sans *inkūke* n'étaient pas tenues à la fourniture régulière des *indwānyi* et des *ibiniha*.

A la fin de l'historique de chaque armée-bovine, nous n'avons pas jugé nécessaire d'indiquer la double prestation *indwānyi* — *ibiniha*, du fait qu'elle était automatiquement liée à celle des *inkūke* et en nombre égal à ces dernières. Si vous trouvez une seule vache laitière *inkūke*, dites-vous que l'armée-bovine envisagée ne fournissait qu'un seul taureau (*indwānyi*) et qu'une seule vache bréhaigne (*ibiniha*).

4) On trouvera, enfin, que certaines armées-bovines étaient soumises à des prestations relevant du code ésotérique de la Dynastie. Quelques-unes de ces prestations ont été signalées, d'autres ont été génériquement indiquées du fait qu'elles ne parvenaient jamais à la connaissance du public. En ce domaine, le code ésotérique n'exigeait pas toujours des prestations au sens strict du mot ; certains assujettis ne livraient rien en réalité, mais ils étaient tenus à telle obligation de présenter des vaches ou un taureau qu'ils ramenaient ensuite chez eux, à la fin de la cérémonie, etc.

5° *L'homonymie de certaines armées-bovines.*

On remarquera que certaines armées-bovines portent la même appellation. Ceci est dû au fait suivant : lorsque la Cour accordait tel fief bovin à une personne, ou qu'un chef important créait un troupeau, il n'était pas chaque fois prévu que ce devait être le noyau initial d'une armée-bovine. Il arrivait souvent que la formation bovine parvenait à ce rang à la suite de développements ultérieurs, aboutissant à l'imposition qui élevait automatiquement les vaches envisagées au rang d'armée-bovine. Celle-ci portait alors l'appellation générique qui avait servi à désigner le troupeau initial. Au moment d'imposer la dénomination propre à ce dernier, le propriétaire ou le bénéficiaire avait été guidé par ses préférences personnelles et imposé une appellation quelconque désignant déjà une armée-bovine antérieure. Il y a tellement de troupeaux homonymes, encore de nos jours. C'est ainsi que sous MÚTARA II RWÓGERA, nous avons des armées-bovines répondant à la dénomination de *Ih'yāngā-mútsīndo* (n^{os} 102 et 109). La première formation était certainement envisagée dès le début comme une armée-bovine ; mais le bénéficiaire de la deuxième ne prévoyait pas le sort futur de son fief bovin : il imposait simplement une belle dénomination à son troupeau, sans plus.

Il est arrivé cependant que des armées-bovines homonymes furent érigées par la Cour, dans les circonstances telles que l'homonymie en question ne pouvait n'être pas volontaire dans le chef du Monarque. Voyez, par exemple, le cas des armées-bovines *Imisūgi* (n^{os} 50, 121 et 124) et surtout celui des *Ingǎju* (n^{os} 115 à 118). Mais on prenait du moins la précaution d'ajouter à l'appellation commune quelque élément destiné à éviter toute confusion. En conclusion donc, l'homonymie pure et simple s'est produite dans le cas considéré au paragraphe précédent, où aucun élément de distinction ne pouvait être pratiquement prévu.

6° *Une double note concernant la présentation de cette étude.*

Nous devons attirer l'attention du lecteur sur deux points au sujet desquels il pourrait se poser la question :

1) L'historique des armées-bovines a été divisé en 6 sections. Cette division ne repose sur aucun élément objectif, sauf peut-être la première. Celle-ci concerne les armées-bovines les plus anciennes et qui, à l'exception d'une seule, sont liées au code ésotérique de la Dynastie. Ceci nous suggère que ces formations répondaient initialement à des besoins d'ordre magique, et que l'institution a progressivement évolué pour répondre à des impératifs nouveaux d'ordre politique, économique et social. Quant aux sections suivantes, il s'agissait simplement d'aérer, sans plus, une nomenclature de soi fastidieuse.

2) Certaines dénominations d'armées-bovines ont été traduites en français d'une manière surprenante : l'article est au pluriel, mais le terme traduit est au singulier ; par exemple : les Maternité-inviolée (n° 24), les Attraction (n° 1), etc. Pour d'autres, l'adjectif déterminant la localité ou la qualité est au pluriel, alors que le terme principal est au singulier ; par exemple : les Maternité-inviolée dynastiques (n° 50). Ces anomalies de notre traduction s'expliquent par le fait que le terme rwandais exprime réellement le pluriel. S'il était cependant présenté de la même manière en français, la marque du pluriel changerait la signification réelle du nom propre. Aussi avons-nous préféré traduire comme nous l'avons fait, d'avance sûr que le lecteur nous en excusera, du moment que nous lui en aurons signalé la raison en fin de cette introduction.

Astrida, le 27 avril 1960.

Section I

L'ÉRECTION D'ARMÉES-BOVINES
DE GIHANGA A MIBAMBWE II GISANURA
(XII^e-XVII^e siècle)

1. *Insanga* = Attraction ?

1. Cette armée-bovine remonterait au règne de GIHANGA, fondateur de la Dynastie. Ce serait son troupeau personnel qui, selon nos mémorialistes, en aurait formé le premier noyau. La signification étymologique de ce nom *Insanga* n'est pas certaine, car il pourrait bien s'agir d'un radical disparu de la langue actuelle. Nous l'avons traduit par attraction en nous basant sur le radical *sanga* du verbe *gusanga* = aller vers, aller trouver. — Le nom semblerait ainsi symboliser la convergence ou attraction vers le Roi.

2. Quant aux origines de cette corporation bovine, un fait semble confirmer sa relation avec le fondateur de la Dynastie. Ces vaches constituent la propriété spécifique de la lignée régnante et relève du « code ésotérique » en vertu duquel elles jouent un rôle sacré dans le cadre des conceptions précoloniales du Rwanda hamite. Le fonctionnaire chargé du troupeau initial sous GIHANGA était du clan des abazigaba, ayant le léopard pour totem. Il fut l'ancêtre de la famille des *abaheka*, cette appellation étant dérivée de *Mheka*, l'un de ses descendants qui vivait sous le règne de CYILIMA II RUJUGIRA. Le chef patriarcal de cette famille est toujours l'intendant général des *Insanga*. Ce fonctionnaire est d'office le grand *Mwiru*-Pasteur, ou dépositaire du code ésotérique de la Dynastie chargé des cérémonies ayant trait à la conservation des vaches au Rwanda.

3. Notons que le titre de *Insanga* fut, dans la suite, attribué par quelques rois à d'autres groupements bovins de création

ultérieure, lors même que ces nouvelles formations sont désignées sous d'autres appellations. Toute armée-bovine honorée de ce titre devient une corporation dynastique et se voit imposer des prestations relevant du code ésotérique de la Dynastie.

4. L'armée-bovine *Insanga*, d'office commandée par le chef patriarcal de la famille des *Baheka*, ne nous présente, dans l'Histoire, aucun incident dans la succession de ses intendants généraux. Ce fut seulement à l'avènement de MUTARA III, que son intendant général appelé KABERA perdit sa fonction. Les bovidés officiellement dépendant de la Cour furent effectivement pris par le régnant, du fait que les cérémonies du code ésotérique étaient désormais abolies, le Monarque s'étant converti au Catholicisme.

Armée-sociale correspondante : *Abanyansanga* (uniquement pasteurs).

Pâturages patriarcaux : la colline de Muganzacyaro, dans la province du Rukoma.

Prestations traditionnelles : toutes du domaine ésotérique, déterminées par *Ubwiru* ou code ésotérique de la Dynastie.

2. Imilishyo = Baguettes de tambour.

5. L'armée-bovine *Imilishyo* est également de création immémoriale ; elle remonterait, comme la précédente, au règne de GIHANGA, fondateur de la Dynastie. Le premier bénéficiaire en aurait été RUBUNGA, personnage antérieurement détenteur du code ésotérique de la Dynastie des *abarenge*. Abandonnant le dernier régnant de cette lignée, il serait venu se recommander à GIHANGA et lui aurait révélé les premiers poèmes du code ésotérique que le Hamite avait jusque-là ignoré. En récompense de ce service signalé, GIHANGA accorda bien des privilèges à RUBUNGA et l'investit du fief bovin ayant constitué le premier noyau de notre armée-bovine. Parmi les descendants de RUBUNGA s'illustra principalement NYABUTEGE, fils de TEGERANGOMA, qui vivait sous les règnes de NDAHIRO II CYAMATARE et de RUGANZU II NDOLI, au XVI^e siècle. Il donna son nom à la famille de RUBUNGA, qui fut désormais appelée *Abatege* (*tege* étant le radical du nom *Nyabutege*). C'est pourquoi l'on dit que ladite armée-bovine est attachée à la famille des *abatege* dont le fonda-

teur le plus ancien connu fut RUBUNGA, lequel n'en est donc pas l'ancêtre éponyme. L'intendant général de ces bovidés, d'office détenteur du code ésotérique, jouit du privilège de grand-introisisateur de la Dynastie.

6. Le commandement de l'armée-bovine *Imilishyo* resta inchangé jusqu'en 1896, lors du coup d'État de RUCUNSHU. L'intendant général d'alors, appelé RUTIKANGA, fils de NKULIYINGOMA, était du parti de MIBAMBWE IV RUTARINDWA et ils périrent ensemble. Les tuteurs du jeune monarque YUHI V MUSINGA vainqueur, récompensèrent largement les membres de leur Parti. Le nommé KANINGU, fils de MUTANA, obtint le commandement de cette corporation bovine. Le nouveau fonctionnaire n'avait aucune relation du sang avec les *Abatege* et il n'était pas membre des détenteurs du code ésotérique. Or, une grave interdiction ancestrale, énoncée par GIHANGA, s'opposait au transfert de ce commandement à quelque dignitaire que ce soit étranger à la descendance de RUBUNGA. Aussi la Cour, en 1896, prit-elle la superstitieuse précaution de laisser quelques vaches aux parents de RUTIKANGA ; la dénomination *Imilishyo* resta symboliquement attachée à ces dernières, tandis que la réalité du fief était aliénée.

7. Lorsque le chef KANINGU fut destitué en 1905, son immense fief bovin fut scindé en deux parts : la première fut donnée à NYAMUTEZI, fils de RUKANGIRASHYAMBA, tandis que la deuxième passait à SEZIKEYE, fils de NTURO. On remarquera que ni ces deux dignitaires, ni leur prédécesseur immédiat, KANINGU, ne furent pas nommés officiellement chefs de l'armée-bovine *Imilishyo* ; la Cour se gardait bien de transférer ce titre à quelqu'un qui ne fut pas de la famille des *Abatege*. L'Histoire ne s'intéresse plus à ces bovidés à partir du chef KANINGU, car la Cour les considérait fictivement comme des vaches quelconques, sans aucune relation avec le code ésotérique, ni avec la famille des *Abatege*. Le détenteur actuel, également fictif, de l'armée-bovine *Imilishyo*, ou propriétaire juridique de cette appellation, est SEZIBERA, fils de RUTIKANGA, résidant à Remera dans la province du Kabagali.

Armée-sociale correspondante : *Abakaraza*.

Pâturages patriarcaux : Remera dit du Kabagali, dans la province de ce nom.

Prestations traditionnelles : déterminées par le code ésotérique de la Dynastie.

3. Ibirayi = Les Noirâtres

8. L'armée-bovine *Ibirayi* fut créée par CYILIMA I RUGWE. Entre GIHANGA et ce monarque, l'Histoire ne mentionne l'érection d'aucune armée-bovine. La corporation bovine qui nous intéresse ici est également consacrée à d'antiques souvenirs dynastiques. Elle fut créée dans les circonstances suivantes : CYILIMA I RUGWE avait voulu obtenir la main de NYANGUGE, princesse de Bugufi (actuellement dans le Tanganyika Territory), mais ses projets avaient échoué, car la jeune fille avait été déjà fiancée à NSORO I BIHEMBE, roi du Bugesera. Comme la princesse était du clan des Abakono, CYILIMA I RUGWE recourut aux bons offices du notable NKIMA, membre du même clan et parent de la jeune fille convoitée. Grâce à la complicité de NKIMA, CYILIMA I RUGWE parvint à frustrer NSORO I BIHEMBE et épousa NYANGUGE, la future Reine-Mère de notre KIGELI I MUKOBANYA.

9. Pour récompenser NKIMA, CYILIMA I RUGWE le créa roi-honoraire du mont Nyamweru, sous le signe du Tambour dynastique *Nkuru-nziza* (la Bonne-nouvelle) et lui donna, comme vaches dynastiques, le premier noyau duquel descend l'armée-bovine *Ibirayi*. Par décision de CYILIMA I, il fut gravement interdit de transférer le commandement de cette armée-bovine, ni les autres fiefs correspondants, à quelque dignitaire que ce soit, étranger à la descendance de NKIMA.

10. Ces dispositions furent scrupuleusement observées jusqu'en 1896, année du coup d'État de RUCUNSHU. Le chef patriarcal de la lignée de NKIMA, qui s'appelait alors MWARUGURU, avait pris parti pour MIBAMBWE IV RUTARINDWA. Celui-ci une fois vaincu et tué, son partisan MWARUGURU tomba vivant entre les mains des vainqueurs et fut livré au bourreau. Son armée-bovine fut donnée en fief à RWAMWA, fils de RUKANGIRASHYAMBA. Il était certes l'un des détenteurs du code ésotérique les plus en vue, mais il n'avait aucune relation du sang avec la descen-

dance de NKIMA. Aussi prit-il la précaution de ne gérer son nouveau fief que par l'intermédiaire du nommé MUHUTU, fils de RWABANDA, neveu de MWARUGURU. De cette manière, l'armée-bovine avait été enlevée à ses titulaires, tout en restant en même temps entre leurs mains, ce qui déjouait l'interdiction tant redoutée.

11. La Cour, de son côté, réserva quelques vaches de ladite armée-bovine et les donna au nommé RUBASHA, oncle de MWARUGURU. Ce RUBASHA était promu roi-honoraire du mont Nyamweru et titulaire juridique de l'appellation *Ibirayi*, dont la réalité du fief avait été aliénée. Le titulaire nominal des *Ibirayi* est actuellement Alexis BITEGE, fils de RUBASHA, roi-honoraire du mont Nyamweru et sous-chef de Huro, dans la province du Bumbogo. Le titulaire effectif de ces bovidés est le petit-fils de RWAMWA, le chef actuel de la province du Kabagali, Fr. Xavier NCOGOZABAHIZI.

Armée-sociale correspondante : *Abariza*.

Pâturages patriarcaux : le mont Nyamweru, actuellement englobé dans la province du Bumbogo.

Prestations traditionnelles : du domaine ésotérique, déterminées par *Ubwiru*.

4. Inshya I z'i Remera = Les affermies I de Remera.

12. L'armée-bovine *Inshya I* fut créée par MIBAMBWE I MUTABAZI, petit-fils de CYILIMA I RUGWE. Entre les deux monarques régna KIGELI I MUKOBANYA, auquel la tradition n'attribue aucune corporation bovine. Il existe deux autres armées-bovines dont la dénomination, simple ou composée de *Inshya*, pourrait prêter à confusion (voir les A.-B. 49 et 90) *. Aussi la corporation bovine qui nous intéresse ici est-elle désignée avec la détermination de la localité constituant ses pâturages patriarcaux, à savoir le massif de *Remera*, dans la province du Buriza, entre Rutongo et la mission de Rulindo.

13. Cette armée-bovine fut créée dans les circonstances suivantes : le prince FORONGO, fils de MIBAMBWE I, faisait

* A.-B. = armée-bovine.

pâturer un troupeau de son père dans la province actuelle du Mayaga. Le taureau royal traversa la Kanyaru et alla monter une vache qui paissait à la rive opposée, au royaume du Bugesera. La vache en question fut ensuite surveillée par des espions rwandais et MIBAMBWE I finit par la faire enlever et la posséder. Elle donna le jour à un taurillon, que le Roi éleva avec sollicitude. Il lui imposa le nom de *Rushya*, qui était celui du taureau dynastique du Bugesera. Il lui constitua un troupeau spécial, qu'il dénomma *Inshya*, appellation même du troupeau dynastique du même pays.

14. L'étymologie de *Inshya* ne saurait être déterminée avec certitude ; il existe dans la langue actuelle quatre radicaux *shya*, mais qui impose le ton haut et bref à la voyelle de la pénultième, tandis que celle du mot *Inshya* est bas-bref. Le mot est certes d'origine étrangère, mais le Bugesera parle la même langue que le Rwanda et on ne saurait pas dire que dans le passé il en fut autrement. Nous avons choisi la signification d'un cinquième radical disparu de la langue actuelle, mais que nous avons trouvé dans des poèmes du genre dynastique. Sa signification de base, — affermi, — jouissant incontestablement de son prestige, — nous a semblé plus plausible.

15. Après avoir créé son armée-bovine, MIBAMBWE I la confia aux descendants de son fils FORONGO, qui était entre-temps mort en libérateur dans la lutte contre les Banyoro envahisseurs. Le monarque décida que cette corporation bovine serait attachée à perpétuité à ladite famille des Abaforongo, dont le chef patriarcal devait résider à Remera. Cette localité qui était alors résidence royale, devint lieu-cimetière des Rois titulaires du nom *Mibambwe*. Dix générations plus tard, le Bugesera fut conquis par MIBAMBWE III SENTABYO. Il s'empara finalement des vrais *Inshya* et de leur taureau *Rushya*, de la dynastie vaincue du Bugesera. Il les envoya aux Abaforongo rejoindre leurs homonymes, au symbolisme désormais réalisé.

16. Il n'échappe à personne que le code ésotérique de la dynastie attachait une grande importance à ces bovidés, en relation avec le culte rendu à MIBAMBWE I et en prévision de la conquête souhaitée du Bugesera, sans oublier le prince FORONGO dans cet enchaînement « ésotérique ». Dans le cadre du Rwanda

précolonial, le transfert de commandement des *Inshya* était doublement impensable. Tout d'abord la décision de MIBAMBWE I s'imposait souverainement. Ensuite, Remera étant un lieu-cimetière royal, les Abaforongo en fonction étaient à l'abri de toute attaque et leurs biens ne pouvaient être saisis.

17. Ce fut seulement sous le régime actuel qu'un changement se produisit, il y a environ 30 ans, dans le commandement des *Inshya I*. Le nommé GASAKE, sous-chef de Remera, en fut investi et ce fut le premier « profane » qui y exerça jamais l'autorité administrative. Le roi YUHI V MUSINGA lui céda en fief les *Inshya* et les Abaforongo devinrent ses sujets.

Armées-sociales correspondantes : *Abadaheranwa* et *Uburunga*.

Pâturages patriarcaux : Remera, dit des Abaforongo, dans la province du Buriza.

Prestations traditionnelles : relevant toutes du code ésotérique, sous le couvert du roi-honoraire du Nyamweru, représentant des Abaforongo à la Cour.

5. Inka-i-Rwanda = Les vaches-au-Rwanda.

18. L'armée-bovine *Inka-i-Rwanda* fut créée par RUGANZU II NDOLI au XVI^e siècle. Entre ce monarque et MIBAMBWE I avaient régné YUHI II GAHIMA II et NDAHIRO II CYAMATARE, auxquels ne s'attache la création d'aucune armée-bovine actuellement existante. On sait comment NDAHIRO II CYAMATARE fut vaincu et tué à la bataille de *Rubi-rw'i-Nyundo* au Bugamba, région actuellement englobée dans la province du Cyingogo, en territoire de Gisenyi. Le principal d'entre les vainqueurs était NTSIBURA-NYEBUNGA (fils de MULIRA MUHOYO), roi du Bunyabungo ou Bushi, qui régnait alors sur les régions et les îles du lac Kivu.

19. Lorsque fut intronisé le grand RUGANZU II NDOLI, plusieurs expéditions furent dirigées contre le Bunyabungo, en vue de venger la mort de NDAHIRO II CYAMATARE. Le butin bovin servit à constituer l'armée-bovine en question. C'est une armée-bovine relevant également du code ésotérique de la dynastie, comme les précédentes. Dans le langage de ce même code ésotérique

térique, on ne les appelle pas ordinairement *Inka-i-Rwanda*, mais davantage *In'yabungo* = originaires de Bunyabungo.

20. Sous RUGANZU II NDOLI, ces bovidés furent confiés à un certain MUGUNGA, de la famille des Abenemugunga (descendants du premier MUGUNGA ancêtre éponyme du groupe et fils du roi NDOBA, 9^e membre de la lignée régnante). Cette armée-bovine n'existe plus en tant que telle. Elle est constituée de toutes les vaches détenues par la famille des Abenemugunga, nonobstant le fait que ces bovidés appartiennent, — sur le plan « profane », — à différentes armées-bovines. Suivant donc le droit politico-pastoral, les vaches que possèdent les membres de la famille relèvent peut-être de cent armées-bovines légalement distinctes. Mais au point de vue du code ésotérique de la dynastie, cette appartenance à diverses corporations bovines n'entre pas en ligne de compte. Du moment qu'il s'agit d'un membre de ce groupement familial, toute vache qu'il acquiert appartient ésotériquement à l'armée-bovine *Inka-i-Rwanda*.

Armée-sociale correspondante : aucune.

Pâturages patriarcaux : de même.

Prestations traditionnelles, relevant toutes du code ésotérique de la Dynastie :

a) Livraison d'un taureau qu'en tout temps la Cour pouvait réclamer du roi-honoraire du Nyamweru, lequel l'exigeait des grands Abenemugunga à tour de rôle ;

b) A l'avènement de chaque roi, livraison de cent vaches prélevées chez tous les Abenemugunga et destinées à être distribuées à tous les fonctionnaires du code ésotérique, ayant pris part, d'une manière ou d'une autre, au long cérémonial de l'intronisation et du couronnement. Cette prestation était également exigée par l'intermédiaire du roi-honoraire du Nyamweru, qui était président des Abenemugunga au point de vue du code ésotérique.

6. *Ingina* = Les roussâtres.

21. L'armée bovine *Ingina* fut également créée par RUGANZU II NDOLI. Il la donna en fief à un certain GATUKURA, ancêtre éponyme des Abatukura, du clan des Abasinga. Cette corporation

bovine n'existe pas actuellement, non plus, en tant que telle. Elle est formée, au point de vue du code ésotérique, de toutes les vaches appartenant à la famille des Abatukura, exactement comme il en va de la précédente.

Armée-sociale correspondante : aucune.

Pâturages patriarcaux : de même.

Prestations traditionnelles, relevant toutes du code ésotérique de la Dynastie :

a) Les mêmes que pour les *Inka-i-Rwanda* (sous le $a + b$) et par l'intermédiaire du même roi-honoraire du Nyamweru ;

b) Livraison de taureaux destinés à remplacer les peaux usées de certains tambours mineurs, toutes les fois que besoin en était.

22. REMARQUE. — Nous venons de constater que le roi-honoraire du mont Nyamweru exerçait l'autorité sur les trois armées-bovines précédentes, suivant les prescriptions du code ésotérique de la dynastie. Il faut souligner que ces prérogatives ne découlent pas de quelque relation du sang entre ce dignitaire et les familles en question. Les deux premières, à savoir les Abaforongo et les Abenemugunga, appartiennent au clan dynastique des Banyiginya, et la troisième, les Abatukura, à celui des Abasinga ; tandis que le roi-honoraire du Nyamweru appartient à celui des Abakono. Son autorité relève donc d'un événement historique qui nous est ignoré.

7. Indorero = Les panoramiques.

23. L'armée-bovine *Indorero* tire son nom du troupeau dynastique que RUGANZU II NDOLI razzia chez NZIRA, fils de MUNANIRA, roi du Bugara. Ce monarque s'était allié à NTSIBURA, roi du Bunyabungo (cfr A.-B. 5) et son armée personnelle appelée *Abakongoro* = les aigles, — avait pris part à la bataille où périt NDAHIRO II CYAMATARE. Appliqué à venger la mort de son père, RUGANZU II attaqua et tua NZIRA, dont il annexa le royaume. Les *Indorero* furent amenées en butin et le Roi les donna en fief à MHANDÉ-YA-RUSANGA, illustre personnage de la famille des Abaturagara (descendants de MUTURAGARA, fils de

NDOBA, 9^e membre de la lignée). Les descendants de MHANDEYA-RUSANGA, dont il est impossible de reconstituer la liste exacte, s'en passèrent le commandement de père en fils, jusqu'au règne de CYILIMA II RUJUGIRA. Sous ce monarque, le dignitaire en était le nommé HURAKO.

24. Lorsque CYILIMA II intronisa son fils NDABARASA comme co-régnant, sous le nom dynastique de KIGELI III, les deux rois consacèrent ces bovidés au souvenir de RWESERO, mère de KIGELI III, qui était morte avant l'intronisation de son fils. A partir de ce moment, les *Indorero* furent assujetties à des prestations ayant trait au code ésotérique. L'intronisation de KIGELI III eut lieu vers la fin du règne de son père et son fils MIBAMBWE III ne resta que quelque cinq ans environ à la tête du pays. Son successeur YUHI IV GAHINDIRO enleva les *Indorero* à la famille de Hurako et les donna à RUSUKA, en raison de souvenirs ésotéro-historiques auxquels il voulait attacher une plus grande importance. Le nouveau fonctionnaire, en effet, descendait de TEMAHAGALI, lequel avait été jadis amené prisonnier par RUGANZU II NDOLI en même temps que les *Indorero*, huit générations auparavant. Le commandement de cette armée-bovine est resté depuis dans la maison de RUSUKA, jusqu'à l'intendant général RUTAGIRAGAHU, actuellement sous-chef dans la province du Mayaga en territoire de Nyanza (voir A.-B. 78 et 125).

Armée-sociale correspondante :

a) Avant l'entrée en fonction de RUSUKA : *Ibismizi* ;

b) Depuis RUSUKA : aucune.

Pâturages patriarcaux : Muyira, dans la province du Mayaga.

Prestations traditionnelles : 2 laitières permanentes à la Cour.

8. Ingondo = Les tchetées.

25. L'armée-bovine *Ingondo* fut élevée à ce rang, plutôt honorifique vu l'insignifiance de ses effectifs, par MUTARA I SEMUGESHI, fils de RUGANZU II. L'oncle paternel de MUTARA I, le prince KIBOGO, venait d'être foudroyé. Il en fut considéré comme un libérateur choisi par le « roi-d'en-haut » (la foudre)

en vue de procurer régulièrement au Rwanda le bienfait de la pluie. Son troupeau personnel était appelé *Ingondo*. Le Roi consacra ce troupeau au culte du soit-disant libérateur et décida que la Cour perpétuerait l'existence de ces bovidés, en même temps qu'elle érigerait régulièrement à la capitale une habitation pour l'esprit de KIBOGO. Nous avons rangé cette armée-bovine plus symbolique que réelle parmi les corporations ici étudiées, parce qu'elle existait en vue de fournir des prestations à la Cour, ce qui est la caractéristique de cette institution.

Armée-sociale correspondante : théoriquement *Abanyangondo*.

Pâturages patriarcaux : Gahanda, dans la province du Busanza-Nord.

Prestations traditionnelles :

a) Entretien d'un certain nombre de vaches dans la résidence consacrée au culte de KIBOGO, aux abords immédiats de la Cour ;

b) Élevage d'un taureau appelé *Rushakanvura* (le chercheur-de-la-pluie).

9. Ingoma = Les tambours.

26. L'armée-bovine *Ingoma I* fut créée par MIBAMBWE II GISANURA en faveur de l'Aède dynastique appelé *Muguta*. Le commandement en resta, d'une manière ininterrompue, jusqu'à nos jours, aux Chefs patriarcaux de sa lignée. RUHUMULIZA, fils de KANYABUJINJA, mort en 1951, les laissa en héritage à un enfant alors mineur appelé TWAGIRAYEZU (voir *Ingoma II, III*, A.-B. 45 et 94).

Armée-sociale correspondante : *Abanyangoma* (uniquement pasteurs).

Pâturages patriarcaux : Murehe, dans la province du Mayaga.

Prestations traditionnelles : 1 laitière permanente à la Cour.

10. Umuhozi = Le vengeur.

27. L'armée-bovine *Umuhozi* fut créée sous MIBAMBWE II GISANURA. Elle entre dans l'histoire comme troupeau personnel du prince GAHINDIRO, fils de monarque. Ces vaches portaient

alors une autre appellation, celle de *Umuhäma*, dont il est difficile d'expliquer l'étymologie. Le même prince GAHINDIRO exerçait ce commandement sous le règne de son frère YUHI III MMAZIMHAKA. Sous les deux règnes suivants, de CYILIMA II et de KIGELI III, aucun fait n'est signalé au sujet de cette armée-bovine. Mais à l'avènement de MIBAMBWE III SENTABYO, nous assistons à la destitution spectaculaire de l'intendant général, du nom de NYIRAKIMONYO, qui est livré au bourreau non sans avoir eu préalablement les dents brisées à coups de pierres, pour avoir dilapidé ou mal entretenu les troupeaux à longues cornes de cette armée-bovine confiée à ses soins. Il eut pour successeur le nommé MUTIMBO, fils de SENKUNDA.

28. YUHI IV GAHINDIRO (homonyme du précédent prince) changea le nom *Umuhäma* en celui de *Umuhözi*, en vertu d'un symbolisme du code ésotérique que la Cour attachera désormais à cette armée-bovine. Pendant tout le long règne de YUHI IV GAHINDIRO, MUTIMBO commanda paisiblement ces bovidés, tandis que son fils RUGAJU, grand favori du monarque, dictait ses volontés à tout le pays. Mais à l'avènement de MUTARA II RWOGERA, le tout-puissant ministre de YUHI IV fut condamné à mort et toute sa famille disparut dans la même catastrophe. L'armée-bovine *Umuhözi* fut donnée au prince NKUSI, frère du nouveau monarque. Il eut pour successeur son fils RWAMHEMBWE, que KIGELI IV RWABUGILI devait livrer au bourreau en 1873, année qui précède la comète de Coggia.

29. A la mort de RWAMHEMBWE, KIGELI IV donna *Umuhözi* à MUHAMYANGABO, fils de BYABAGABO. Le fonctionnaire fut obligé, par son armée-sociale, de démissionner, aux environs de 1885. Ce fut en ce moment que le Roi nomma le chef KABARE comme intendant général de l'armée-bovine *Umuhözi*. Mais elle avait précédemment fusionné avec celle appelée *Imheta* A.-B. 61), déjà sous le commandement du prince NKUSI. KIGELI IV décida en ce moment que les *Imheta* appartiendraient à son fils RUTARINDWA. Il s'avéra cependant impossible de séparer équitablement les deux corporations bovines. Le chef KABARE comprit très vite que le partage s'accompagnerait de palabres sans fin et que le prince RUTARINDWA ne manquerait pas de lui en garder rancune. Il démissionna de son nouveau commandement et

suggéra au Roi que l'armée-bovine *Umuhozi* fût donnée également à RUTARINDWA, proposition qui fut aussitôt acceptée. Le prince géra les deux armées-bovines unies, par l'intermédiaire de MUHUZI, fils de SEBIRERA. Lorsque ce dernier fut condamné à mort quelques années plus tard, le prince nomma à ce commandement subalterne le fameux RUTISHEREKA, fils de SENTAMA. Celui-ci en devint l'intendant général effectif en 1889, lorsque le prince RUTARINDWA fut intronisé comme co-régnant le 22 décembre de ladite année, événement qui coïncida avec la dernière éclipse totale de soleil observée en nos régions. Le nouveau fonctionnaire devait prendre une part déterminante au renversement de MIBAMBWE IV lors du coup d'État de RUCUNSHU. Il fut ensuite destitué et massacré avec toute sa famille en 1898.

30. Il eut pour successeur le chef SEBUHARARA, fils de RWAMHEMBWE (déjà mentionné), lequel fut destitué en 1905 et tué à la bataille de Rwata, tandis qu'il tentait de passer la frontière et de se réfugier à l'étranger. Le chef RWANGEYO, son cousin, le remplaça dans tous ses commandements. Il les légua à son fils CYITATIRE, auquel succéda son fils HAJABAKIGA. Ce dernier mourut prématurément et fut remplacé par son jeune frère NTWARABAKIGA, vivant actuellement dans la sous-chefferie de Nyarubaka, province du Nduga. L'armée-bovine est tenue à l'élevage de *n'yambo* ou vaches à longues cornes.

Armée-sociale correspondante : *Abashakamba*.

Pâturages patriarcaux : Murambi, près Karambi, dans la province du Buganza.

Prestations traditionnelles :

- a) 2 laitières permanentes à la Cour ;
- b) 1 jarre de lait quotidienne appelée *Rusave*, de la capacité de 6 jarres portables (chacune constituant la charge normale d'un homme adulte) ;
- c) A la mort du Roi, une prestation du code ésotérique pour les obsèques royales (imposée depuis YUHI IV GAHINDIRO).

Section II

ÉRECTION D'ARMÉES-BOVINES SOUS YUHI III MMAZIMHAKA (XVII^e siècle)

11. Imhundu I = Cris d'allégresse.

31. L'armée-bovine *Imhundu I* (voir *Imhundu II*, A.-B. 87) apparaît dans l'histoire sous le règne de YUHI III MAZIMHAKA, sans qu'il soit possible de savoir si elle existait antérieurement ou si elle fut créée par ce monarque, autour de 1700. Elle est mentionnée dans un morceau de cithare semi-pastoral appelé *Ibirahu* = emportement. En était alors chargé l'illustre BAJIJI fils de MAYINDO, dont le fief principal était en ce moment le Ruteme, dans la province du Mayaga. Ce fonctionnaire en fut dépossédé par CYILIMA II, en faveur de MUSONI, surnommé RWANYABAGUMA, de la famille des Abenegitore. Le commandement de ces bovidés resta dans la maison de MUSONI jusqu'en 1894, lorsque son arrière-petit-fils RUTISHEREKA en fut destitué par KIGELI IV RWABUGILI, lors de l'affaire de *ku Mira* (1). Le monarque en confia le commandement à RUHINAJORO, fils de RWAKAGARA. Ce fonctionnaire légua son fief à son fils RUKEMANGANIZI, lequel en fut destitué pour incapacité, sous YUHI V MUSINGA. Le commandement passa à son jeune frère appelé RWANGABO. A la suite d'intrigues de Cour orchestrées autour de sa sœur MUKAREMERA, RWANGABO fut destitué et les différents

(1) L'Affaire de « *ku Mira* » reviendra à plusieurs reprises au cours de cette étude. *Mira* (précédé de la préposition *ku* = à) est une localité dans le Bushi, à la rive sud-occidentale du lac Kivu. KIGELI IV y avait établi un camp guerrier, en 1894 environ. Il y laissa plusieurs compagnies et rentra au Rwanda. Comme les vivres manquaient, les guerriers restés *ku Mira* décidèrent d'abandonner le camp et ils rentrèrent dans leurs foyers. Le monarque punit cet acte d'insubordination en destituant toutes les familles dont l'un ou l'autre membre avait été placé dans ledit camp.

fiefs qu'il détenait passèrent sous l'autorité de KABARE, chef des vaches *Ingeyo*, en attendant qu'il y eût un petit-fils hypothétique de RUHINAJORO qui recouvrerait l'héritage de sa famille. Les choses en restèrent là jusqu'à nos jours et les successeurs du fameux KABARE s'attribuèrent ainsi les commandements ayant jadis appartenu à RUHINAJORO. Le titulaire officiel actuel est BANGAMBIKI, fils de NYANTABANA (celui-ci fils de KABARE).

Armée-sociale correspondante : *Abanyamhundu* (uniquement pasteurs).

Pâturages patriarcaux : Ruteme, dans la province du Mayaga.

Prestations traditionnelles : 1 laitière permanente à la Cour.

12. Imitagoma = Les Feales.

32. L'armée-bovine *Imitagoma* fut créée par YUHI III MMAZIMHAKA, en faveur de son fils NYARWAYA, surnommé KARURETWA. Il la légua à son fils VUNINGOMA, auquel succéda son fils REMERA. Ce chef fut condamné à mort et exécuté sous KIGELI IV RWABUGILI, autour de 1869. Son commandement passa à NTIZIMIRA, fils de MUSUHUKE, de la famille des Abahenda. Ce fonctionnaire tomba en disgrâce et périt, tandis qu'il tentait de passer la frontière du Burundi, aux environs de 1894. Son fief passa au chef GAKWENE, fils de RWAKUNDA, de la famille des Abarenzi. Il en fut destitué la même année, en relation avec l'affaire de *ku Mira* et son commandement passa au chef MUGUGU, fils de SHUMBUSHO, de la famille des Abasa. Lorsque ce fonctionnaire fut exécuté en 1896 sous le règne éphémère de MIBAMBWE IV RUTARINDWA, son commandement passa à RUTISHEREKA, fils de SENTAMA, mentionné sous le numéro précédent. On sait comment ce fonctionnaire fut exécuté en 1898, au début du règne de YUHI V MUSINGA. La Cour lui donna pour successeur, à la tête de cette armée-bovine, le chef KAVUNVULI, fils de RWARINDA, de la famille des Abahindiro. KAVUNVULI légua son commandement à son fils NYAGASAZA, vivant actuellement à Mutangancuro dans la province des Invejuru, commandée naguère par son fils RUSAGARA.

Nota: A partir du chef NTIZIMIRA, le commandement des *Imitagoma* a été jumelé avec celui de l'armée-bovine *Akaganda* (A.-B. 14).

Armée-sociale correspondante : jusqu'au chef REMERA : *Ababanda* ; après lui : aucune.

Pâturages patriarcaux : Gakoma, dans la province du Buhanga-Ndara.

Prestations traditionnelles : 1 laitière permanente à la Cour.

13. Sinenda = Je-ne-consens-pas.

33. L'armée-bovine *Sinenda* fut créée par YUHI III MMAZIMHAKA, en faveur de MUSONI dit RWANYABAGUMA (voir A.-B. 11). Le commandement en resta à sa descendance, jusqu'à son arrière-petit-fils RUTISHEREKA, qui en fut destitué par KIGELI IV RWABUGILI, dans les mêmes circonstances que des *Imhundu I*. Les *Sinenda* furent également données au même RUHINAJORO et suivirent désormais ces dernières sous un commandement jumelé.

Armée-sociale correspondante : *Abanyasinenda* (uniquement pasteurs).

Pâturages patriarcaux : Gihogwe, dans la province du Nduga.

Prestations traditionnelles : 1 laitière permanente à la Cour.

14. Akaganda = La petite-gerbe.

34. L'armée-bovine *Akaganda* fut créée par YUHI III MMAZIMHAKA, dans les circonstances suivantes : Un Mutwa de sa Cour lui demanda un jour un fief de vaches à longues cornes. La requête provoqua évidemment l'hilarité générale de toute la Cour, mais le Roi prit la chose au sérieux. Il créa le troupeau désiré et le confia à ce potier, mais sous la haute surveillance du monarque lui-même, exerçant la fonction d'intendant général.

35. Par décision de YUHI III, en souvenir de sa fonction initiale, tout régnant devient par le fait même intendant général de l'armée-bovine *Akaganda*. C'est donc la seule formation vis-à-vis de laquelle il ne se comporte pas en souverain. Pendant les fêtes organisées à la Cour, il siège à la place d'honneur pour présider au défilé des *n'yambo* ou vaches à longues cornes. Lorsqu'arrive cependant le moment où les troupeaux d'entre *Akaganda* vont défiler, le Roi se lève et va les faire défiler devant l'assemblée des chefs assis à la tribune d'honneur.

36. Une autre particularité rappelant que le noyau initial en fut confié à un *Mutwa* : les *n'yambo Akaganda* défilant dans les fêtes sont précédées d'une troupe de *Batwa* (pluriel de *Mutwa* : potier), appelés *Izimukwiye* = les dignes-du-Roi, — dénomination que portaient leurs ancêtres sous YUHI III. Ces *Batwa* chantent exactement la même mélodie traditionnelle, à laquelle ils adaptent, au cours des générations, l'un ou l'autre poème consacré à l'une ou l'autre vache de la même armée-bovine. Ils n'ont donc pas conservé le poème initial de ce règne (dont nous avons eu la chance inespérée de recueillir un fragment important, de la bouche d'un Aède pastoral). Le morceau actuellement chanté en ces circonstances remonte aux environs de 1888.

37. A la mort de YUHI III MMAZIMHAKA, le commandement subalterne de cette armée-bovine fut confié à son fils, le prince NYARWAYA surnommé KARURETWA, qui s'en occupa au nom et à la place du Roi. Il légua sa fonction à son fils VUNINGOMA. Il en fut destitué sous MUTARA II RWOGERA, qui confia ce commandement au chef NYANKIKO, fils de RUGAMBWA. Dans des circonstances qu'il a été impossible de déterminer, cette armée-bovine passa à REMERA, fils de VUNINGOMA, qui reprenait ainsi le fief de son père. Sous KIGELI IV RWABUGILI, REMERA fut condamné à mort et exécuté autour de 1869. Le Roi confia *Akaganda* au chef KAREGA, fils de KALIGATA, de la famille des Abaka.

38. Lorsque ce fonctionnaire tomba en disgrâce et fut exilé à Dahwe, dans la province actuelle du Buhanga-Ndara, son commandement passa à NTIZIMIRA, fils de MUSUHUKE, de la famille des Abahenda, qui était alors grand favori. Son commandement passa à GAKWENE, fils de RWAKUNDA, de la famille des Abarenzi, en même temps que celui de l'armée-bovine *Imitagoma* (A.-B. 12). Il en fut destitué lors de l'affaire de *ku Mira*. En ce moment, l'armée-bovine *Akaganda* fut donnée à MUGUGU, fils de SHUMBUSHO. A partir de cette époque, les vaches *Imitagoma* et *Akaganda* restèrent unies sous les mêmes commandements successifs, jusqu'à nos jours. C'est donc NYAGASAZA, fils de KAVUNVULI, qui en est l'intendant général.

Armée-sociale correspondante : *Abanyakaganda* (uniquement pasteurs).

Pâturages patriarcaux : Nyarugenge, près Kamonyi, dans la province du Rukoma.

Prestations traditionnelles : 1 laitière permanente à la Cour.

15. Intagengerwa = Les inauguratrices.

39. Le nom de cette armée-bovine *Intagengerwa* se présente sous une forme négative. La traduction exacte, — si le mot n'était un barbarisme, — serait les *imprécédables*. Elle fut créée par YUHI III MMAZIMHAKA, en faveur de son fils MUREGANCURO. Il en légua le commandement à son fils SERUTABURA. Le fils de ce dernier, appelé RUSUMBASIBE, en fut destitué sous KIGELI IV RWABUGILI, en faveur de RUKANGIRASHYAMBA, fils de KANYAMUHUNGU. Il légua son commandement à GASHAMURA, auquel succéda son fils RWAMHUNGU, mort en 1956. Son commandement passa à son fils KAYUMBA, naguère chef de la province du Bumbogo.

Armée-sociale correspondante : *Abanyantagengerwa* (uniquement pasteurs).

Pâturages patriarcaux : Gishubi, dans la province du Rukoma.

Prestations traditionnelles :

1 laitière permanente à la Cour ;

1 taureau de boucherie pour les fêtes des Prémices à la Cour.

16. Inziza = Les belles.

40. L'armée-bovine *Inziza* fut créée par YUHI III également en faveur de son fils MUREGANCURO. Il légua ce commandement-ci à son fils BUMBOGO, dont le petit-fils SEMIHARE en fut dépossédé sous KIGELI IV RWABUGILI. Le Roi en investit alors le nommé KARONKANO, fils de SEMBOGO, de la famille des Abagagi. Le nouveau fonctionnaire tomba ensuite en disgrâce et son commandement passa à RUTISHEREKA, fils de SENTAMA, que nous avons déjà rencontré. Lors de l'affaire de *ku Mira*, RUTISHEREKA perdit son fief en faveur de RUHINAJORO, en même temps que les armées-bovines déjà citées (11 et 13). Notons cependant que les *Inziza* qui nous intéressent ici ont dans la suite fusionné avec une autre formation bovine de loin plus importante, à savoir *Uruhita-mbazi* (A.-B. 75).

Armée-sociale correspondante : *Abanyanziza* (uniquement pasteurs).

Pâturages patriarcaux : Kabare, près Kinyambi, dans la province du Rukoma.

Prestations traditionnelles : sous le couvert des *Uruhita-mbazi* (n° 75).

17. Nyahenga = Expectation ?

41. L'armée-bovine *Nyahenga* remonte également au règne de YUHI III. La signification étymologique de ce nom nous est douteuse, dès qu'on tient compte de sa tonalité. Le Roi la créa en faveur du nommé RUCUZI, auquel succéda son fils KADUNGU, ancêtre éponyme de la famille des Abadungu. C'est la lignée dont le chef patriarcal était préposé à la tannerie de la Cour. Lorsque mourut MUSHOZA, petit-fils de KADUNGU, sous MUTARA II RWOGERA, ce monarque confia l'intendance de ces bovidés au nommé SERUTEGANYA, fils de KIVURA, neveu maternel du fonctionnaire défunt.

42. On sait comment ce SERUTEGANYA, sous KIGELI IV, provoqua un conflit violent entre le Roi et la Reine-Mère, et comment celle-ci périt à Mbilima avec ce fonctionnaire et ses fils à lui. KIGELI IV donna alors les *Nyahenga* à KAZANENDA, fils de MUSHOZA, qui reprenait le fief de son père. C'était aux environs de 1861. Depuis lors, le commandement en resta aux descendants de KAZANENDA. Le plus en vue d'entre eux est son petit-fils Aug. SINDAMBIWE, fils de MPYISI, naguère sous-chef dans la province du Ndiza.

Armée-sociale correspondante : *Abanyanyahenga* (uniquement pasteurs).

Pâturages patriarcaux : Kibulire près de Nkingo, dans la province du Rukoma.

Prestations traditionnelles : aucune, l'intendant général étant en service permanent à la Cour, en sa qualité de préposé à la Tannerie.

18. Imizi = Les racines.

43. L'armée-bovine *Imizi* fut créée par YUHI III en faveur de

ZZUBA, fils de RUHEREKEZA, de la famille des Abenigitore. Le commandement en resta aux descendants de ZZUBA, jusqu'au règne de KIGELI IV, qui en déposséda le dernier détenteur appelé KAJUGA. Le Roi confia ces bovidés à un *Muhutu*, appelé MUCIKE. Lors de l'affaire de *ku Mira*, MUCIKE perdit son fief qui passa à SHABIKOBE, fils de SEBITOBYI, de la famille des Abanana. Le chef patriarcal de cette famille réussit dans la suite à faire jumeler ce commandement avec celui de sa propre armée-bovine appelée *Uruyenzi* (A.-B. 91). Ceci fut possible, du fait que SHABIKOBE était de la famille des Abanana lui-même et que ses bovidés antérieurs au fief des *Imizi* relevaient de l'armée-bovine *Uruyenzi*. Les *Imizi* étaient initialement tenues à l'élevage de *n'yambo*.

Armée-sociale correspondante : *Abanyamizi* (pasteurs seulement).

Pâturages patriarcaux : Nyakabuye dans la province du Nyantango.

Prestations traditionnelles : 1 laitière permanente à la Cour.

19. Agafubira = Le rafraîchissement.

44. Il semble que l'armée-bovine *Agafubira* remonte au règne de YUHI III ; aucune indication précise ne nous a été donnée, permettant d'affirmer que son intendant général à l'époque fut le nommé MUTURUZA. Son fils BIHEZANDE exerce cette fonction sous MIBAMBWE III SENTABYO ; il légua son commandement à son fils GISHOMA qui vivait sous YUHI IV et sous MUTARA II. Le nommé NDANGALI, fils de GISHOMA en fut dépossédé par KIGELI IV RWABUGILI, et le fief fut donné au chef RUHARARAMMANZI, fils de SHUMBUSHO, dans les mêmes circonstances que l'armée-bovine *Inshya II* (A.-B. 46), vers 1893. A RUHARARAMMANZI succéda son fils SENDASHONGA, qui légua ses commandements à Thomas KALYABWITE, chef de la province du Buberuka.

Armée-sociale correspondante : *Abanyagafubira* (uniquement pasteurs).

Pâturages patriarcaux : Mutakara dans la province du Nduga.

Prestations traditionnelles : sous le couvert de *Inshya II* (A.-B. 46).

20. *Ibinda* I = Les refoulantes.

45. L'armée-bovine *Ibinda* fut créée par YUHI III, pour perpétuer le souvenir de la retraite inespérée et de la mort inopinée de NTARE III KIVIMIRA, roi du Burundi, qui venait d'envahir le Rwanda. Le monarque du Sud avait avancé irrésistiblement et était venu fixer son camp à Kami, dans la province actuelle du Bufundu. Une colonne de ses armées qui s'était avancée le long du lac Kivu, razzia un troupeau royal du Rwanda qui pacageait à Mhembe, non loin du poste missionnaire actuel de Mubuga. Ce troupeau portait sans doute une autre appellation. Il comportait une belle vache de robe blanche, passée dans l'histoire sous le nom *Gitare cy'i Mhembe* (la Blanche de Mhembe). NTARE III tint à boire de son lait pour célébrer le succès de sa campagne victorieuse, car il avait appris que YUHI III, son rival, aimait beaucoup cette vache.

46. Le vainqueur du jour tomba bientôt malade et son armée dut battre en retraite pour reconduire leur Souverain en son pays. Mais il décéda en cours de route, dans la localité de Nyaruhengeri, honorée actuellement du poste missionnaire de Kansi. Cette mort fut attribuée par YUHI III à la vertu envoûtante de cette vache, dont le conquérant redouté avait bu le lait. YUHI III décida la création de cette corporation bovine, dont l'appellation se rapporte à l'événement du jour : les Barundi vainqueurs venaient d'être *refoulés*.

47. Il n'a pas été possible de connaître les premiers fonctionnaires auxquels l'armée-bovine *Ibinda* fut confiée, sous YUHI III et sous son successeur CYILIMA II RUJUGIRA. L'histoire ne la reprend que sous KIGELI III NDABARASA, qui les donna à SEMAKAMBA, fils de BUSYETE ; ce dernier était un Mutwa de Cour anobli par CYILIMA II, sous le règne précédent. SEMAKAMBA légua son commandement à son fils RUGIRA, auquel succéda son fils KATABIRORA. Le fils de ce dernier, appelé RUTEBUKA, en fut destitué par KIGELI IV RWABUGILI, lors de l'affaire de *ku Mira*, en faveur de son frère RWAMUHUNGA. Le fief ne sortait donc pas de la famille. RWAMUHUNGA les légua à son fils BIGANDA. Ses commandements furent dispersés, à la suite d'intrigues politiques, sous le régime européen ; il n'est plus possible d'identifier

le bénéficiaire actuel susceptible d'être considéré comme intendant général du type traditionnel.

Armée-sociale correspondante : *Abazira-kubingwa*.

Pâturages patriarcaux : Ruramba, dans la province du Rukoma.

Prestations traditionnelles : 2 laitières permanentes à la Cour.

21. Amarebe I = Les blanches-nuées I.

48. L'armée-bovine *Amarebe I* (voir *Amarebe II*, A.-B. 51), fut créée par YUHI III MMAZIMHAKA, qui en apanagea son fils MUKUNGU. Il en légua le commandement à son fils RWASAMMANZI, ancêtre éponyme de la famille des Abasammanzi. Il n'y eut aucune interruption dans ce commandement, depuis YUHI III jusqu'à KIGELI IV RWABUGILI. Ce fut ce dernier monarque qui destitua le titulaire d'alors appelé RUKUNGIRA, auquel succéda le grand chantre guerrier appelé RUHINGIKA, fils de KANYANKORE (descendant de CYILIMA II). Quelques années plus tard, RUHINGIKA démissionna, à la suite d'une maladie qui l'éloignait définitivement de tout commandement. Il eut pour successeur BIZIGAMHUNZI, fils de MARARA. Il tomba en disgrâce et fut déposé. KIGELI IV lui donna pour successeur un Muhutu, le fameux BIKOTWA (de son vrai nom MBANZABUGABO), fils de RWAMIHETO. Il tomba en disgrâce sous YUHI V MUSINGA et fut exécuté en 1900. Son successeur appelé KANINGU subit le même sort en 1905 et son commandement passa à RWASAMMANZI, fils de NTIZIMIRA (celui-ci déjà rencontré, A.-B. 12 et 14). RWASAMMANZI légua son commandement à son neveu BUCYANAYANDI, sous MUTARA III. Lorsque BUCYANAYANDI fut transféré au Gishali, MUTARA III lui donna pour successeur J. GASHUGI, naguère chef de la province du Buhanga-Ndara.

Armée-sociale correspondante : *Indara*.

Pâturages patriarcaux : Gisagara, dans la province du Ndara.

Prestations traditionnelles : aucune, parce que relevant d'une milice des marches, ces bovidés sont dispensés de redevances de ce genre.

22. Izikwiye-Yuhi = Les Dignes-de-Yuhi.

49. L'armée-bovine *Izikwiye-Yuhi* fut créée sous YUHI III et le Roi en confia le commandement au nommé KIBYIBUSHYE de la famille des Abatsobe, mais qui devint lui-même l'ancêtre éponyme de la famille des Ababyibushye. Il légua son commandement à son fils SEMHABWA, qui s'illustra sous CYILIMA II. A la mort de ce dernier monarque, sa momie fut placée à Gaseke, dans la province actuelle du Rukoma, pour y recevoir le culte destiné à faire prospérer la Vache au Rwanda. Le chef SEMHABWA fut désigné comme gardien en titre de ladite momie. Il ne pouvait, de ce fait, se rendre à la Cour ni même rencontrer le régnant, car le contact de momie royale s'y opposait. C'est pourquoi SEMHABWA passa à son fils NIBAHEBE le commandement des *Izikwiye-Yuhi*. C'est-à-dire que NIBAHEBE représentait à la Cour les intérêts familiaux et ne pouvait pas entrer en contact avec la momie que gardait son père.

50. Le commandement de ces bovidés resta dans la maison de NIBAHEBE, jusqu'au règne de KIGELI IV RWABUGILI, qui en destitua le nommé RUBANZABIGWI, petit-fils de celui-là. Le fief passa au parent du destitué, appelé SENYAMISANGE, petit-fils de SEMHABWA. Comme ce SENYAMISANGE avait été désigné en qualité de gardien en titre de la même momie, — fonction qui l'éloignait à jamais de la Cour, — il confia ce fief à son fils MINEGA. Ce dernier légua ce commandement à son fils KIMONYO, habitant actuellement à Gisozi, dans la province du Bwana-cyambwe, en territoire de Kigali.

Armée-sociale correspondante : *Abanyazikwiye* (uniquement pasteurs).

Pâturages patriarcaux : dans la province du Buberuka, en territoire de Byumba.

Prestations traditionnelles : 1 laitière permanente à la Cour.

23. Itiro = Sommeil profond.

51. L'armée-bovine *Itiro* fut créée sous YUHI III MMAZIM-HAKA. Nous la trouvons mentionnée dans le morceau de cithare *Ibirahu*, parmi celles dont le Roi est censé indiquer les pâturages

et les puits pastoraux. Certains mémorialistes, tout en admettant ce fait, nous assure que ce serait le monarque suivant qui l'aurait amplifiée et élevée au rang d'armée-bovine. Elle n'aurait, en ce cas, existé sous YUHI III qu'à l'état inchoatif, comme un ensemble de troupeaux personnels non encore soumis à des redevances vis-à-vis de la Cour. Ceci n'est cependant qu'une opinion sans importance, puisque le noyau initial de ces bovidés existait sous YUHI III.

52. Il est bien possible que sous YUHI III la Cour ne saisissait pas exactement la portée de la dénomination *Itiro*, dont voici l'origine : Il existait alors un homme de fortune moyenne, appelé MUZIGURA, qui habitait à Rubona dit de Base, dans la province du Kabagali. Il possédait un troupeau d'environ 30 vaches, toutes de robe *isine* = brun sur fond noir. Cette particularité en faisait une petite merveille dans la région. Or, notre vacher habitait dans le voisinage d'un homme de Cour, appelé MURENZI, fils de RUHURURA, devenu depuis l'ancêtre éponyme de l'actuelle famille des *Abarenzi*. Cet important personnage convoitait le magnifique troupeau de MUZIGURA et il imagina le moyen de s'en emparer. Il s'en ouvrit à son ami, le prince RUJUGIRA (qui allait succéder au régnant d'alors). Les deux larrons se concertèrent sur les moyens propres à réaliser le noir dessein de MURENZI. Ils confièrent à leurs serviteurs intimes un beau taureau choisi parmi les troupeaux de MURENZI et les complices pénétrèrent la nuit dans la résidence de MUZIGURA. Arrivés dans l'une des cours intérieures, ils y tuèrent le taureau de MURENZI, l'égorèrent, introduisirent les morceaux de viande dans la cuisine et se retirèrent.

53. La résidence de MUZIGURA fut de bon matin assaillie par des serviteurs et amis de MURENZI, qui feignirent de suivre la foulée du taureau volé au cours de la nuit. La perquisition fut évidemment couronnée de succès, car on ne tarda pas à découvrir le corps du délit. MUZIGURA fut arrêté comme voleur de vache et conduit à la Cour. La beauté du taureau égorgé et le rang du coupable ne laissaient aucun doute sur l'issue de l'affaire : ce dernier devait être empalé. Mais MURENZI se montra bon prince : il obtint sans peine que le coupable eût la vie sauve et se rachetât. Ce fut ainsi qu'il se fit octroyer, par sentence royale, le magnifique

troupeau convoité. Il imposa à ces vaches l'appellation de *Sommeil profond* du soit disant coupable, durant lequel les émissaires de MURENZI avait opéré tranquillement à l'intérieur de la résidence de MUZIGURA. — Lorsque CYILIMA II RUJUGIRA fut intronisé, il dut sans doute amplifier cette armée-bovine, comme le disent nos mémorialistes de tantôt, car il avait toutes les raisons pour s'y intéresser.

54. MURENZI légua son commandement à son fils NYANGEZI ; celui-ci le laissa à son propre fils RWAKUNDA, gendre de YUHI IV GAHINDIRO. A RWAKUNDA succéda son fils GAKWENE. Ce dernier fut destitué par KIGELI IV RWABUGILI, lors de l'affaire *ku Mira* et la corporation bovine échut à MUGUGU, fils de SHUMBUSHO. A partir de ce chef, la succession des intendants généraux s'opéra comme indiqué plus haut sous l'A.-B. 12, jusqu'à NYAGASAZA, le titulaire actuel.

Armée-sociale correspondante : *Abanyetiro* (uniquement pasteurs).

Pâturages patriarcaux : Rubona près Base, dans la province de Kabagali.

Prestations traditionnelles :

- a) Élevage de *n'yambo* de robe noire ;
- b) 4 laitières permanentes à la Cour ;
- c) 4 jarres quotidiennes.

Section III

L'ÉRECTION D'ARMÉES-BOVINES SOUS CYILIMA II RUJAJIRA (XVIII^e siècle)

24. Imisugi I = Les « Maternité inviolée » I.

55. Cette armée-bovine est en droit la première du règne, du fait qu'elle est constituée de vaches appartenant à l'armée personnelle du monarque, laquelle avait été formée avant son intronisation par sa mère, encore simple reine. En ce qui concerne la signification étymologique du terme *Imisugi*, le radical *sug-i* a le sens générique de intact, inviolé. Appliqué aux animaux et aux hommes, il signifie que les adultes ont encore tous leurs petits en vie, que la mort n'en a pas encore violé la série. Si l'on parle au contraire des petits, dans le même cas, on veut dire que le couple des parents est encore en vie.

56. L'armée-bovine *Imisugi* fut donnée par CYILIMA II à son fils SHARANGABO, qui était son préféré. Le prince mourut du vivant de son père. Il légua ses commandements à son fils RUZAMBA. Certains mémorialistes prétendent que ce fonctionnaire aurait été destitué par son oncle KIGELI III, à la suite de certains incidents que rapportent nos Bardes qui mettent aux prises le Roi et son neveu. Il est cependant inexact d'en conclure que ces incidents durent provoquer la destitution de ce chef. Ce sera seulement sous YUHI IV GAHINDIRO, après le règne éphémère de MIBAMBWE III, que RUZAMBA sera destitué, parce que membre du Parti ennemi du nouveau monarque. Son commandement passa alors à son frère KAVOTWA, qui mourut peu après. Comme il laissait un enfant en bas âge, la Cour lui donna comme successeur son neveu BIYANGE, fils de NGOMIRARONKA. Ce fonctionnaire fut dans la suite destitué et son commandement passa à KABAKA,

fils de KAVOTWA, qui reprenait le fief ayant antérieurement appartenu à son père. Le nouveau fonctionnaire devait plus tard être tué par les Barundi lors de l'expédition désastreuse de *ku Muharuro*. Il laissait son commandement à son fils RWIHIMBA, qui mourut sous MUTARA II, léguant son commandement à son fils RUTEBUKA. Il mourut au début du règne de KIGELI IV RWABUGILI. La Cour lui donna pour successeur le prince MUKERAGABIRO, demi-frère du nouveau monarque ; mais le nouveau fonctionnaire mourut moins d'une année après son investiture. La Cour scinda alors le commandement des *Imisugi* : le plus gros contingent fut donné à RUTAMBUKA, fils de SEMUGESHI, de la même famille que RUTEBUKA nouvellement décédé. L'autre contingent fut donné à RUSHEMA, fils de KARURANGA, du clan des Abega. Mais bientôt l'armée-sociale *Abakemba*, qui détient l'armée-bovine *Imisugi*, exigea la destitution de RUTAMBUKA, aux environs de 1856, durant la première expédition contre l'île Ijwi. La Cour lui donna pour successeur le nommé NDAGIYIHANGU, fils de RWIHIMBA et frère de RUTEBUKA. De plus, RUSHEMA, fils de KARURANGA fut tué durant l'expédition du Bunyabungo (ou Bushi) entre juin 1874 et juin 1875 — dates spécifiées par la Comète de Coggia. En ce moment, la part des *Imisugi* dont il avait été investi, fut rendue à NDAGIYIHANGU. Lorsque ce fonctionnaire fut ensuite destitué, le Roi donna cette armée-bovine à son favori appelé NZIGIYE, fils de RWISHYURA, durant l'époque où le Roi avait pris le titre de chef direct de l'armée-sociale *Abakemba*. Mais le favori NZIGIYE se fit décharger de sa fonction, car il exerçait d'autres commandements beaucoup plus importants.

57. Le Roi scinda de nouveau le commandement des *Imisugi*, cette fois-ci en cinq tronçons :

1^o Les détenteurs des *Imisugi* habitant les environs des puits du Muhanga furent donnés en fief à SHAMURENZI, en vue d'amplifier la nouvelle armée-bovine *Imisugi II* (A.-B. 121) ;

2^o Ceux de la province du Bunyambibili furent donnés au nommé RUGUNDANA, fils de MUHURUZI ;

3^o Ceux de la province du Kabagali furent donnés à BUKI, fils de MUHABWA, membre très influent de l'armée *Abakemba* ;

4^o Ceux des provinces du Mayaga et du Bugesera, ainsi que

ceux de la localité de Munyaga, au Buganza, furent donnés à NYAGASHI, fils de RWIHIMBA (et frère de RUTEBUKA) ;

5° Le reste, — ceux du Buganza, du Rukalyi, etc., — fut donné à GATEMELI, fils de KAGENZA.

58. Lorsque GATEMELI fut condamné à mort et exécuté, son commandement fut scindé en deux parts : la première fut rendue à NYAGASHI, fils de RWIHIMBA, et la deuxième constitua le noyau de la nouvelle armée-bovine *Imisugi III* (A.-B. 124).

59. A l'avènement de MIBAMBWE IV RUTARINDWA, en 1896 (il avait d'abord régné avec son père depuis décembre 1889), le chef BAYIBAYI, fils et successeur de BUKI, fut condamné à mort et exécuté. Son commandement fut scindé en deux parts : la première fut rendue de nouveau au chef NYAGASHI et l'autre à son parent BUSHAKU, fils de RUTAMBUKA (que nous avons déjà rencontré au début du règne précédent). Il n'est plus, à cette époque, question de la part naguère donnée par KIGELI IV au nommé RUGUNDANA, car elle avait fini par fusionner avec celle de BUKI, auquel avait succédé BAYIBAYI. On ne parlera plus, non plus, de la part que MIBAMBWE IV accordait au chef BUSHAKU : elle devenait un fief ordinaire, ne répondant plus juridiquement à l'appellation des *Imisugi*.

60. En conclusion donc, en 1896 l'histoire très mouvementée de l'armée-bovine *Imisugi* s'était arrêtée à trois tronçons bien distincts : *Imisugi I*, dont nous nous occupons et dont l'intendant général était NYAGASHI ; ensuite *Imisugi II* et *Imisugi III*, ayant désormais leur histoire distincte et dont il sera question plus loin.

61. NYAGASHI légua son commandement à son fils SEMIHARE, auquel succéda son fils MAFENE. Ce dernier légua son commandement à son fils RUVUGWAHO, qui était alors un enfant en bas âge. Il habite dans la province du Bugesera. Les *Imisugi I* étaient tenues à l'élevage de *n'yambo*.

Armée-sociale correspondante : *Abakemba*.

Pâturages patriarcaux : Rubona près Mabare, dans la province du Buganza-Rukalyi.

Prestations traditionnelles :

4 laitières permanentes à la Cour ;

4 jarres quotidiennes.

25. Inyanga-Muteyi = Les « Détestation-de-Muteyi ».

62. L'armée-bovine *In'yanga-muteyi* fut créée par CYILIMA II, au début de son règne, semble-t-il. Ce nom est composé de deux éléments, dont le deuxième a besoin d'une explication. Le premier est suffisamment expliqué par le radical *ang-a*, au sens générique de haïr, détester. Le deuxième *Muteyi* est un nom propre de personne. Il s'agit de MUTEYI, fils de NYABUTAMA, qui, sous YUHI II GAHIMA II, projeta accidentellement sa javeline contre un tambour. C'était un crime abominable, aux yeux de la coutume, bien que le coupable ne l'ait pas voulu. Aussi fut-il massacré avec toute sa parenté, vu que son sang devenait désormais une tache susceptible de provoquer les pires catastrophes dont le pays était censé devoir souffrir en punition de ce sacrilège. On ne s'explique pas clairement la raison pour laquelle CYILIMA II institua une appellation mémorial d'un fait aussi lointain. Certains de nos mémorialistes interrogés à ce sujet, supposèrent que parmi les ennemis de CYILIMA II, qui retardèrent son intronisation d'environ 15 ans en soutenant le régna intériamaire (KAREMERA I RWAKA), il a pu y en avoir un du nom de MUTEYI. La chose est cependant invraisemblable, du fait que personne ne pouvait porter un nom maudit et universellement réprouvé. Il reste donc que CYILIMA II a dû avoir ses raisons pour réprouver, au moyen d'une institution permanente, la mémoire de cet ancien pauvre homme, considéré comme un criminel sans égal au sens du code ésotérique de la Dynastie.

63. CYILIMA II donna les *Inyanga-muteyi* à son fils SHARANGABO, auquel succéda le même RUZAMBA. Il en fut destitué, dans les circonstances connues, sous YUHI IV GAHINDIRO et ce commandement passa à son frère MILIMO. Il légua ce commandement à son fils SEMUGESHI (père de RUTAMBUKA rencontré au numéro précédent). SEMUGESHI les laissa en héritage à son fils RUNIHANGABO. Il en fut dépossédé par MUTARA II RWOGERA, parce qu'il avait commis la faute de fréquenter certaines femmes de ce monarque. Son commandement passa à son frère RUTAMBUKA. Il les légua à son fils BUSHAKU, auquel succéda son fils MUREGANCURO, père de M. MULIGANDE, ex-sous-chef dans la province du Mayaga, qui en est l'actuel intendant général. Les *Inyanga-muteyi* étaient tenues à l'élevage de *n'yambo*.

Armée-sociale correspondante : *Indilira* (jusqu'à Rutambuka ; à partir de lui : aucune).

Pâturages patriarcaux : Musha, dans la province du Buganza-Rukalyi.

Prestations traditionnelles :

2 laitières permanentes à la Cour ;

2 jarres quotidiennes.

26. Imikara-Y'In'yanga-Muteyi = Les noires-des-In'yanga Muteyi.

64. L'armée-bovine *Imikara y' In'yanga-muteyi* fut créée par CYILIMA II dans les circonstances suivantes : MILIMO, intendant général des *In'yanga-muteyi*, mourut du vivant de son grand-père (qui était, on s'en souvient, CYILIMA II lui-même). Il légua ce commandement à son fils SEMUGESHI. Il laissait cependant une veuve appelée NYIRABATWA, qui était sans enfant. Celle-ci estima que le nouveau chef de famille ne subvenait pas avec sollicitude à ses besoins. Elle alla s'en plaindre au Roi et ce fut une série de palabres à la Cour. Pour couper court à toutes les difficultés, le Roi créa une armée-bovine nouvelle, formée initialement de troupeaux de robe noire, d'où leur appellation. Il en investit la veuve de son petit-fils.

65. Il décida cependant que cette armée-bovine n'aurait pas un commandement séparé de celui des *In'yanga-muteyi*, aussi bien du vivant qu'après la mort de NYIRABATWA, la bénéficiaire. C'est ainsi que ces bovidés suivirent toujours le sort des *In'yanga-muteyi*, jusqu'à nos jours.

Armée-sociale correspondante : aucune.

Pâturages patriarcaux : Bweranyange, dans la province du Kabagali.

Prestations traditionnelles : sous le couvert des *In'yanga muteyi*.

27. Inyubahiro = Les respectables.

66. L'armée-bovine *Inyubahiro* fut créée par CYILIMA II, en vue de cérémonies relevant du code ésotérique. Il en confia le commandement au grand dépositaire du code ésotérique, chef

patriarcal des Abaheka, qui était le titulaire de l'armée-bovine *Insanga* (A.-B. 1). Les deux armées-bovines restèrent toujours sous le même commandement, jusqu'au règne de MUTARA III. Il reprit les troupeaux officiels qui relevaient directement de la Cour, comme il a été indiqué sous les *Insanga I*.

Armée-sociale correspondante : *Abanyansanga*.

Pâturages patriarcaux : Muganza, dans la province du Rukoma,

Prestations traditionnelles :

a) 1 jarre quotidienne ;

b) Élevage de taureaux dynastiques, se succédant sous les appellations de :

— *Rweza-maliba* = le purificateur des puits pastoraux ;

— *Ruyenzi* = le Léopardé ;

— *Cyubahiro* = La Vénération ;

c) Entretien du taureau de l'époque (l'un de ces quatre) aux abords de la Cour, en vue des cérémonies du code ésotérique.

28. Nyamumbe = Les noir-de-jais.

67. L'armée-bovine *Nyamumbe* fut créée par CYILIMA II qui en apanagea son fils GIHANA, le fameux libérateur tué au Burundi, durant les luttes engagées contre MUTAGA III SEBITUNGWA. Ce prince mourut du vivant de son père, en léguant son commandement à son fils NYIRURUBENGA. Ce dernier fut destitué par NYIRAYUHI IV NYIRATUNGA, mère de YUHI IV GAHINDIRO. Son fief passa à RWAMO, autre fils du libérateur GIHANA. Une grave interdiction portée par CYILIMA II empêche, en effet, de transférer cette armée-bovine à quelque fonctionnaire que ce soit étranger à la descendance du libérateur. Les *Nyamumbe* ne quittèrent plus la lignée directe de RWAMO, jusqu'à son arrière-arrière-petit-fils appelé NIGAMAKWANDI, habitant actuellement à Mututu, dans la province du Mayaga.

Armée-sociale correspondante : *Abalima* ;

Pâturages patriarcaux : Muyange, dans la province du Busanza-Nord ;

Prestations traditionnelles : aucune. Le roi CYILIMA II, par décision testamentaire, a interdit à la Cour d'imposer

quelque redevance que ce soit à cette armée-bovine ayant appartenu à son fils, le grand libérateur GIHANA.

29. Imisagara = Les « Multitude-en-liesse ».

68. L'armée-bovine *Imisagara*, dont le radical *sagar-a* comporte une variété de significations, fut créée par CYILIMA II, en faveur de sa femme VUGANEZA. Elle mourut sous YUHI IV GAHINDIRO, sans laisser un enfant qui eût recueilli son héritage. Ces bovidés furent donnés à MUNANA, fils du libérateur GIHANA, et qui avait la même mère que YUHI IV lui-même. Il légua ce commandement à son fils MARARA, qui laissa ce fief à son fils SEBITOBYI. Le petit-fils de ce dernier, appelé ZIRAHIGA, les légua à GATEYIHENE, mort ces dernières années. Nous ignorons, à l'heure actuelle, lequel de ses parents fut désigné pour lui succéder.

Armée-sociale correspondante : *Abanyamisagara*.

Pâturages patriarcaux : Kabere près Kinyihira, dans la province du Kabagali.

Prestations traditionnelles :

4 laitières permanentes à la Cour ;

4 jarres quotidiennes.

30. Inkondera = Les ensevelisseuses (ou les défricheuses).

69. L'armée-bovine *Inkondera* fut créée sous CYILIMA II par son fils, le prince RWAMAHE. C'est lui qui commandait les armées du Rwanda à la frontière occidentale du Territoire actuel d'Astrida, lorsque MUTAGA III SEBITUNGWA, du Burundi, y fut tué.

70. La signification étymologique du nom *Inkondera* tourne sur le radical *kond-era*, qui peut avoir deux sens ayant la même probabilité, et représentant un symbolisme de victoire. C'est ou bien le sens de *gukonda* = défricher la forêt vierge (dont la forme causative *gukondera* = défricher en faveur de quelqu'un). Le prince RWAMAHE aurait voulu alors signifier que sa milice avait ouvert au Rwanda une voie jusque-là impénétrable (la force militaire du Burundi) et que l'autorité du Roi s'étendait désormais sur de vastes territoires conquis. Ou bien il s'agirait

de *gukonda*, sous sa forme dérivée causative *gukondera* = entasser des branchages sur un cadavre. En ce cas, il s'agirait d'un mémorial célébrant la mort du MUTAGA III, tué par les guerriers commandés par ce prince.

71. Le prince RWAMAHE avait un fils appelé BARASHI, qui était incapable de commander, surtout à la frontière la plus exposée aux durs combats. Aussi, RWAMAHE légua-t-il ses commandements à son neveu appelé SENYAMUDIGI, fils de BIDEI (celui-ci fils du prince NYARWAYA-KARURETWA, fils de YUHI III). C'était alors sous le règne de KIGELI III NDABARASA. SENYAMUDIGI fut destitué pour incapacité guerrière sous YUHI IV GAHINDIRO et la Cour lui donna pour successeur le fameux NYARWAYA surnommé NYAMUTEZI, fils de MBYAYINGABO, ancêtre éponyme de la famille de Abatezi (appellation calquée sur le radical *tez-i*, du surnom *Nyamutezi*). Ce fonctionnaire mourut en 1853, durant le même mois que MUTARA II RWOGERA. Il légua ses commandements à son fils NYANTABA. KIGELI IV RWABUGILI le destitua, autour de 1867, en faveur de KARAMA, fils de BARAHIRA, du clan des Abakono. Mais environ deux ans plus tard, KARAMA fut destitué et le commandement des *Inkondera* fut rendu à NYANTABA. Quelques années plus tard, NYANTABA fut condamné à mort et exécuté. Ses commandements passèrent au prince MUHIGIRWA, fils de KIGELI IV. Le nouveau fonctionnaire était trop jeune pour exercer effectivement le commandement de ses fiefs. Aussi le Roi lui donna-t-il des remplaçants successifs, jusqu'au moment de sa majorité. MUHIGIRWA fut tué en juin 1897, durant les jours troublés qui suivirent la mort de MIBAMBWE IV RUTARINDWA. Il eut pour successeur KAMHAYANA, fils de NYANTABA (l'ancien chef de la même armée-bovine). Le nouveau fonctionnaire fut exécuté fin avril-début mai 1900. Son commandement passa à son frère KAYIJUKA, qui tomba en disgrâce ; il fut destitué en 1905 (et fut condamné à avoir les yeux crevés en février 1906). Il eut pour successeur le chef RWAMANYWA, fils de MILIMO (différent du MILIMO des A.-B. 24-25), de la famille des Abahenda. Il fut ensuite obligé de démissionner, par l'intervention de sa milice qui n'en voulait pas. Son commandement passa à SEBANGALI, fils de RUNANIRA, de la famille des Abahindiro. Il légua son commandement à son fils SENDASHONGA, auquel succéda son propre fils RUSA,

habitant actuellement à Runyinya dans la province du Nyaruguru. Les *Inkondera* étaient jadis tenues à l'élevage de *n'yambo*.

L'armée-sociale correspondante : *Nyaruguru*.

Pâturages patriarcaux : les collines de Ruko et Coko, dans la province du Nyaruguru.

Prestations traditionnelles :

a) 2 laitières permanentes à la Cour et 2 jarres quotidiennes, en vertu de fiefs ultérieurs (*Inkondera* en tant que telles ne sont pas imposables, parce que relevant d'une milice des marches) ;

b) Un certain nombre de taurillons pour les consultations divinatoires à la Cour.

Nota : Depuis le prince MUHIGIRWA, les redevances indiquées *sub a)* ne furent plus livrées à la Cour, du fait que le chef des *Inkondera* était devenu le préposé général au service du lait frais. Les prestations de ses propres commandements devenaient automatiquement son prélèvement de fonction.

31. Akarema = La mise-sur-pied (ou bien encore le rassemblement).

72. L'armée-bovine *Akarema* fut créée par CYILIMA II RUJUGIRA ; elle fut formée de vaches raziées au Burundi par l'expédition qui tua MUTAGA III SEBITUNGWA. Sa signification étymologique est soit : la mise sur pied, soit : le rassemblement. Le Roi donna ces commandements à son frère MUCIYE, commandant de la milice dite Indilira, qui avait contribué à la victoire sur le Burundi à la même frontière que l'armée du prince RWAMAHE, son neveu. A la mort de MUCIYE, CYILIMA II donna cette armée-bovine à son fils RWAMAHE.

73. Lorsque RWAMAHE légua l'armée-bovine précédente à SENYAMUDIGI, il donna *Akarema* au prince BALYINYONZA, fils de KIGELI III, le monarque alors régnant. Le prince BALYINYONZA légua ce commandement à son fils BIRABONEYE, qui le laissa en héritage à son fils NDOLI. Il légua son fief à son fils RUBIMBURABIGWI ; ce dernier fut condamné et exécuté sous KIGELI IV RWABUGILI, aux environs de 1889. Le Roi donna cette armée-bovine au nommé SABUHO, fils de RWISHYURA et frère du

grand favori NZIGIYE. A la mort de SABUORO sous YUHI V MUSINGA, le Roi donna le fief à KAMBANDA, fils de SEBASHI, en même temps qu'il lui accordait la main de sa fille BAKAYISHONGA. Le nouvel intendant général des *Akarema* est un descendant, à la 5^e génération, de BIRABONEYE, fils du prince BALLYINYONZA.

Armée-sociale correspondante : *Abanyakarema* (uniquement pasteurs).

Pâturages patriarcaux : Nyamagabe près Kizi, dans le Buroha, province du Busanza-Sud.

Prestations traditionnelles :

2 laitières permanentes à la Cour ;

1 jarre *géante* quotidienne (équivalent de 2 jarres portables).

32. Ibyiza = Les belles-choses.

74. L'armée-bovine *Ibyiza* a été créée à une époque incertaine. Certains mémorialistes la font remonter jusqu'au règne de RUGANZU II NDOLI, du fait qu'elle est possédée par une armée-sociale créée par ce monarque. La supposition est cependant insoutenable : une armée-bovine remontant au règne de RUGANZU II aurait été liée à des prescriptions du code ésotérique ; or, il n'en est rien en ce qui concerne les *Ibyiza*. De plus, elle ne serait pas exemptée de toute redevance vis-à-vis de la Cour, si elle avait été érigée à une époque antérieure à l'installation de l'armée-sociale *Nyakare* en sa zone de frontière. Elle n'aurait pas enfin ses pâturages patriarcaux en cette zone que les *Nyakare* ont occupée à une date relativement récente.

75. Pour toutes ces raisons, nous avons exclu le règne de RUGANZU II et choisi comme le plus probable celui de CYILIMA II RUJUGIRA (le plus probable, disons-nous, car il reste vrai que personne n'a pu indiquer la moindre tradition se rapportant à la création de cette corporation bovine). Voici les raisons qui ont fixé notre choix :

1^o C'est CYILIMA II RUJUGIRA qui a fixé l'armée-sociale *Nyakare* dans la zone qu'elle défendait à la frontière du Burundi ; or, la localité constituant les pâturages patriarcaux de cette armée-bovine est située dans le centre de cette région ;

2° Si les *Ibyiza* étaient antérieures à ce règne, ces pâturages patriarcaux seraient certainement situés en dehors de cette zone.

76. Nous ne voulons pas dire, cependant, que les *Ibyiza* n'auraient pas existé sous une autre structure avant CYILIMA II. Ce serait seulement sous ce monarque qu'elles auraient été liées à l'armée-sociale *Nyakare*, et amplifiées de manière à devenir une corporation bovine de la structure traditionnelle.

77. L'intendant général, sous CYILIMA II, fut le nommé NKOKO, descendant de RUKOBA l'ancien, celui-ci fils de BASHANA l'ancien, qui vivaient sous RUGANZU II. A NKOKO succéda BASHANA le jeune, qui fut tué durant une expédition au Burundi, laissant son commandement à son fils SERUSHANGA. A celui-ci succéda RUKOBA le jeune, qui joua un certain rôle à l'avènement de KIGELI IV, autour de 1854. Il légua son fief à son fils NTABWOBA. KIGELI IV RWABUGILI déposséda ce dernier et donna le commandement des *Ibyiza* à son propre frère le prince BICUNDAMABANO. Ce fonctionnaire mourut dans l'île Ijwi en 1875 (année qui suivit la Comète de Coggia), alors que le Roi venait de reconquérir ce territoire. Il légua son commandement à son fils MUNYUZANGABO, qui mourut de la petite vérole aux environs de 1894. Les *Ibyiza* furent alors données à BIGIRIMANA, fils de BARAHIRA, cousin germain maternel du monarque. Le nouveau fonctionnaire tomba à Rucunshu en décembre 1896 en défendant MIBAMBWE IV RUTARINDWA. Il eut pour successeur le prince KANYANGEMWE, frère de KIGELI IV, qui avait évidemment pris parti pour le vainqueur nouvellement intronisé sous le nom de YUHI V MUSINGA, au début de 1897. Lorsque le prince tomba en disgrâce et s'exila au Burundi pour échapper à la mort, en 1905, son commandement passa à SEZIKEYE, fils de NTURO, de la famille des Abaka. Il légua son fief à son fils Ild. MUTEMBE, naguère juge président au Tribunal du territoire de Kigali.

Armée-sociale correspondante : *Nyakare*.

Pâturages patriarcaux : Murama, dans la province du Bashumba-Nyakare ;

Prestations traditionnelles : aucune, parce que l'armée-bovine relève d'une milice des marches, en service actif permanent.

33. Indamutsa = Les tambours-des-audiences.

78. L'armée-bovine *Indamutsa* fut créée par CYILIMA II RUGUGIRA, qui la donna à RUBISHA, fils de KADUNGU. Sous MUTARA II RWOGERA, cette armée-bovine, en même temps que celle dite *Nyahenga*, fut donnée à SERUTEGANYA, fils de KIVURA (cf. A.-B. 17). Lorsque mourut SERUTEGANYA, dans les circonstances que nous avons rappelées (A.-B. 17), les *Indamutsa* furent données à MURIMBI, fils de SENDILIMA, de la famille des Abatsobe. Le nouveau fonctionnaire tomba quelques années plus tard en disgrâce et fut exécuté. Son fief fut donné à RUTABULINGOGA, fils de NDUNGUTSE, de la famille des Abakwobwa. Ce fut autour de 1894 que RUTABULINGOGA tomba en disgrâce à son tour ; il fut condamné à la crevaison des yeux et le commandement de ces bovidés échut à RWANGAMHUHWE, fils de NKANGURA, du clan des Abakono. Il légua son fief à son aîné KABANDA, auquel succéda son fils T. KAREKEZI, habitant actuellement à Nyabitare, dans la province du Marangara.

Armée-sociale correspondante : *Abanyandamutsa* (uniquement pasteurs).

Pâturages patriarcaux : Nkingo près Kamonyi, dans la province du Rukoma.

Prestations traditionnelles :

- a) 1 laitière permanente à la Cour ;
- b) 1 jarre quotidienne ;
- c) 1 taureau destiné au culte de la momie de CYILIMA II, à la capitale mortuaire de Gaseke, toutes les fois que les cérémonies en exigeaient.

34. Invugo = Le parler.

79. L'armée-bovine *Invugo* fut créée par CYILIMA II RUGUGIRA, qui la confia au nommé NIBAHEBE, fils de SEMHABWA. Le bénéficiaire légua son commandement à son fils BYOGURUYANGE, qui le laissa à son fils RUBANZABIGWI. Ce dernier, sous KIGELI IV RWABUGILI, partagea la disgrâce de son ami MURIMBI, dont il était question dans le numéro précédent. Il fut en conséquence livré au bourreau et les *Invugo* furent données à RUTABULINGOGA,

en même temps que les *Indamutsa*. Le successeur de RUTABU-LINGOGA, à savoir RWANGAMHUHWE, fils de NKANGURA, reçut également les *Invugo* en même temps que les *Indamutsa* (n° précédent). Les deux corporations bovines suivirent désormais le même commandement jusqu'à nos jours.

Armée-sociale correspondance : *Abanyanvugo* (uniquement pasteurs).

Pâturages patriarcaux : Rugobagoba dit de Nkingo, dans la province du Nduga.

Prestations traditionnelles :

1 taureau destiné à la résidence mortuaire de Gaseke, toutes les fois que les gardiens de la momie de CYILIMA II en avaient besoin.

35. Urubavu = L'os-costal.

80. L'armée-bovine *Urubavu* fut créée par CYILIMA II RUJUGIRA, très probablement pour en apanager la mère du prince NDABARASA, le futur KIGELI III. Lorsque ce dernier devint Roi du Rwanda, il en investit son fils le prince KAZENGA. Il légua son fief à son fils KABANO. Sous YUHI IV GAHINDIRO, ce fonctionnaire s'exila au Ndorwa en compagnie du fameux prince SEMUGAZA (fils de KIGELI III). Son fief fut alors donné au nommé RUGEMA, fils de RUGANGAZI, de la famille des Abaganzu. Le nouveau fonctionnaire fut tué durant une expédition envoyée contre le Burundi. Il laissait son commandement à son fils BAFUMU, auquel succéda son petit-fils SEGICONDO (Le père de ce dernier, appelé NYILIMGONDO, était mort du vivant de son père). SEGICONDO fut destitué en 1905, sous YUHI V MUSINGA, et son commandement passa à RUNIGA, fils de SAGAHUTU, de la famille des Abakongoli. A RUNIGA succéda son fils GASHANJA habitant actuellement à Rubona près Kamonyi, dans la province du Rukoma (cf. A.-B. 179 et 180).

Armée-sociale correspondante : *Abanyarubavu* (uniquement pasteurs).

Pâturages patriarcaux : Sanzu, dans la province du Buhanga-Ndara.

Prestations traditionnelles : aucune. Cette exemption de redevances à la Cour s'expliquerait par l'appartenance

initiale à un prince héritier. La Cour n'exige jamais des prestations qui n'aient pas été imposées dès le début.

36. Abazatsinda = Les futurs vainqueurs.

81. L'armée-bovine *Abazatsinda* fut créée par CYILIMA II. Son étymologie est des plus faciles, certes, mais elle ne se prête pas à une traduction aisée en français. Il s'agit du verbe *gutsinda* = vaincre, conjugué à la 3^e personne du pluriel, mais avec la tonalité correspondant au pronom relatif (On sait que ce pronom n'existe pas en notre langue). D'où la traduction littérale donne : Ceux qui vaincront. Il ne s'agit pas de ce sens-ci ; le nom veut dire : Ils vaincront dans l'avenir. Ceux qui comprennent notre langue excuseront donc la traduction approximative que nous en donnons, le génie du kinyarwanda ne s'accordent pas ici avec celui du français.

82. Le Roi donna cette corporation bovine à son gendre SERUHUGA, fils de BANYAGA, qui la légua à son fils MUTABANZWA. Ce dernier la laissa à son fils YOBOKA, auquel succéda MUSUHUKE, qui la légua à son fils NTIZIMIRA (cf. A.-B. 12 et 14). Du temps de ce dernier fonctionnaire, en 1874, année de la Comète de Coggia, cette armée-bovine fut renforcée par un fief nouveau : le Roi donna à NTIZIMIRA un troupeau de vaches portant le même nom de *Abazatsinda*, dont venait d'être dépossédé le nommé SEBIZAGE, qui habitait dans le BYAHI. Il fut décidé en même temps que désormais les *Abazatsinda* seraient liées à la résidence royale de Rubengera, érigée durant les derniers mois de 1874, au retour de l'expédition contre le Butembo. A la chute du chef NTIZIMIRA, son fief passa à CYIGENZA, fils de RWAKAGARA, qui mourut aux environs de 1894, léguant son commandement à son fils RWIDEGEMBYA. A ce dernier succéda son fils RWAGATARAKA, mort le 27 mai 1944. Son successeur est P. FUNDI, habitant actuellement à Gishyita, dans la province du Rusenyi-Itabire.

Armée-sociale correspondante : *Imbanza-mihigo* (depuis le chef NTIZIMIRA).

Pâturages patriarcaux : Sakinnyaga, dans la province du Nyantango-Budaha.

Prestations traditionnelles :

a) L'élevage d'un taureau appelé *Rugizi* et d'un troupeau correspondant appelé *Ingizi*, relevant du code ésotérique, en relation avec le Tambour *Kiragutse*;

b) La totalité de jarres de lait suffisantes pour la résidence royale de Rubengera, que KIGELI IV avait voulue permanente.

Nota : Toutes ces prestations furent décidées par KIGELI IV, en 1874. On n'a pas pu nous renseigner sur celles que l'armée-bovine devait fournir à la Cour avant cette date.

37. Imbaliro = Les entretoises de palissade.

83. — L'armée-bovine *Imbaliro* fut créée par CYILIMA II. Expliquons brièvement le sens du mot : lorsqu'on construit les palissades en notre pays, on commence par ficher en terre des palis distants d'environ 50 cm. Entre les palis sont placés des roseaux secs et des tiges de sorgho. Pour les maintenir debout entre les palis, on les relie à ces derniers montants au moyen de roseaux posés horizontalement et serrés par des cordes. C'est cet assemblage de roseaux horizontaux — au singulier *urubaliro* et au pluriel *imbaliro* — que nous avons, par analogie bien sûr, traduit au moyen du terme *entretoises*.

84. CYILIMA II donna cette corporation bovine à SERUHUGA, fils de BANYAGA, à l'occasion du mariage de ce dernier avec la princesse MITUNGA. Par décision testamentaire, CYILIMA II lia ces bovidés à la descendance de sa fille préférée. SERUHUGA légua ce fief à son fils MHARAYE dit SEMUHIMA, auquel succéda MASHYENDEGELI ; celui-ci laissa ce commandement à son fils RUHUBIRA, et ce dernier à son fils MHARAYE le jeune. Celui-ci le légua à MILIMO, dont le fils SERUHUGA, habitant dans la province du Nyantango-Budaha, en est l'actuel intendant général.

Notons en passant que le P. DELMAS (*Généalogie...*, p. 119-120), n'a pas été renseigné avec précision sur la famille en question. Il dédouble MHARAYE-SEMUHIMA, qui, pour lui, représente deux personnages, et il a ignoré que cette lignée comporte un 2^e MHARAYE, arrière-petit-fils du précédent.

Armée-sociale correspondante : *Abatanyagwa*.

Pâturages patriarcaux : Vuganyana, dans le Budaha (prov. Nyantango-Budaha).

Prestations traditionnelles : du domaine du code ésotérique, par décision de CYILIMA II.

38. Akabira = La forêt impénétrable.

85. L'armée-bovine *Akabira* fut créée par CYILIMA II qui en apanagea son fils MUDENGE, ancêtre éponyme des *Abadenge*. Le prince les légua à son fils GAHIMA, auquel succéda son fils NYILINGABO. Ce dernier les laissa à son fils KAGWARE, qui les légua à SENTAMA. Le fils de ce dernier, appelé GAKWAYA, en est l'intendant général. Cette corporation bovine était jadis tenue à l'élevage de *n'yambo*.

86. Il se passa un événement intéressant au sujet de ces bovidés, après la peste bovine *mulyamo*, aux environs de 1893. Lorsque la peste commença à ravager l'Est du pays, le nommé NIYONZIMA, serviteur de GAHIMA et de NYILINGABO, s'enfonça au cœur de la forêt de Mishahi, — celle de la dorsale Congo-Nil, entre les Territoires d'Astrida et de Cyangugu, — avec un troupeau de 40 vaches, qu'il tentait de soustraire au fléau. Il resta complètement isolé pendant plus d'une année ; de la sorte, son troupeau échappa à la peste. Le Roi qui reconstituait son propre cheptel par prélèvement sur les rares vaches échappées à la peste, se fit présenter le troupeau de Nyilingabo (son père était encore en vie, mais à la décrépitude) ; il y préleva 5 vaches qu'il accorda à NIYONZIMA, afin de le récompenser pour son dévouement au service de ses maîtres. Il y préleva ensuite 10 autres, remettant le reste du troupeau à NYILINGABO. En compensation de ce prélèvement, le Roi dispensa à perpétuité l'armée-bovine *Akabira* de toute redevance à la Cour.

Armée-sociale correspondante : *Abanyakabira* (uniquement pasteurs).

Pâturages patriarcaux : Nzaratsi, dans le Nyantango (prov. Nyantango-Budaha).

Prestations traditionnelles : avant la peste *mulyamo* : 4 laitières permanentes ;

4 jarres quotidiennes.

39. Inkomane = Les cornes lyrées.

87. L'armée-bovine *Inkomane* fut créée par CYILIMA II, en faveur de son fils GASHIKAZI, qui les légua à BIHABANYI, l'ancêtre éponyme de la famille des Abahabanyi. BIHABANYI les légua à son fils RUKIKABIGWI, dont le fils et successeur KANYAMUGENGE fut destitué par KIGELI IV RWABUGILI, lors de l'affaire de *ku Mira*. L'intendance générale en passa à RUHINANKIKO, fils de RWAKAGARA, alors chef du District de Kageyo. Lorsqu'il tomba en disgrâce et fut destitué en 1904, sous YUHI V MUSINGA, le fief fut donné à RWANGAMHUHWE, fils de NKANGURA (cf. A.-B. 33 et 34). Il légua le commandement à son fils NYANJWENGE, habitant actuellement à Nyamirembe dans la province du Rukoma.

Armée-sociale correspondante : *Abanyankomane* (uniquement pasteurs).

Pâturages patriarcaux : Rongi, dans la province du Cyingogo.

Prestations traditionnelles :

4 laitières permanentes à la Cour ;

4 jarres quotidiennes.

40. Uburenga = Les clameurs suraiguës.

88. L'armée-bovine *Uburenga* fut créée par CYILIMA II, qui en investit son gendre SERUHUGA, fils de BANYAGA (cf. A.-B. 36 et 37). Ce fonctionnaire en légua le commandement à son fils SEMUHIMA, qui le laissa à son fils MASHYENDEGELI. Ce dernier le légua à son fils GAHENDA, lequel le laissa à son fils NYILURUKORE. Son commandement passa ensuite à son fils RUNIGA, qui en fut dépossédé par KIGELI IV RWABUGILI, lors de l'affaire de *ku Mira*. Le fief passa alors à RUHINANKIKO, fils de RWAKAGARA (voir le n° précédent). Ce commandement fut donné à RWANGAMHUHWE, fils de NKANGURA, dans les mêmes circonstances que pour les *Inkomane*. Le nouveau fonctionnaire légua le fief à son fils KABANDA, dont le successeur est T. KAREKEZI, habitant à Nyabitare, dans la province du Marangara (voir A.-B. 33 et 34).

Armée-sociale correspondante : *Abanyaburenga* (uniquement pasteurs).

Pâturages patriarcaux : Kageyo, dans la province du Cyingogo.
 Prestations traditionnelles : 2 laitières permanentes à la Cour
 (sans jarres, ni rien d'autre).

41. Uruhango = La vogue.

89. L'armée-bovine *Uruhango* fut créée par CYILIMA II, qui en apanagea son fils BAZIGA. Il est bien possible que le troupeau initial existait déjà sous le règne précédent, car ce nom de *Uruhango* est mentionné dans le morceau de cithare appelé *Ibrahu* (cf. A.-B. 11). Il y est dit que l'intendant général en était *Nyamuziga*, nom qui n'est, d'après les mémorialistes, que le surnom du prince BAZIGA. Nous avons placé la création de cette corporation bovine sous le règne de CYILIMA II, qui l'aurait élevée au rang d'armée-bovine.

90. Le prince BAZIGA légua son commandement à son fils KANYONI, qui le laissa à son fils KANYANKORE, grand chantre guerrier, ancêtre éponyme (sous la dénomination irrégulière) de la famille *Ibikore*. Notons que cette appellation *Ibikore* sert à désigner certes la famille, mais encore davantage la corporation des Chantres guerriers de la Cour, fonction attachée désormais aux descendants de KANYANKORE, grâce auxquels nous possédons actuellement la précieuse collection de pareils chants qu'ils ont composés d'une génération à l'autre, en se les transmettant de père en fils. KANYANKORE légua son commandement à son fils RUKABURAMBUGA.

91. Ce fonctionnaire en fut dépossédé par KIGELI IV RWABUGILI, lors de l'affaire de *ku Mira*. Comme le Roi accordait ce fief à BALIKAGE, fils du grand favori BISANGWA, ce dernier s'y refusa catégoriquement, suppliant le monarque de laisser ces bovidés sous le commandement de RUKABURAMBUGA. Il estimait que ce serait honteux de voir son fils BALIKAGE investi d'un fief enlevé à ce Chantre guerrier des plus fameux. KIGELI IV accéda aux prières de son grand favori et remit RUKABURAMBUGA en possession de son fief. Ce fonctionnaire légua son fief à son fils RUTABANGAMA, dont le fils et successeur est RUGWIZANGOGA, habitant à Sanzu dans la province du Buhanga-Ndara. L'armée-bovine *Uruhango* était jadis tenue à l'élevage de *n'yambo*.

Armée-sociale correspondante : *Abanyaruhango* (uniquement pasteurs) ;

Pâturages patriarcaux : Murehe près Mukingo, dans la province du Busanza-Nord ;

Prestations traditionnelles : 2 laitières permanentes à la Cour, sans plus. Le reste des prestations a été supprimé à l'intervention du grand favori BISANGWA.

42. Ubutendeli I = Les cornes-pendantes I.

92. L'armée-bovine *Ubutendeli I* (voir *Ubutendeli II*, A.-B. 70) fut créée par CYILIMA II RUJUGIRA qui en investit son fils BAZIGA. Cette corporation bovine suivit toujours le même commandement que celle dite *Uruhango* (n° précédent). C'est dire que, lors de l'affaire de *ku Mira*, le grand favori BISANGWA s'opposa à ce que son fils BALIKAGE en fut investi.

Armée-sociale correspondante : *Abanyabutendeli I* (uniquement pasteurs).

Pâturages patriarcaux : Murehe près Mukingo.

Prestations traditionnelles : 1 laitière permanente sous le couvert des *Uruhango*.

43. Intulire I = L'hydromel-de-sorgho.

93. L'armée-bovine *Intulire I* fut créée par CYILIMA II, comme mémorial des fêtes qu'il célébra, du code ésotérique, appelé Cérémonial des Abreuvoirs (cf. *Zaire*, IV, 1947, 363-386). Une petite explication au sujet de l'hydromel rwandais : le miel peut entrer dans la confection des boissons suivant des modes fort variés. Nous ne pouvons ici entrer dans les détails ; rappelons simplement les deux modes qui s'opposent : lorsque le miel est mélangé au cidre de bananes, on l'appelle *inkangaza* ; mêlé à la bière de sorgho, on l'appelle *intulire*. Les autres combinaisons n'intéressent pas l'étymologie de ce paragraphe.

94. Le Roi confia cette armée-bovine à son fils Rwamahe (cf. A.-B. 30). Ce dernier la légua à son neveu SENYAMUDIGI, en même temps que celle des *Inkondera*, sous KIGELI III NDABARASA. Lorsque, sous YUHI IV GAHINDIRO, SENYAMUDIGI fut des-

titué, l'armée-bovine *Intulire* fut donnée au grand favori RUGAJU, fils de MUTIMBO. Ce personnage fut destitué et se suicida à l'avènement de MUTARA II RWOGERA. Ce monarque accorda les *Intulire* à NDAMUTSA, fils de NYARWAYA dit NYAMUTEZI (cf. A.-B. 30). NDAMUTSA les légua à son fils RUNANIRA, qui en fut dans la suite dépossédé par KIGELI IV RWABUGILI, en faveur de NTIZIMIRA, fils de MUSUHUKE (cf. A.-B. 12, 13, 36). A la chute de ce fonctionnaire, KIGELI IV donna ces bovidés à NYANTABA, fils de NYARWAYA-NYAMUTEZI (et donc frère de NDAMUTSA). Le nouveau fonctionnaire géra le fief par l'intermédiaire de son neveu appelé MUKULIRA, fils du même NDAMUTSA. A partir de NYANTABA, l'armée-bovine *Intulire* fut toujours sous le même commandement que les *Inkondera* jusqu'à nos jours (cf. n° 30). (Voir *Intulire* II, A.-B. 88).

Armée-sociale correspondante : *Abanyantulire* (uniquement pasteurs).

Pâturages patriarcaux : Bugali près Ntyazo, dans la province du Mayaga.

Prestations traditionnelles :

a) 1 jarre quotidienne, dont le lait devait être dans la case où dormait le Roi, de bon matin, pour le réveiller en baratant ;

b) Un certain nombre de jarres de lait, une fois l'an, pour les fonctionnaires de la Cour prenant part au cérémonial des Premices (mois lunaire de *Kamena* = juin) ;

c) 1 taureau et une bréhaïne destinés à être mactés durant le cérémonial des Premices ;

d) Élevage d'un taureau appelé *Cyubahiro* = le Respect, qui demeurait dans l'enclos de la Cour, au quartier dédié à l'esprit de CYILIMA II.

44. In'yenge = Les perspicaces.

95. L'armée-bovine *In'yenge* fut créée par CYILIMA II en faveur de son petit-fils M HARAYE, fils de SERUHUGA (A.-B. 36). Le commandement en resta dans sa famille jusqu'à son 5^e descendant, SERUHUGA habitant dans la province du Nyantango-Budaha, qui en est actuellement le détenteur (cf. n° 37).

Armée-sociale correspondante : *Abanyen'yenge* (uniquement pasteurs).

Pâturages patriarcaux : Une partie de Rugobagoba, dans le Nduga.

Prestations traditionnelles : un taureau, lorsque la Cour en a besoin.

ÉRECTION D'ARMÉES-BOVINES
SOUS KIGELI III NDABARABA
ET MIRAMBAWE III SENTERAYO
(XVIII^e siècle)

45. Inama II. — Les tambours II.
Titre de succession royal.

60. L'armée-bovine Inama II doit se placer, de moins logiquement, en tête de toutes celles créées par Kigeli III Ndabaraba. Le moyen initial en fut formé, en effet, des troupeaux personnels de la reine Rwenzire, mère de ce souverain. Cette reine mourut avant l'installation de son fils Inama II sur le trône. On désigna successivement sous l'appellation plus précise de Inama II Rwenzire, puis Inama II Rwenzire, pour les différents des formations homonymes successives. Ce sont ces formations qui ont été désignées par Kigeli III Ndabaraba. Le simple prince d'Inama II n'a eu que des effets de forme sur sa femme Nyirama II, fille de ce dernier. A l'événement de Miramba III Senterayo, fils de cette Nyirama II, le roi fut honoré à Nyirama II, fils de cette Nyirama II de la famille des Abakopwa. Ce fonctionnaire légitime commandait à son fils Senterayo. Celui-ci en fut dépossédé durant les dernières années du règne de Miramba II Rwenzire à l'insurrection dirigée de la Reine-Mère Nyirama II Nyirama II. Le commandement passa alors à Nyirama II, fils de Senterayo, de la famille des Abakopwa (cf. no 32). Les nouveaux fonctionnaires légitimes son fils Senterayo, qui fut destitué par Kigeli IV Rwabugori, l'armée-bovine passa alors à Nyirama II, fils de Senterayo, le roi revint ainsi à la maison de ses ancêtres dépossédés.

Section IV

ÉRECTION D'ARMÉES-BOVINES

SOUS KIGELI III NDABARASA

ET MIBAMBWE III SENTABYO

(XVIII^e siècle)

45. Ingoma II. = Les tambours II.

96. L'armée-bovine *Ingoma II* doit se placer, du moins logiquement, en tête de toutes celles créées par KIGELI III NDABARASA. Le noyau initial en fut formé, en effet, des troupes personnels de la reine RWESERO, mère de ce monarque. Cette femme mourut avant l'intronisation de son fils, sous le règne précédent. On désigne souvent ces bovidés sous l'appellation plus précise de *Ingoma za RWESERO* = les « Tambours » de RWESERO, pour les distinguer des formations homonymes similaires.

97. Lorsque mourut sa mère, le simple prince d'alors NDABARASA affecta ce fief aux biens de sa femme NYIRATAMBA, fille de SESONGA. A l'avènement de MIBAMBWE III SENTABYO, fils de cette NYIRATAMBA, le fief fut donné à NGARUYINKA, fils de LIHAYA, de la famille des Abakwobwa. Ce fonctionnaire légua son commandement à son fils SEBUCYUCYU. Celui-ci en fut dépossédé durant les dernières années du règne de MUTARA II RWOGERA, à l'intervention directe de la Reine-Mère, NYIRAMAVUGO II NYIRAMONGI. Le commandement passa alors à NYILAMAKUZA, fils de SEMHABWA, de la famille des Ababyibushye (cf. n^o 22). Le nouveau fonctionnaire légua son fief à son fils RUSEKABAHUNGA, qui fut destitué par KIGELI IV RWABUGILI ; l'armée-bovine passa alors à NDUNGUTSE, fils de SEBUCYUCYU, le fief revenant ainsi à la maison de ses anciens détenteurs.

Lorsque NDUNGUTSE se suicida, autour de 1894, à cause de l'arrestation de ses deux fils, dont RUTABULINGOGA (cf. A.-B. 33 + 34), cette armée-bovine fut donnée au favori du Roi, le fameux MUGUGU, fils de SHUMBUSHO (cf. A.-B. 12, 14 et 23). A partir du chef MUGUGU, les *Ingoma II* suivirent les anciens commandements de ce dignitaire, et leur intendant-général actuel est NYAGASAZA, fils de Kavunvuli (Voir *Ingoma I*, A.-B. 9, et *Ingoma III*, A.-B. 94).

Armée-sociale correspondante : *Abanyangoma* (uniquement pasteurs).

Pâturages patriarcaux : Gasura, dans la province du Bwancymbwe.

Prestations traditionnelles :

1 laitière permanente à la Cour.

1 jarre quotidienne de lait.

46. Inshya II = Les affermies II.

98. L'armée-bovine *Inshya II* (voir *Inshya I*, A.-B. 4) fut créée par KIGELI III, par la fusion des troupeaux qu'il possédait avant son avènement, en dehors de ceux appartenant à sa femme NYIRATAMBA. Il en investit son cousin NDABARAMIYE, fils de BUKOMBE (celui-ci fils de YUHI III), NDABARAMIYE légua ce commandement à son fils SHAMAKOKERO, l'ancêtre éponyme de la famille des Abashamakokero. Ce fonctionnaire laissa son fief à son fils MBANDA, auquel succéda son fils NYIRAFUKU. Ce dernier en fut dépossédé par KIGELI IV RWABUGILI, qui en investit le nommé NDANGALI, fils de GISHOMA. Celui-ci tomba en disgrâce et fut destitué en faveur de RUHARARAMMANZI, fils de SHUMBUSHO, comme il a été indiqué plus haut (cf. A. B. 19). A partir de RUHARARAMMANZI les *Inshya II* et les *Agafubira* sont restées sous le même commandement.

Armée-sociale correspondante : *Abanyanshya* (uniquement pasteurs).

Pâturages patriarcaux : Bulima, dans la province du Mayaga.

Prestations traditionnelles :

a) 1 laitière permanente à la Cour.

b) 1 jarre quotidienne de lait.

c) Élevage d'un taureau appelé *Rushya*, mémorial de son homonyme ayant appartenu au prince NDABARASA avant son intronisation. Ce taureau prenait part à des cérémonies du code ésotérique, circonstance qui fait que toute l'armée-bovine relève de ce même code de la Dynastie.

47. Ubuhero = La tranquillité.

99. L'armée-bovine *Ubuhero* fut créée par Kigeli III qui l'attacha à la résidence permanente de *mu-Nyakabanda*, vallée située entre le mont Kigali et la ville de ce nom (qui a été fondée sur la colline de Nyarugenge). Cette résidence de *mu-Nyakabanda* devait rappeler à perpétuité que la mère de ce monarque séjourna un certain temps dès son arrivée au Rwanda, car elle était une étrangère. Le Roi décida alors que chacun de ses successeurs serait obligé d'épouser et d'établir en cette résidence une femme du clan des Abagesera, celui de sa propre mère. Cette reine ne bénéficiait que du lait de ces vaches, placées sous l'autorité d'un fonctionnaire spécial.

100. YUHI IV GAHINDIRO (petit-fils de KIGELI III) y fixa la reine NYIRATURATSINZE, dont le fils NYABIGONDO, né longtemps après la mort du Roi, fut accepté comme fils posthume de ce dernier. C'était la première fois qu'une reine de cette résidence posait le problème d'un fils à apanager. L'armée-bovine resta de fait comme fief du prince NYABIGONDO, sous le règne de MUTARA II et en fut apanagé de droit par KIGELI IV RWABUGILI. Ce monarque scinda cependant en deux la corporation bovine : la part destinée à la résidence de *mu-Nyakabanda* fut confiée au nommé MHORE, fils de SEMMANDWA. A partir de cette décision donc, l'armée bovine *Ubuhero* se développa historiquement en deux branches :

1) La section, dont NYABIGONDO fut apanagé, fut léguée par lui à son fils RUBIMBURA, dont le fils et successeur est NYAMUCENSHERA, l'actuel chef de la province du Buyaga.

Armée-sociale correspondante : aucune.

Pâturages patriarcaux : Muhororo, dans la province du Buriza.

Prestations traditionnelles : aucune.

2) La section placée sous le commandement de SEMMANDWA : ce fonctionnaire en fut dépossédé ultérieurement par KIGELI IV RWABUGILI, lors de l'affaire de *ku Mira*, en faveur de RUDAKEMWA, fils de SAKUFI, de la famille des Abasharangabo. Il légua son fief à son fils RUKABURA, qui le laissa à son fils SEMUGESHI. Le successeur de ce dernier, appelé MAHINGA, était naguère sous-chef à Mata, dans la province du Nyaruguru, localité où il doit avoir encore son domicile.

Armée-sociale correspondante : *Abanyahuhoro* (uniquement pasteurs).

Pâturages patriarcaux : mu-Nyakabanda, dans la province du Bwanacyambwe.

Prestations traditionnelles : Fournir le lait suffisant à la reine établie dans la résidence de mu-Nyakabanda.

48. Rukazire = La trempe-de-javeline.

101. L'armée-bovine *Rukazire* fut créée par KIGELI III, en faveur du héros SEBUHARARA, fils de RUGINA, du clan des Abaha, dont il récompensait ainsi un exploit extraordinaire. Ce guerrier fameux, qui était simple serviteur du prince NYEMINA, fils du monarque, avait osé défier la Garde royale au cours d'une veillée de hauts faits préparatoire à une expédition décidée contre un grand chef du Gisaka, du nom de RUZINA. Comme les guerriers de la Cour promettaient à tour de rôle qu'ils vaincraient ce chef ennemi, SEBUHARARA osa promettre à KIGELI III qu'il tuerait RUZINA et lui en rapporterait le trophée. Il engageait sa tête dans le cas où sa promesse ne serait pas tenue. Il tint parole et tua le chef ennemi. Le Roi récompensa cet exploit en engageant le héros dans la Compagnie de Cour appelée *Intarindwa* = les Irrésistibles et en lui donnant en fief une armée-bovine créée à cette occasion. L'appellation de *Rukazire* a été tirée de la langue des Bahima, dont le monarque était en train de conquérir le territoire (l'expédition contre RUZINA partit de Muhura, au nord du lac Muhazi). Si elle avait été tirée du kinyarwanda, elle aurait été *Rukaliza*, le radical dans les deux langues étant *kaza* (à l'infinif : *gukaza* = tremper le fer).

102. SEBUHARARA légua son fief à son fils KINYUIKURA, dont le fils et successeur fut NDILIMA. KIGELI IV RWABUGILI des-

titua ce dernier, en faveur de MINEGA, fils de KARURANGA, qui venait de tuer KANYONI, Roi du Mubali. MINEGA légua son fief à son fils RWAMBONERA, auquel succéda son fils SENDASHONGA. Ce dernier le laissa à son fils KUBIZA, dont l'héritier est actuellement un enfant mineur, habitant à Mwendu, dans la province du Buganza-Nord, en Territoire de Kigali. Cette armée-bovine était tenue à l'élevage de *n'yambo*.

Armée-sociale correspondante : *Abanyarukazire* (uniquement pasteurs).

Pâturages patriarcaux : Buremera près Ngange, dans le Buganza-Nord, Kigali.

Prestations traditionnelles : ?

49. Umuliro I = Le feu I.

103. L'armée-bovine *Umuliro I* (voir *Umuliro II*, A. B. 100) fut créée par KIGELI III qui en apanagea son fils KIMANUKA, l'ancêtre éponyme de la famille des Abamanuka. Il légua ce fief à son fils MABANO, auquel succéda son propre fils RUHEZAMIHIHO. Ce fonctionnaire, autour de 1880, se vit enlever, par KIGELI IV RWABUGILI, tous les troupeaux de *n'yambo* (vaches à longues cornes) qui étaient concentrés autour du lac Muhazi. Il donna une partie de ces troupeaux à son frère le prince BICUNDAMABANO et l'autre au chef MUSHYO, fils de BUTARE, de la famille des Abacumbi. Le chef MUSHYO était alors préfet des pâturages au district de Gasabo comprenant alors en grande partie la province actuelle du Bwanacyambwe, du Buganza-Nord et du Buganza-Rukalyi (en Territoire de Kigali). Ce n'était donc pas un fief accordé à MUSHYO, mais plutôt un ensemble de troupeaux destinés à la résidence royale de Gasabo, dont ce fonctionnaire était l'intendant. Remarquons cependant que les deux fiefs (à Bicundamabano et à Mushyo) étaient juridiquement séparés de l'armée-bovine *Umuliro I* et qu'ils ne pouvaient plus en porter la dénomination (cf n^{os} 62 et 114).

104. Le chef RUHEZAMIHIGO gardait donc le gros de son armée-bovine, car il n'avait perdu que les *n'yambo* avec quelques troupeaux pacageant dans la région autour de Gasabo. Il légua son commandement à son fils RUGAGAZA. Ce dernier

tomba plus tard en disgrâce et s'exila au Burundi pour échapper à la mort. Son commandement passa au nommé NKOMATI, de la famille des Abenegitore, qui fut bientôt évincé par le prince MUHIGIRWA dans la province du Bashumba (actuellement comprise dans la province jumelée du Bashumba-Nyakare). Lorsque le prince MUHIGIRWA se révolta contre YUHI V MUSINGA, en 1897, et qu'il fut tué à Nkima, KABERA, fils de RUGAGAZA, recouvra les anciens fiefs de sa maison. Il légua son commandement à son fils RUTAMU, habitant actuellement à Nyagisozi, dans le Bashumba-Nyakare. Depuis la prise des *n'yambo* par KIGELI IV, vers 1880, l'armée-bovine *Umuliro I* n'est plus tenue à l'élevage de cette race à longues cornes.

Armée-sociale correspondante : *Abashumba*.

Pâturages patriarcaux : Karuranga, dans la province du Bwanacyambwe.

Prestations traditionnelles : aucune, parce que les *Umuliro I* relèvent d'une milice en service actif permanent aux frontières du Burundi et du Ndorwa.

50. Imisugi-y' insanga = Les « Maternité-inviolée » dynastiques.

105. L'armée-bovine *Imisugi-y' Insanga* fut créée par KIGELI III, dans les circonstances que nous allons résumer ci-après. Rappelons tout d'abord que la signification exacte de *Imisugi* a été analysée plus haut (A.-B. 23). On trouvera également (A.-B. 1) l'étymologie incertaine du terme *Insanga*. Étant donné que les formations bovines décorées de ce titre doivent relever du code ésotérique de la Dynastie, nous avons préféré traduire *Insanga* par *dynastique*, adjectif qui donne le sens réel en ce nom composé.

106. Le Roi était arrivé à Rwamiko, dans la province actuelle du Marangara. Un grand éleveur de la région, du nom de KRYOVU, fit défiler devant lui son troupeau, comme l'exige la coutume en pareilles circonstances. Ce troupeau était superbe et s'appelait *Imisugi*. Le Roi apprécia si bien ces vaches qu'il les fit siennes, tout en les laissant à KRYOVU. Il les amplifia de manière à en faire une armée-bovine et il la nomma *Imisugi-y' Insanga*, (ce n'est pas par distraction que nous n'avons pas appelé ces

bovidés *Imisugi II* ; on les désigne sous cette forme de nom composé : on prêterait à confusion si on en agissait autrement). Comme la nouvelle formation bovine était attachée au code ésotérique, le Roi en confia l'intendance générale à SEGATI, le patriarche d'alors de la famille des Abaheka, détenteur du *Bwiru* concernant les vaches. Ce commandement fut jumelé avec lui des *In' yubahiro* (A.-B. 26). Rappelons une fois encore que la descendance de KIVOVU s'occupait de cette armée-bovine, et que le patriarche de la famille des Abaheka était un intendant général plutôt honoraire. Sous le règne de MUTARA III, les troupeaux officiels des *Imisugi y'*, des *Insanga* et des *Inyubahiro* devinrent effectivement propriété du Roi.

Armée-sociale correspondante : *Abanyansanga* (A.-B. 1).

Pâturages patriarcaux : Saruheshyi, dans la province du Marangara.

Prestations traditionnelles : sous le couvert des *Inyubahiro* (A.-B. 26).

51. Amarebe II = Les blanches nuées II.

107. L'armée-bovine *Amarebe II* (voir *Amarebe I*, A.-B. 24) apparaît pour la première fois dans l'histoire sous KIGELI III ; aucune tradition nette n'a pu être recueillie sur l'époque précise de sa création. Nous la plaçons donc sous KIGELI III, uniquement parce que la tradition en fait mention pour la première fois à cette époque. En était alors intendant général le nommé MUNENGELI, fils de BIZOZA. MIBAMBWE III SENTABYO, fils et successeur de KIGELI III, condamna ce fonctionnaire à mort et donna ce fief à Muhangaza, fils de RUZIMIZI (celui-ci l'ancêtre éponyme de la famille des Abazimizi.) MUHANGAZA légua son fief à son fils SEMALINYOTA, qui le laissa en héritage à son fils RWABIKINGA. KIGELI IV RWABUGILI, sans en déposséder le fonctionnaire en charge, attachait cette armée-bovine à sa résidence de KIGALI, alors gérée par la reine NYIRANDABARUTA, fille de SENDILIMA et mère du prince SHARANGABO.

108. Le Roi fonda ensuite la résidence de Rwamagana, au Buganza, où fut établie la reine NYIRANDILIKIRWA, fille de SENDILIMA et sœur de NYIRANDABARUTA. Comme les *Amarebe II* pacageaient dans la région du Buganza, au nord du lac Mu-

hazi, la reine NYIRANDABARUTA céda temporairement les revenus de cette armée-bovine à sa sœur résidant à Rwamagana ; c'était simplifier en même temps la tâche des pasteurs qui ne devaient plus entretenir une délégation permanente à Kigali, localité située assez loin de leur zone.

109. Quelques années plus tard, le Roi transféra la reine NYIRANDILIKIRWA de la résidence de Rwamagana à celle de Gatsibo, dans la province du Mutara. Les prestations de ces bovidés furent de ce fait dirigées de Rwamagana à Gatsibo, aux ordres de la bénéficiaire. Lorsque KIGELI IV répudia NYIRANDILIKIRWA, la décision surprit les prestations des *Amarebe II* à Gatsibo et le Roi les y maintint, car cette résidence n'avait pas encore été apanagée à cette époque, d'une manière adéquate. Lorsque le Roi répudia NYIRANDILIKIRWA, la résidence de Gatsibo devint propriété personnelle du monarque. Il la fit gérer par le chef RWATANGABO, fils de NZIGIYE. Comme ce fonctionnaire était déjà l'intendant général de l'armée-bovine NDUSHABANDI (A.-B. 120), il trouva plus avantageux de lier définitivement les *Amarebe II* à son commandement antérieur. Le chef RWATANGABO mourut en 1924 et la Cour lui donna pour successeur le chef RUKARAKAMBA, fils de RUSEKAMHUNZI, du clan des Abagesera. Ce chef fut destitué en 1929 et remplacé par son frère LYUMUGABE, qui est l'intendant général des *Amarebe II* (jumelées avec les *Ndushabandi*).

Armée-sociale correspondante : *Abanyamarebe* (uniquement pasteurs).

Pâturages patriarcaux : Kitazigurwa, dans la province du Buganza-Rweya.

Prestations traditionnelles : laitières indéterminées depuis KIGELI IV, sous le couvert des *Ndushabandi* (n° 120).

52. Inka-Buzima = Les vaches-la-vie.

110. L'armée-bovine *Inka-buzima* fut créée par KIGELI III, en faveur de BYAVU, fils de BUHURA, du clan des Abega, au moment où il accordait à ce chef la main de sa fille, la princesse NYIRABURO. BYAVU légua son fief à son fils NYARWAYA dit *Urutesi*, pour le distinguer de son homonyme NYARWAYA dit NYAMUTEZI : les deux chefs vivaient à la même époque (cf.

A.-B. 30). C'est pour éviter la confusion dans l'histoire que leur homonyme antérieur porte également le surnom de NYARWAYA-KARURETWA (cf. A.-B. 12 et 14). NYARWAYA-URUTESI fut tué par MUTARA II RWOGERA, dont il avait épousé la sœur aînée, la princesse SHONGOKA. A la mort de NYARWAYA-URUTESI, ses commandements passèrent à son fils MURARANGANDO. Comme ce dernier était encore mineur, il fut placé sous la tutelle de son oncle RUGEREKA, qui avait épousé en secondes noces la princesse SHONGOKA, mère de MURARANGANDO.

111. A l'avènement de KIGELI IV RWABUGILI, en 1854, RUGEREKA fut accusé d'avoir empoisonné MUTARA II RWOGERA, mort de tuberculose ; le crime supposé aurait été commis en vue de venger la mort de NYARWAYA-URUTESI. En ce moment, MURARANGANDO avait atteint sa majorité, car ce fut lui qui plaida à la Cour contre l'accusateur public, le chef RUKOBA dont nous avons déjà fait connaissance (cf. A.-B. 32). Toute la famille des accusés fut finalement vouée à l'extermination et périt après une bataille acharnée engagée dans la localité actuelle de Nyanza, capitale indigène du Rwanda. Comme le principal personnage de ce parti était RUGEREKA, il donna son nom à la faction ouvertement révoltée contre la Cour et passée à l'histoire sous l'appellation collective de *Abagereka*.

112. L'armée bovine *Inka-buzima* fut alors donnée au nommé RUTEZI, fils de MITALI, frère de la nouvelle Reine-Mère NYIRAKIGELI IV MURORUNKWERE. En ce moment, KIGELI IV était un enfant mineur, sous la tutelle de sa mère. A RUTEZI succéda son neveu BIZURU, fils de BARAHIRA. Comme ce personnage s'allia ultérieurement au Parti qui provoqua la mort tragique de la Reine-Mère (cf. A.-B. 17), il fut disgrâcié et périt sous les coups de la vengeance royale. KIGELI IV confia cette armée-bovine au nommé MBONYUWONTUMA, fils de MURENGEZI. Ce fonctionnaire fut condamné et exécuté en 1875, année qui suivit la Comète de Coggia. Le Roi scinda alors cette armée-bovine :

a) Les *n'yambo*, — car les *Inka-buzima* étaient tenues à l'élevage de cette race —, furent données à RUSHINGWANKIKO, fils de BUHAKE, du clan des Abakono.

b) Le gros des bovidés passa à RUBIBI, fils de KAYIRU, de

la famille des Abahenda. La section dont RUSHINGWANKIKO était investi ne dura pas longtemps. Ce fonctionnaire tomba en disgrâce et fut exécuté. Les troupeaux des *n'yambo* furent partagés entre le prince MUHIGIRWA et le chef NZIGIYE, aux environs de 1886 : à partir de ce moment, l'élevage de *n'yambo* fut explicitement interdit aux *Inka-buzima*. Motif : la Cour redoutait l'esprit de la princesse SHONGOKA, femme de RUGEREKA qui avait péri lors de la proscription des Abagereka. Or, elle avait jadis possédé les *Inka-buzima*, ce qui avait pour conséquence que le défilé des *n'yambo* portant ce nom devait attirer l'esprit de cette femme à la Cour.

113. Quant à la section dévolue à RUBIBI, fils de KAYIRU, il n'y avait pas le même danger à craindre, les troupeaux de race commune ne devant pas venir défiler à la Cour. Le fonctionnaire en question tomba également en disgrâce et fut exécuté dans l'île Ijwi. Le commandement des *Inka-buzima* échut alors à KAMURALI, fils de RUBILIMA, qui n'en resta intendant général que durant quelques semaines au plus. KIGELI IV le remplaça par BIYENZI, autre fils de RUBILIMA, qui fut promu à cette dignité sur le champ de bataille, le Roi ayant été le témoin oculaire de ses exploits. Le chef BIYENZI tomba en disgrâce aux environs de 1894 et, pour échapper à la mort, il s'exila au Burundi, où il fut assassiné avec tous ses compagnons.

114. KIGELI IV donna alors les *Inka-buzima* à son fils CYITATIRE. Comme il était encore un enfant mineur, son commandement fut temporairement géré par MUSHIKAZI, fils de RUNIGAMUGABO (celui-ci fils de RUGEREKA, le révolté que nous connaissons déjà). Le prince CYITATIRE prit en mains le commandement de son fief à l'avènement de MIBAMBWE IV RUTARINDWA, en 1896. Il mourut foudroyé en 1929, léguant son commandement à son fils SEMUTWA, habitant actuellement à Save, dans la province Invejuru.

Armée-sociale correspondante : *Invejuru*.

Pâturages patriarcaux : Kawangire, dans la province du Buganza-Rweya.

Prestations traditionnelles :

1 laitière permanente à la Cour ;

1 jarre de lait quotidienne.

53. Niboye = Qu'on se taise.

115. L'armée-bovine *Niboye* (c'est-à-dire, Qu'on se taise, ou Silence aux opposants), fut créée par le grand favori de KIGELI III, appelé RUKALI, fils de MUHABURA. Lorsque fut intronisé MIBAMBWE III SENTABYO, fils de KIGELI III, ce fameux personnage fut condamné et exécuté par noyade dans le lac Muhazi, pour avoir soutenu le compétiteur du monarque. Son commandement fut alors donné au prince KIMANUKA, frère aîné du Roi. Il légua ce fief à son fils MABANO, dont l'héritier fut RWAMWAGA. Ce dernier légua ce commandement à son fils KINIMBA, qui fut destitué par KIGELI IV RWABUGILI, en faveur de NKUNDUKOZERA, fils de BUTARE, de la famille des Abacumbi. Le nouveau fonctionnaire tomba en disgrâce et fut exécuté. Le fief passa alors à SHARANGABO, fils de KIGELI IV. Ce prince mourut intestat en 1926. Son fils Ntwaza exerça le commandement de 1926 à 1928. En ce moment, YUHI V MUSINGA désigna SENYAMISANGE comme successeur de SHARANGABO. Le nouveau fonctionnaire mourut en 1931, laissant son fief à son fils MBANDA ; comme celui-ci était encore mineur, le commandement fut exercé par son oncle BITUKWIHENE. Depuis la mort de ce dernier, le commandement de ces bovidés est effectivement exercé par MBANDA, naguère chef de la province du Nyaruguru.

Armée-sociale correspondante : *Abarekezi*.

Pâturages patriarcaux : Nawe, dans la province du Buganza-Rukalyi.

Prestations traditionnelles :

2 laitières permanentes à la Cour ;

2 jarres quotidiennes de lait.

54. Inkungu = Les sans-cornes.

116. L'armée-bovine *Inkungu* fut créée par KIGELI III NDABARASA, qui en apanagea son fils BUTWATWA. Ce prince mourut prématurément de tuberculose, du vivant de son père ; le fief fut donné au prince SEMUGAZA, grand frère du disparu. Lorsque SEMUGAZA s'exila au Ndorwa, sous YUHI IV GAHINDIRO, le commandement des *Inkungu* passa au chef VUNI-

NGOMA, fils de NYARWAYA-KARURETWA (celui-ci fils de YUHI III). Ce fonctionnaire fut destitué par MUTARA II RWOGERA, en faveur de NYANKIKO, fils de RUGAMBWA, de la famille des Abanana. NYANKIKO fut destitué au début du règne de KIGELI IV RWABUGILI, qui en investit REMERA, fils de VUNINGOMA déjà cité.

117. Aux environs de 1868, le chef VUNINGOMA fut destitué et exécuté; son fief fut donné par KIGELI IV au nommé MITIMA, fils de RUYENZI (celui-ci fils de SEMUGAZA, le détenteur initial de ces bovidés). MITIMA légua son commandement à son fils RWAMITWE. Ce fonctionnaire, lors de l'affaire de *ku Mira*, fut destitué en faveur de MUGUGU, fils de SHUMBUSHO, l'un des favoris du règne. MUGUGU fut condamné à mort et exécuté en 1896, sous MIBAMBWE IV RUTARINDWA. La Cour lui donna pour successeur en ce commandement le chef RUTISHEREKA, fils de SENTAMA. Lorsque RUTISHEREKA fut à son tour exécuté en 1898, sous YUHI V MUSINGA, son fief passa à KAVUNVULI, fils de RWARINDA, qui le légua à son fils NYAGASAZA (cf. A.-B. 12 et 14).

Armée-sociale correspondante : *Ababito*.

Pâturages patriarcaux : Giti près Nyakabungo, dans la province du Buganza-Nord (Kigali).

Prestations traditionnelles :

2 laitières permanentes à la Cour.

2 jarres quotidiennes de lait.

55. Imikara I = Les noires I.

118. L'armée bovine *Imikara* fut également créée par KIGELI III en faveur du même prince BUTWATWA. Elle passa dans les mêmes circonstances que les *Inkungu* au prince SEMUGAZA. A partir de ce fonctionnaire, les deux armées-bovines furent définitivement jumelées et furent régulièrement données en fief aux mêmes intendants généraux, jusqu'à nos jours (voir d'autres *Imikara*, A.-B. 26, 67 et 78).

Armée-sociale correspondante : *Abanyamikara* (uniquement pasteurs).

Pâturages patriarcaux : Kabira dit de Rutare, dans la province du Buganza-Nord (Kigali).

Prestations traditionnelles : sous le couvert des *Inkungu*.

56. Ibitare by'ingumba = Les Blanches-des-bréhaignes.

119. L'armée-bovine *Ibitare by ingumba* fut créée par le muhutu de Cour appelé NIKWIGIZE, sous KIGELI III NDABARASA. Ce personnage avait obtenu la fonction de préposé aux vaches improductives de boucherie, que les Chefs donnaient à la Cour. Il en choisit quelques-unes de robe blanche (d'où l'appellation de blanches) qu'il fit soumettre à un traitement spécial qui les rendait fécondes. Poursuivant son idée, NIKWIGIZE se mit à la chasse, pour ainsi dire, de vaches blanches destinées à compléter ce premier noyau. Il se livra, à une grande échelle, à l'échange par hypothèque bovine, en donnant, sous forme d'avance, les bréhaignes commises à sa garde, qui n'étaient pas nécessaires aux besoins de la Cour, et se faisant rembourser une génisse blanche au bout d'une année.

120. Ce fut ainsi qu'il vint un jour présenter au Roi de nombreux troupeaux de robe blanche réalisés à partir des bréhaignes dont il avait été investi. Le Roi l'en remercia et imposa à la nouvelle formation l'appellation de *Ibitare by' ingumba*. NIKWIGIZE légua son fief à son fils NYAMURUNGA, dont l'héritier fut RUBIMBURA. Ce dernier, lors de l'affaire de *ku Mira*, fut destitué par KIGELI IV RWABUGILI, en faveur du grand favori MUGUGU, fils de SHUMBUSHO. A partir de ce fonctionnaire, la succession s'opéra comme il est indiqué à l'A.-B. 54.

Armée-sociale correspondante : *Abanyabitare* (uniquement pasteurs).

Pâturages patriarcaux : Karama près Nyamure, au Mayaga.

Prestations traditionnelles :

1 laitière permanente à la Cour ;

1 jarre quotidienne de lait.

7. Umunigo = L'Étranglement.

121. L'armée-bovine *Umunigo* fut créée par KIGELI III, en faveur de son cousin maternel appelé SEBISOGO, qui les légua à son fils SENGATI. Ce dernier les laissa à son fils BITUGANYI,

dont l'héritier NTEMBE en fut dépossédé par KIGELI IV. Motif : ce personnage avait refusé de boire au même chalumeau qu'un *Mutwa* annobli le même jour par le monarque. L'armée-bovine fut accordée à BAPFUMU, fils de RUGEMA (cf. A.-B. 35), qui avait accepté le premier de boire au même chalumeau que le nouveau noble. Lorsque ce BAPFUMU fut nommé préfet des pâturages au district de Gitovu, dans la province actuelle du Mayaga, le Roi attacha ces bovidés à cette résidence royale.

122. Sous MIBAMBWE IV RUTARINDWA, le district de Gitovu fut donné à son frère le prince KARARA. Il fut en conséquence nommé à la tête de ces bovidés, parce que liés antérieurement à la résidence royale de Gitovu. On sait comment le prince KARARA fut tué à Rucunshu, en défendant la cause de son frère MIBAMBWE IV. Son frère le prince Balyinyonza (les deux étaient frères de même mère que MIBAMBWE IV) fut nommé à tous les commandements du prince KARARA. Le prince Balyinyonza devait s'associer à la révolte de son frère Muhigirwa (cf. A.-B. 30) et être exécuté en 1897. Le commandement de cette armée-bovine fut alors donné au prince RUKANGAMIHETO, fils de MUTARA II RWOGERA. Le nouveau fonctionnaire tomba en disgrâce et, pour échapper à la mort, il s'exila au Burundi en 1905. Il eut pour successeur le nommé RUTEBUKA, fils de KATABIRORA (cf. A.-B. 20), auquel succéda son fils BUZIZI, habitant actuellement dans la province du Buyaga.

Armée-sociale correspondante : *Abanyamunigo* (uniquement pasteurs).

Pâturages patriarcaux : Gihembe, dans la province du Bugesera.

Prestations traditionnelles :

1 laitière permanente à la Cour.

1 jarre quotidienne de lait.

58. Amabuye = Les Cailloux.

123. L'armée-bovine *Amabuye* fut créée par KIGELI III, de vaches prises en butin au Ndorwa, à la suite d'une victoire remportée au jet dru de pierres. Leur appellation de « Pierres » fut choisie par le Roi pour perpétuer le souvenir de cette ba-

taille. Il confia cette armée-bovine à son fils KIMANUKA, qui la légua à son fils MABANO. Son fils et successeur RUHEZAMI-HIGO en fut dépossédé par KIGELI IV RWABUGILI, lors de l'érection du district de Gasabo (cf. A.-B. 49). Le Roi attacha cette armée-bovine à cette résidence royale de Gasabo, et le chef MUSHYO, fils de BUTARE, en fut nommé intendant général. MUSHYO se suicida en 1890, année qui suivit l'intronisation de MIBAMBWE IV RUTARINDWA en qualité de co-régnant, le 22 décembre 1889 (date précise de la dernière éclipse de soleil). MUSHYO eut pour successeur le nommé CYUMA, fils de MUCUMBI, son neveu. Le nouveau fonctionnaire fut condamné à mort et exécuté sous YUHI V. MUSINGA, en 1899. Son commandement passa à CYAKA, fils de BIHUTU, de la famille des Abahindiro. Le nouveau fonctionnaire tomba en disgrâce et fut tué à Rwata, dans la province du Mutara, en 1905, tandis qu'il tentait de passer la frontière. La Cour lui donna pour successeur le chef RWUBUSISI, fils de CYIGENZA, mort en 1955. Son commandement a passé à son fils RUZINDANA, habitant actuellement à Rusororo, dans la province du Bwanacyambwe.

Armée-sociale correspondante : *Ananyamabuye* (uniquement pasteurs).

Pâturages patriarcaux : Shango près Gishaka, dans la province du Bwanacyambwe.

Prestations traditionnelles :

1 laitière permanente à la Cour ;

1 jarre quotidienne de lait.

59. Mhahwe = Donne-m'en.

124. L'armée-bovine *Mhahwe* fut créée par KIGELI III, dans les circonstances suivantes : on avait présenté au Roi une vache de boucherie, que le propriétaire savait impropre à la reproduction. Le monarque la livra à des *Batwa* de la Cour pour qu'ils allassent l'égorger. Mais on s'aperçut qu'elle était en portée, grâce aux mouvements que son veau fit au dernier moment. La vache fut reconduite devant le Roi. Elle fut mise en observation et le phénomène constaté par les *Batwa* fut confirmé. « Quelle chance a eu cette vache ! » s'exclama le monarque. Il donna aux chefs l'ordre de lui amener un nombre

déterminé de vaches, dont il composa plusieurs troupeaux groupés autour de la vache sauvée au dernier moment.

125. La nouvelle armée-bovine était née. KIGELI III lui imposa l'appellation de *Mhahwe*, dont la forme archaïque est restée inchangée ; le *hwe* (adverbe de lieu : y, en) est devenu *ho* dans la langue moderne, si bien que nous dirions actuellement *Mhaho* = donne-m'en, pour faire allusion aux morceaux de viande que les Batwa anciens se préparaient à partager entre eux.

126. Cette armée-bovine était tenue à l'élevage de *n'yambo*. Lorsque ces troupeaux étaient présentés durant les festivités de la Cour, ils étaient précédés de gens armés de haches et de couteaux, pour rappeler les circonstances dans lesquelles cette corporation bovine avait été décidée par KIGELI III.

127. Le monarque donna cette armée-bovine à son fils NYEMINA, l'ancêtre éponyme de la famille des Abanyemina. Le prince légua son fief à son fils MAKOMBE, dont l'héritier fut son fils RUBAMBO. Celui-ci fut tué au Burundi, durant l'expédition de *ku Muharuro*, sous YUHI IV GAHINDIRO. Son commandement fut donné à son frère BITEBERA, qui le légua à son fils RUTUGANCURO. Le fils et successeur du dernier, appelé SEMANYONGA, en fut dépossédé par KIGELI IV RWABUGILI, en faveur de KABARE, fils de RWAKAGARA mort le 29 mars 1911. Il laissa ce commandement à son fils RWABUTOGO, mort le 25 décembre 1945. L'intendant général de ces bovidés est HITIYISE, fils de ce dernier.

Armée-sociale correspondante : *Abatanguha*.

Pâturages patriarcaux : Rwesero près Kanyogote, dans la province du Buganza-Nord (Kigali).

Prestations traditionnelles :

1 laitière permanente à la Cour ;

1 jarre quotidienne de lait.

60. Ubushobora I = Les puissantes I.

128. L'armée-bovine *Ubushobora I* (voir *Ubushobora II*, A.-B. 81) fut créée par le grand favori RUKALI, fils de MUHABURA (cf. A.-B. 53), sous KIGELI III NDABARASA. Lorsque ce

personnage fut exécuté sous MIBAMBWE III SENTABYO, le commandement de ces bovidés fut confié au nommé KIZIKO, fils de RUYUMBU (celui-ci l'ancêtre éponyme des Abayumbu). Sous MUTARA II RWOGERA, KIZIKO fut destitué et son fief passa à son parent RUSIZI, fils de BIHEMBE, qui le légua à son fils SAHAHA. Ce dernier eut pour héritier son fils RWANYABUGIGIRA, qui légua son commandement à son fils MUNYERAGWE habitant actuellement à Ruhanga dans la province du Buganza-Rukalyi. Les *Ubushobora* étaient tenues à l'élevage de *n'yambo*.

Armée-sociale correspondante : *Abanyabushobora* (uniquement pasteurs).

Pâturages patriarcaux ; Gitisi près Nyamagana, dans la province du Busanza-Nord.

Prestations traditionnelles :

1 laitière permanente à la Cour ;

1 jarre quotidienne de lait.

61. Amahame = Les vérités indiscutables.

129. L'armée-bovine *Amahame* fut créée par MIBAMBWE III Sentabyo, en faveur de son neveu MABANO, fils de KIMANUKA. MABANO légua son fief à son fils RUHANGARANKIKO, qui en fut dépossédé par MUTARA II RWOGERA. Le commandement en passa alors au prince RWABIKA, fils de YUHI IV GAHINDIRO et demi-frère de MUTARA II. A RWABIKA succéda son fils GACINYA, qui légua son fief à GIHANA. Ce dernier désigna comme successeur son fils RUHAKANA, habitant actuellement dans la province du Murera (région Bukamba).

130. Cette armée-bovine était jadis tenue à l'élevage de *n'yambo*. Mais après la peste bovine *mulyamo*, KIGELI IV enleva au chef GIHANA les quelques *n'yambo* échappées au fléau et les donna au prince MUHIGIRWA qui les fit fusionner avec les rescapées des armées-bovines *Izogeye* et *Ubulilima* (voir les A.-B. 77 et 82). Le troupeau qui résulta de ce mélange fut attribué à l'armée-bovine *Izogeye*. A partir de cette époque, les *Amahame* furent dispensées d'élever des *n'yambo*.

Armée-sociale correspondante : *Abakwiye*.

Pâturages patriarcaux : Bihana, dans la province du Busanza-Nord.

Prestations traditionnelles :

- 1 laitière permanente à la Cour ;
- 1 jarre quotidienne de lait.

62. Imheta = Les triomphatrices.

131. L'armée-bovine *Imheta* remonte également au règne de MIBAMBWE III SENTABYO. Certains mémorialistes en attribuent la création à ce monarque du temps où il était encore co-régnant, soit durant les dernières années du règne de KIGELI III. Ce fut MIBAMBWE III qui confia cette nouvelle formation à son frère le prince SEMUGAZA. Lorsque ce dernier s'exila au Ndorwa, sous YUHI IV GAHINDIRO, le commandement en fut confié au chef MUTIMBO, fils de SENKUNDA, de la famille des Abashayigi (existant dans le Nkole, car le grand-père de ce fonctionnaire avait émigré de ce pays). Comme le nouveau fonctionnaire était déjà l'intendant général des Umuhozi (cf. A.-B. 10), il fit fusionner les deux armées-bovines, qui, depuis cette époque, ont le commandement jumelé, bien que les deux appellations doivent subsister, comme il a été dit au paragraphe des *Umuhozi*.

Armée-sociale correspondante : *Abamyamheta* (uniquement pasteurs).

Pâturages patriarcaux : Murambi près Karambi, province du Buganza.

Prestations traditionnelles : sous le couvert des *Umuhozi*.

63. Imiyange = Les fleuries.

132. L'armée-bovine *Imiyange* fut créée par MIBAMBWE III qui la confia à MUJIJI, fils de ZZUBA (celui-ci fils de KIGELI III). Sous MUTARA II RWOGERA, le commandement en fut transféré au prince BICUNDAMABANO, qui était encore un enfant mineur. Les bovidés étaient alors gérés en son nom par sa mère MASAYISA, aidée du notable MUTAGOMA, fils de SENDUHURA. Le prince BICUNDAMABANO mourut dans l'île Ijwi où il avait accompagné le Roi, aux environs de 1876. Il légua son commandement à son fils Munyuzangabo. Celui-ci, lors de l'affaire de *ku Mira*,

fut dépossédé par KIGELI IV, qui donna les *Imiyange* à BAGILISHYA, fils de NKUNDUKOZERA (cf. A.-B. 53). Le nouveau fonctionnaire fut tué dans un combat privé, quelque temps plus tard, et son fief passa à son oncle MUSHYO, fils de BUTARE (cf. A.-B. 49 et 58), qui était à la tête du district de Gasabo. A partir de ce moment, les *Imiyange* ne quittèrent plus la résidence de Gasabo et furent successivement commandées par CYUMA, CYAKA, RWUBUSISI et RUZINDANA comme il a été dit à propos de l'A.-B. 58.

133. Notons également que chaque intendant général gérait cette armée-bovine avec l'assistance d'un fonctionnaire subalterne descendant de MUTAGOMA ; celui-ci avait légué sa fonction à son fils NYIRABATWA, dont le successeur KALIKWISHUNGWE habite actuellement à Mwulire, dans le Busanza-Sud.

Cette armée-bovine n'était pas initialement tenue à l'élevage de *n'yambo*. Mais KIGELI IV RWABUGILI le renforça par de nombreux troupeaux de *n'yambo* enlevées aux *Umuliro I* (A.-B. 49) ce qui obligea les *Imiyange* à élever cette race à longues cornes.

Armée-sociale correspondante : *Abanyamiyange* (uniquement pasteurs).

Pâturages patriarcaux : Karama près Save, dans le Nvejuru.

64. In'yamaswa = Le gibier.

134. L'armée-bovine *In'yamaswa* fut créée par MIBAMBWE III, après une partie de chasse rituelle du code ésotérique. A l'occasion de ce déplacement, il avait reçu partout un grand nombre de vaches comme cadeau de bienvenue. Il en forma des troupeaux qu'il confia au notable BUMBOGO, fils de MUREGANCURO (celui-ci fils de YUHI III). BUMBOGO légua ce fief à son fils MHAMA, dont l'héritier fut SEMIHARE. Lorsque le prince MASHAZA, fils de YUHI IV GAHINDIRO, fut arrêté et exilé *manu militari*, il fut confié à SEMIHARE, chargé de le faire arriver à Tongo (Territoire actuel de Masisi, au Congo). Le prince ainsi condamné à périr de misère, au milieu de peuplades sauvages, se suicida par noyade dans la NYABARONGO. Son gardien fut dépossédé de ses commandements, sous l'inculpation de manque

de vigilance. Les *In'yamaswa* furent alors données à RUTEZI, frère de la Reine-Mère (cf. A.-B. 52). RUTEZI eut pour successeur le chef BUKI, fils de MUHABWA, (celui-ci ancêtre éponyme des Abahabwa) ; ce fonctionnaire démissionna pour raison d'âge et ne voulut pas léguer son fief à l'un ou l'autre de ses fils, parce qu'il était mécontent d'eux. KIGELI IV donna alors les *In'yamaswa* à sa fille BERABOSE ; le commandement effectif était exercé par le chef KABARE, au nom de la princesse. Sous YUHI V MUSINGA, le fief de BERABOSE passa au prince NYINDO, fils de KIGELI IV RWABUGILI, dont le successeur purement nominal est son fils RWIBASIRA.

Armée-sociale correspondante : *Abanyan'yamaswa*.

Pâturages patriarcaux : Murora, dans la province du Bufumbira (Territoire du Kigezi).

Nota : L'armée-bovine *In'yamaswa* avait la presque totalité de ses effectifs dans la province du Bufumbira ; la délimitation intercoloniale, en rattachant cette région à l'Uganda britannique, a pratiquement supprimé la formation bovine. Des effectifs négligeables restés en deçà de la frontière la Cour n'a plus tenu compte.

65. Imhara = Les chantres-initiatiques.

135. L'armée-bovine *Imhara* fut créée sous MIBAMBWE III par le chef RWANTELI, fils de BIRAGARA, du clan des Abega, qui commandait la milice dite *Imhara*. Cette dernière a laissé son nom à la province du Territoire de Cyangugu, que le monarque avait ordonné à ce chef de défendre contre les incursions des Bashi. Le terme *imhara* prêterait à confusion, car la première signification qui semble obvie serait celle de l'animal au nom scientifique de *aepyceros* qui abonde dans le pays. Le lecteur saura que cette milice *Imhara* était groupée autour de la première Compagnie composée des *Imhara* de la Cour ; c'est-à-dire *Chantres* de la secte de Lyangombe, dont les adeptes doivent passer par des cérémonies d'initiation. Aussi avons-nous traduit ce terme par Chantres-Initiatiques, afin de serrer de plus près le sens qu'il est malaisé d'exprimer en une langue étrangère. C'est donc l'origine de la milice qui précise bien la signification de l'armée-bovine, dont le radical *har-a* nous aurait autrement inspiré plus d'une supposition.

136. RWANTELI légua son commandement à son fils SEKA-DEGEDE, l'ancêtre éponyme de la famille des Abadegede. Ce dernier fut dépossédé par YUHI IV GAHINDIRO, en faveur de SERUTABURA, fils de MUREGANCURO (cf. le n° précédent). SERUTABURA eut pour héritier son fils NGABONZIZA, qui fut destitué par KIGELI IV RWABUGILI. Le fief passa alors à RWATA, fils de BUHAKE, du clan des Abaha (frère de RUSHINGWANKIKO, A.-B. 52). Ce fonctionnaire fut tué quelques années plus tard, à la suite d'une sentence judiciaire, ayant perdu le procès dans lequel il était accusé d'avoir empoisonné CYIGENZA, fils de RWAKAGARA. En ce moment, le commandement fut donné à NTIZIMIRA fils de MUSUHUKE (cf. surtout A.-B. 12 et 14). A la chute de ce fonctionnaire, le commandement échut au prince RWABIRINDA, fils de MUTARA II RWOGERA. Le prince fut destitué en 1905 et le fief passa au chef RWIDEGEMBYA, fils de CYIGENZA (celui-ci fils de RWAKAGARA). A ce fonctionnaire succéda son fils RWAGataraka, mort le 27 mai 1941, laissant son commandement à son fils FUNDI.

Armée-sociale correspondante : *Imhara*.

Pâturages patriarcaux : Kagogwe dans le Ndiza.

Prestations traditionnelles : 1 laitière permanente.

66. Rwarema.

137. L'armée-bovine RWAREMA fut créée par MIBAMBWE III, qui en investit la femme de Cour appelée NYIRAMUHANDA, veuve de MBYAYINGABO et mère de NYARWAYA-NYAMUTEZI (cf. A.-B. 31). L'étymologie de RWAREMA se répartit en trois éléments linguistiques : le classificatif *Ru*, la voyelle attributive *a* et le radical *rem-a*, qui est le même que dans *Aka-rem*a (A.-B. 31). Le classificatif *Ru* change son *u* en *w* devant la voyelle suivante. Nous ne pouvons pas traduire cependant *Rwarema*, du fait que la voyelle attributive *a* lui confère un ton qui en fait un nom propre de personne.

138. La bénéficiaire légua son fief à son fils NYARWAYA-NYAMUTEZI. Devenu plus tard intendant général de l'armée bovine *Ubulilima* (A.-B. 82) ; ce dernier jumela le commandement des deux formations. La succession des intendants généraux s'opéra donc, à partir de ce chef, comme il sera indiqué à propos de l'A.-B. 82.

Armée-sociale correspondante ; *Abanyarwarema* (uniquement pasteurs).

Pâturages patriarcaux : Mutima, dans la province du Mayaga.

Prestations traditionnelles : sous le couvert des *Ubulilima*.

67. Imikara-ya-Zeba = Les noires-de-Zeba.

139. L'armée-bovine *Imikara-ya-Zeba* fut créée par MIBAMBWE III qui en investit la même NYIRAMUHANDA. Le noyau initial en fut formé de troupeaux — sans doute de robe noire, — que le monarque enleva à un notable qui s'appelait *Zeba*, duquel nous n'avons pas pu retrouver un descendant. NYIRAMUHANDA légua également ce fief à son fils NYARWAYA-NYAMUTEZI, qui jumela de la même façon cette formation avec les *Ubulilima* (A.-B. 82).

Armée-sociale correspondante : *Abanyamikara* (uniquement pasteurs).

Pâturages patriarcaux : une partie de Mutima, dans la province du Mayaga.

Prestations traditionnelles : sous le couvert des *Ubulilima*.

68. Iminyoha.

140. Le mot *Iminyoha* signifie : cadeau bovin que les sujets donnent à leurs maîtres pour lui exprimer leur sympathie lorsqu'il est atteint de la maladie du pian. Il est possible que l'un ou l'autre membre de la famille royale ait été atteint de cette maladie, probablement les sœurs de MIBAMBWE III, car les mémorialistes n'auraient pas manqué de retenir l'événement s'il ce fût agi du monarque ou de sa mère.

141. La tradition affirme que cette corporation bovine fut créée sous MIBAMBWE III, en effet, mais sans précision sur le bénéficiaire du fief. C'est sous YUHI IV que nous le trouvons géré par RUGAJU, fils de MUTIMBO ; ce fameux chef l'avait confié à un certain MUJELI. Sous MUTARA II RWOGERA, lorsque RUGAJU fut destitué, l'armée-bovine passa au prince GASHAZA, demi-frère du nouveau monarque. Vers la fin du règne, ce prince fut exilé au Karagwe et le fief passa au notable MHUNGA, fils

de BYAVU. Il en fut destitué sous KIGELI IV RWABUGILI en faveur de MUGUGU, fils de SHUMBUSHO lorsqu'il épousa KARUNGANWA, fille du monarque. Le nouveau bénéficiaire, grand favori à l'époque, se permit de répudier la fille de son maître. Celui-ci reprit le fief en question et en investit le notable KANYONYOMBA, fils de NDARWUBATSE. Lorsque KANYONYOMBA fut destitué sous YUHI V MUSINGA, aux environs de 1903, son commandement passa à KAYONDO, cousin maternel du monarque. Depuis lors, les vaches *Iminyoha* restèrent sous le même commandement que les « Bruns-marrons de Giseke » (cf. A.-B. 118).

Armée-sociale correspondante : *Abanyaminyoha* (uniquement pasteurs).

Pâturages patriarcaux : Nemba dans le Mayaga.

Prestations traditionnelles : sous le couvert des Bruns-marrons de Giseke, depuis l'investiture du chef KAYONDO.

69. Izimanye = Les intronisées.

142. Le nom complet de cette armée-bovine était initialement *Izimanye-na-Mibambwe* = Les Intronisées-avec-Mibambwe. Le noyau initial fut un troupeau que forma NYIRAMIBAMBWE III NYIRATAMBA, mère du monarque, après son intronisation. Cette corporation bovine ne fut cependant promue au rang d'armée-bovine qu'à la mort de ce monarque et de sa mère, après un règne éphémère de quelque 5 ans. En ce moment, l'ensemble des troupeaux placés sous l'autorité directe de la Reine-Mère passèrent à son petit-fils NYABIGUMA, fils du prince KIMANUKA, celui-ci, frère aîné de MIBAMBWE III. NYABIGUMA légua son fief à RUGANGAZI, auquel succéda son fils SAHAHA. Le détenteur officiel actuel en est RUSINE, fils de SAHAHA, sous-chef à Cyinjojo. Les *Izimanye* étaient tenues à l'élevage de *n'yambo*.

Armée-sociale correspondante : *Abanyazimanye* (uniquement pasteurs).

Pâturages patriarcaux : Rwamiko, dans le Buganza-Nord.

Prestations traditionnelles : indéterminées.

70. Ubutendeli II = Les cornes-pendantes.

143. L'armée-bovine *Ubutendeli II* (UBUTENDELI I, A.-B. 42) fut créée par MIBAMBWE III en faveur de sa tante NYIRA-

GAKELI, femme d'un caractère peu commode. Comme elle ne pouvait fonder un foyer durable, la Cour avait été obligée de veiller à son entretien en lui construisant une résidence et en lui donnant des fiefs à part. Le tout était géré en son nom par son neveu maternel appelé BARARAMBIRWA. Le commandement de cette corporation bovine resta sous le commandement des descendants de ce BARARAMBIRWA, jusqu'aux environs de 1928. Ce fut à cette époque que le fief fut donné par les autorités à GAKENYEYE, lequel était investi sous-chef de la localité où se concentrait le gros de ces bovidés.

Armée-sociale correspondante : *Abanyabutendeli* (uniquement pasteurs).

Pâturages patriarcaux : Nduba, dans le Bwanacyambwe.

Prestations traditionnelles : aucune.

Section V

ÉRECTION D'ARMÉES-BOVINES
SOUS YUHI IV GAHINDIRO (XVIII^e - XIX^e siècles)

71. Urwemzo = Le prétexte de conflit.

144. L'armée-bovine *Urwemzo* fut créée par NYIRAYUHI IV NYIRATUNGA, mère de YUHI IV GAHINDIRO. On sait que ce monarque fut intronisé âgé seulement de quelques mois, et que sa mère gouverna seule le pays jusqu'à l'âge où son fils pouvait enfin assumer les responsabilités du pouvoir. On sait également que cette nouvelle Reine-Mère était la veuve du libérateur GIHANA (fils de CYILIMA II), duquel elle avait eu plusieurs enfants, dont un fils appelé MUNANA, le futur ancêtre éponyme de la famille des Abanana.

145. Une fois devenue Reine-Mère, NYIRAYUHI IV éleva ses troupes personnels au rang d'armée-bovine et en apanagea son fils MUNANA. Le commandement effectif fut exercé par le nommé GISHUGUNDA qui était auparavant l'intendant de la nouvelle souveraine. MUNANA légua son commandement à son fils MARARA, auquel succéda NYILIMIGABO. A celui-ci, tué au cours d'une expédition guerrière au Bashi, succéda d'abord son fils BIHUTU, qui fut ensuite remplacé par NTURO ; ce dernier a légué ses commandements à son fils BWANAKWELI, l'actuel chef du Bwanacyambwe.

146. Comme MARARA détenait d'autres fiefs, il avait confié la surveillance des vaches *Urwemzo* à son fils M HARAYE. Si, d'autre part, le chef P. BWANAKWELI succéda à son père, en tant que patriarche de la famille, l'intendance subalterne de ces bovidés relève de F. BUTERA, fils aîné de NTURO. Notons également que la fonction jadis exercée par GISHUGUNDA a

passé régulièrement à ses descendants. Tous les descendants de MUNANA, d'autre part, de quelque bénéfice bovin qu'ils aient été investis, restent en même temps tributaires de l'armée-bovine *Urwenzo*.

Armée-sociale correspondante : *Abanyarwenzo* (uniquement pasteurs).

Pâturages patriarcaux : Gikoma, au Mayaga.

Prestations traditionnelles : sous le couvert de *Uruyenzi* (cf. n° 73).

72. Ibinanira = Les imbattables.

147. L'armée-bovine *Ibinanira* fut créée par NYIRAYUHI IV, en faveur de son frère SEMBOGO, fils de RUTABANA. Ces bovidés furent formés de vaches données à la Reine-Mère comme *indabukirano* (ou cadeau par lequel les sujets reconnaissent l'autorité de leur maître), à l'occasion de son intronisation. L'appellation de *Ibinanira* est un mémorial rappelant le triomphe inespéré du nouveau monarque sur le compétiteur GATARABUHURA. Sous KIGELI IV RWABUGILI, le commandement de ces vaches fut enlevé à KARONKANO, petit-fils de SEMBOGO et donné à NKWAYA, fils, de MUVUBYI. A partir de ce fonctionnaire, le commandement en fut exercé par ses successeurs, comme indiqué à l'A. B. n° 1.

Armée-sociale correspondante : *Abanyabinanira* (uniquement pasteur).

Pâturages patriarcaux : Rukoma, localité qui a donné son nom à toute la province.

Prestations traditionnelles : 1 jarre quotidienne à la Cour.

73^a. Uruyenzi = Le Léopardé.

148. L'armée-bovine *Uruyenzi* fut également créée par NYIRAYUHI IV, qui la forma, comme la précédente, de vaches *indabukirano* par lesquelles les notables du pays signifiaient la reconnaissance de son autorité. La Reine-Mère en apanagea MUNANA, son fils du premier lit. MUNANA légua son commandement à MARARA et la succession passa de père en fils dans sa descendance, comme il est indiqué à l'A. B. 71. L'armée-bovine *Uruyenzi* est tenue à l'élevage de *n'yambo*.

Armée-sociale correspondante : *Intaganzwa*.

Pâturages patriarcaux : Gahini, dans le Buganza-Rweya.

Prestations traditionnelles :

a) Théoriquement 2 laitières permanentes à la Cour :
2 jarres quotidiennes ;

b) En réalité, depuis le chef NTURO, aucune prestation, du fait que ce dignitaire gérait les troupeaux de vaches de boucherie aux ordres de la Cour. Cette dernière ne demande jamais de prestations traditionnelles à ses fonctionnaires immédiats, lors même que leur fief y était antérieurement soumis.

73^b. Imhoma-Munwa = L'obturateur-de-la-bouche.

149. Il ne s'agit pas ici d'une armée-bovine, mais d'une vache bonne laitière qui mérite d'être signalée ici, du fait que, avant le chef NTURO, l'armée-bovine *Urnyenzi* devait une prestation spéciale à la Cour, imposée dans les circonstances que voici :

150. La Reine-Mère reçut un jour une vache qui donnait du lait en quantité surprenante. Les témoins de la traite effectuée devant la Reine-Mère s'écrièrent d'étonnement : « Ce n'est pas une vache ordinaire celle-ci ! C'est une véritable *imhoma-munwa* ! »

C'est-à-dire, son lait est en telle quantité qu'elle rassasierait une fois pour toutes celui qui en boirait ; sa bouche ne serait plus d'aucune utilité concernant l'usage des aliments. MUNANA en sollicita le fief et sa mère l'en investit, mais avec l'obligation d'une prestation spéciale incombant à perpétuité à l'armée-bovine *Urnyenzi*.

Prestation : 1 pot de lait quotidien accompagnant jadis les jarres des *Urnyenzi*.

74. Abarerwa = Les bien-choyées.

151. L'armée-bovine *Abarerwa* fut créée par NYIRAYUHI IV. Les troupeaux initiaux étaient de robe pie-noir et pie-brun. Ils furent donnés en fief à MUYEYE, habitant à l'époque à Musamo, localité actuellement située dans le Busanza-Nord. Ce

fonctionnaire en légua le commandement à son fils NYAGASHI, dont l'héritier fut MUBUMBYI. Le fils de ce dernier, appelé SEMBWA, habitant à Gisayura dans la province du Rusenyi-Itabire, en est le détenteur officiel.

Armée-sociale correspondante : *Abanyabaverwa* (uniquement pasteurs).

Pâturages patriarcaux : Musamo.

Prestations traditionnelles :

a) Une laitière permanente à la Cour ;

b) Élevage d'un taureau appelé Gisuusurutsa, relevant du code ésotérique.

75. Uruhitambazi = Les ultra-fameuses.

152. L'armée-bovine URUHITAMBAZI (c'est-à-dire : celles dont les narrateurs sont en dessous de la réalité) fut créée par NYIRAYUHI IV qui en apanagea le chef SENTAMA, de la famille des Abenegitore. Il géra son fief par son oncle MUGARURA. SENTAMA légua son commandement à son fils RUTISHEREKA. Ce dernier en fut dépossédé par KIGELI IV RWABUGILI, en 1894, lors de l'affaire de *ku Mira*, et ce commandement passa à RUHINAJORO, en même temps que le reste des bovidés ayant appartenu au chef sortant (cf. A.-B. 11, 13, etc.). Ce commandement fusionna dans la suite avec celui des vaches *Ingeyo* (A.-B. 79) dans les circonstances rappelées sous le n° 11, à propos des *Imhundu I*. Les *Uruhitambazi* étaient tenues à l'élevage de *n'yambo*.

Armée-sociale correspondante : *Abanyaruhitambazi* (uniquement pasteurs).

Pâturages patriarcaux : Ntobwe, dans la province du Cyirungogo.

Prestations traditionnelles :

1 laitière permanente à la Cour ;

1 jarre quotidienne de lait.

76. Imhundu II = Cris d'allégresse II.

153. La corporation bovine *Imhundu II* fut créée par NYIRAYUHI IV et donnée en fief à MURENGEZI, dont la mère, appelée KIYANGE, venait de se livrer à une mort volontaire en libéra-

trice, durant les luttes de compétition au trône entre le nouveau monarque et GATARABUHURA. Le fils et successeur de MURENGEZI, appelé MBONYUWONTUMA, en fut dépossédé sous KIGELI IV RWABUGILI, environ 2 ans après 1874, année de la comète de Coggia. Le fief passa à RUKANGIRASHYAMBA, fils de KANYAMUHUNGU. Il le légua à son fils GASHAMURA, auquel succéda E. RWAMHUNGU. Ce dernier légua ses commandements à son fils A. KAYUMBA, naguère chef de la province du Bumbogo, en territoire de Kigali.

Armée-sociale correspondante : *Abanyamhundu* (uniquement pasteurs).

Pâturages patriarcaux : Gasoro près Mutende, dans le Busanza-Nord.

Prestations traditionnelles :

1 laitière permanente à la Cour.

1 jarre quotidienne de lait.

77. Izogeye = Les fameuses.

154. L'armée-bovine *Izogeye* fut créée par NYIRAYUHI IV, qui en confia le commandement à MUTEMURA, fils de BYUMA, habitant alors à Mayunzwe dans le Nduga. A l'avènement de MUTARA II RWOGERA, successeur de YUHI IV, RUCABABISHA, fils de MUTEMURA, en fut destitué en faveur de RWABIKA, frère du nouveau monarque. A RWABIKA succéda son fils GACINYA, qui légua ce commandement à son fils GIHANA. Lors de l'affaire de *ku Mira*, KIGELI IV destitua le chef et donna à son propre fils, le prince MUHIGIRWA, le commandement de ces bovidés. A partir de ce moment, la corporation bovine en question fut régulièrement attribuée aux dignitaires investis des *Inkondera* (cf. A.-B. 30) jusqu'à nos jours. Les *Izogeye* sont tenues à l'élevage de *n'yambo*.

Armée-sociale correspondante : *Abanyazogeye* (uniquement pasteurs).

Pâturages patriarcaux : Nyarubuye près Nkomangwa, dans la province du Buganza.

Prestations traditionnelles : aucune depuis l'investiture du prince MUHIGIRWA (cf. note au n° 30).

78. Imikara II = Les noirs.

155. L'armée-bovine *Imikara* II fut créée par NYIRAYUHI IV qui en confia le commandement au notable RUSUKA, ancêtre éponyme de la famille des Abasuka. Le fief resta, d'une manière ininterrompue, dans sa famille, jusqu'à nos jours. Le titulaire actuel est RUTAGIRAGAHU, fils de KANYAMUGENGE (fils de NYAMHEKE, fils de GASINDIKIRA, fils de RUSUKA), sous-chef à Munyinya, dans la province du Mayaga.

Armée-sociale correspondante : *Abanyamikara* (uniquement pasteurs).

Pâturages patriarcaux : Bugina, dans le Mayaga.

Prestations traditionnelles : sous le couvert des *Indorero* (A.-B. 7).

79. Ingeyo = Blanc-de-colombe.

156. L'armée-bovine *Ingeyo* fut créée par le grand favori, RUGAJU, sous YUHI IV GAHINDIRO. Ce chef fut destitué sous MUTARA II RWOGERA, successeur de YUHI IV, aux environs de 1823. Les vaches en question furent alors données en fief à RWAKAGARA, fils de GAGA, frère de la nouvelle Reine-Mère. Le commandement passa ensuite à son fils GIHARAMAGARA, lequel fut exécuté durant l'expédition du Butembo, en 1874 année de la comète de Coggia. Son frère NYAMUSHANJA lui succéda ; le nouveau chef fut tué par les Bashi lors de l'expédition du Kanywilili, aux environs de 1881. Il eut pour successeur son fils SEKARAGWENYERA, lequel fut condamné à mort et exécuté à Ngeli en 1890, année qui suivit la dernière éclipse totale de soleil. KIGELI IV confia le commandement au fameux KABARE, fils de RWAKAGARA et oncle rival de SEKARAGWENYERA. Au chef KABARE, mort le 29 mars 1911, succéda son fils NYANTABANA, emporté quelques années plus tard par la tuberculose. Le titulaire actuel est son fils BANGAMBIKI, habitant à Gitare, dans le Nduga, lequel avait eu, comme tuteur, son oncle RWA-BUTOGO, mort en 1945. Les *Ingeyo* sont tenues à l'élevage de *n'yambo*.

Armée-sociale correspondante : *Ururyange*.

Pâturages patriarcaux : Kabare près Ntsinda, dans le Buganza.

Prestations traditionnelles :

a) 2 laitières permanentes à la Cour ;

b) 1 jarre appelé *Rutake*, de la capacité de 12 jarres communes (en fait donc 12 jarres quotidiennes).

80. *Ikunge* = Course éperdue.

157. L'armée-bovine *Ikunge* fut créée par le même chef RUGAJU sous YUHI IV GAHINDIRO ; RUGAJU en confia le commandement à un nommé NDAHILIWE, de la famille des Abasita, préposé aux pacages en la région appelée *mu Nkobwa*, dans le Busanza-Nord. A la chute de RUGAJU, sous MUTARA II, cette armée-bovine passa au prince RUBAMBURAMMANZI, fils de YUHI IV. L'héritier de ce fonctionnaire, appelé RUBIBI, en fut destitué aux environs de 1890 et ce commandement passa au notable MUGABWAMBERE, fils de NYAMUTERA. Lorsque ce MUGABWAMBERE fut emporté par la petite vérole aux environs de 1893, son petit-fils RUZIGANA lui succéda. Le nouveau fonctionnaire fut tué à la bataille de Shang'i, en 1896, sous MIBAMBWE IV RUTARINDWA. Ces bovidés furent alors donnés à un nommé NTARE, cousin germain de RUZIGANA. NTARE légua ce fief à son fils SEMANYANA, habitant actuellement dans la province du Bunyambili, en territoire de Nyanza. La responsabilité en était cependant assumée, aux yeux de la Cour, par le nommé SEHENE, fils de MUGABWAMBERE.

Armée-sociale correspondante : *Abanyekunge* (uniquement pasteurs).

Pâturages patriarcaux : *Nkobwa* dans le Busanza-Nord.

Prestations traditionnelles :

2 laitières permanentes à la Cour ;

2 jarres quotidiennes de lait.

81. *Ubushobora II* = Les puissances.

158. L'armée-bovine *Ubushobora* (cf. *Ubushobora I*, A.-B. 60), fut créée par le même RUGAJU, fils de MUTIMBO, sous YUHI IV. Il confia le commandement direct au nommé SENYARINDI, fils de GAHAMBA. A la chute de RUGAJU, MUTARA II accorda ce

fief à son frère, le prince GASHAZA. Mais ce dignitaire fut dans la suite compromis dans une affaire d'empoisonnement imputée à sa mère ; aussi fut-il exilé au Karagwe. L'armée-bovine fut alors donnée à NYAMUSHANJA, fils de RWAKAGARA, lorsqu'il épousa la princesse MURIKANWA, propre sœur du monarque. A NYAMUSHANJA succéda son fils SEKARAGWENYERA ; celui-ci fut exécuté, comme nous l'avons vu (sous l'A.-B. 79), et ce fief passa à son oncle KABARE, en même temps que celui des *Ingeyo*. A noter que le commandement subalterne des *Ubushobora II* resta toujours dans la maison de SENYARINDI, malgré les divers changements des chefs supérieurs. Lorsque, à la suite de dispositions administratives en vigueur, aux environs de 1929, le notable Charles NAHO, fils de SEBWAYI, celui-ci fils de NYAMUSHANJA, fut investi du commandement sur la localité de Nyaburondwe, province du Marangara, jusque-là dirigée par LITARARENGA, descendant de SENYARINDI, le commandement des *Ubushobora II* échut au nouveau sous-chef. Ce fut ainsi que le petit-fils de NYAMUSHANJA recouvra le fief jadis enlevé à son oncle SEKARAGWENYERA.

Armée-sociale correspondante : *Abanyabushobora II* (uniquement pasteurs).

Pâturages patriarcaux : Bisika du Kanyalira, dans la province du Marangara.

Prestations traditionnelles :

1 laitière permanente à la Cour ;

1 jarre quotidienne de lait.

82. Ubulilima = Le rugissement.

159. L'armée-bovine *Ubulilima* fut créée par le chef MUYUNDO, fils de SEBUHURA, à partir d'un fief de 90 vaches qu'il venait de recevoir de la Cour. Il éleva un taureau qui se trouvait à Cyeru près Mugano, dans le Bunyambili. Ce taureau mugissait en poussant des rugissements analogues à ceux du lion et ce fut à cause de ce phénomène que le troupeau-noyau fut appelé *Ubulilima*, dénomination qui passa à toute la corporation bovine. Lorsque MUYUNDO tomba en disgrâce et fut exécuté sous le même YUHI IV, son armée-bovine fut donnée au chef NYARWAYA-NYAMUTEZI, ancêtre éponyme des Abatezi. A partir

de ce NYARWAYA, les vaches *Ubulilima* furent régulièrement commandées par les fonctionnaires investis de celui des *Inkondera* (cf. A.-B. 30). Les *Ubulilima* étaient tenues à l'élevage de *n'yambo* ; elles en furent officiellement dispensées lors de la peste bovine *mulyamo*, vers 1893, lorsque les survivantes de cette race en furent détachées et attribuées aux *Izogeye* (A.-B. 77).

Armée-sociale correspondante : *Abanyabulilima* (uniquement pasteurs).

Pâturages patriarcaux : Mugano près Gitembe, dans le Bunyamibili.

Prestations traditionnelles : aucune depuis le prince MUGIRWA (cf. note à l'A.-B. 30).

83. Igihima = Le déconcertant.

160. L'armée bovine *Igihima* fut créée par YUHI IV, qui en investit l'illustre guerrier RUSHENYI, fils de NTORANYI. Après la mort de RUSHENYI, tué au cours d'une bataille contre le Burundi, son fief passa sans aucun doute à un fonctionnaire de sa famille, puisqu'on ne pouvait en agir autrement en pareilles circonstances. Ces bovidés finirent cependant par être attribués au chef RUGAJU, à la suite d'événements que personne n'a pu déterminer. A la chute de ce chef, sous MUTARA II, ce fief passa au prince MUTIJIMA, fils de YUHI IV. Son fils et successeur, appelé MHAMARUGAMBA, en fut destitué par KIGELI IV lors de l'affaire de *ku Mira* et le fief fut donné à NGRUMWAMI, fils de NYAMUBYEYI. Lorsque NGRUMWAMI fut tué à la bataille de Shanghi, en juillet 1896, sous MIBAMBWE IV RUTARINDWA, ce commandement passa à HINGABUGABO, autre fils de NYAMUBYEYI. HINGABUGABO légua son commandement à son fils BAZATOKA, actuellement sous-chef dans la province du Mayaga.

Armée-sociale correspondante : *Abanyagihima* (uniquement pasteurs).

Pâturages patriarcaux : Murambi près Biniga, dans le Buganza-Rweya.

Prestations traditionnelles :

2 laitières permanentes à la Cour ;

2 jarres quotidiennes de lait.

84. Imhara II.

161. L'armée-bovine *Imhara II* fut créée par YUHI IV GAHINDIRO. En ce qui concerne la signification étymologique, on peut penser qu'il s'agirait de l'animal *imhara* intraduisible en français, dont le nom scientifique est *aepyceros* ; il n'est pas impossible d'autre part que ce soit la reprise pure et simple de « chantres initiatiques » expliqués au sujet de l'A.-B. 65. Le monarque donna ce fief au notable NYILAMAKUZA, fils de SEMHABWA, celui-ci fils de KIBYIBUSHYE (cf. A.-B. 22). NYILAMAKUZA légua son commandement à RUSEKABAHUNGA, qui en fut dépossédé par KIGELI IV, en 1881, tandis qu'il rentrait de l'expédition du Kanywilili (au Bushi) et tenait sa Cour à Ijabiro près Mayebe, dans la province du Kabagali. Le fief passa au chef MUGUGU, fils de SHUMBUSHO l'un des grands favoris à l'époque. Lorsque ce chef fut disgracié et tué sous MIBAMBWE IV RUTARINDWA, en 1896, son commandement passa au chef RUTISHEREKA. A partir de ce fonctionnaire, les *Imhara II* furent commandées par les dignitaires nommés dans l'ordre indiqué pour l'A.-B. 10.

Armée-sociale correspondante : *Abanyamhara* (uniquement pasteurs).

Pâturages patriarcaux : Kagogwe dans la province du Ndiza.

Prestations traditionnelles :

1 laitière permanente à la Cour ;

1 jarre quotidienne de lait.

85. Ibitare by'Imhara = Les Blanches-des-Imhara.

162. L'armée-bovine *Ibitare by'Imhara* fut créée par YUHI IV, qui en confia le commandement au même notable NYILAMAKUZA. Il les jumela avec l'armée bovine précédente, d'où l'adjonction du terme *Imhara* dans la dénomination de ces bovidés. NYILAMAKUZA légua ce fief à son fils RUSEKABAHUNGA, qui en fut dépossédé dans les mêmes circonstances que les *Imhara II*. Le chef MUGUGU obtint également ce fief, qui passa régulièrement à ses successeurs, dans l'ordre indiqué pour l'A.-B. 10 et autres.

Armée-sociale correspondante : *Abanyabitare* (uniquement pasteurs).

Pâturages patriarcaux : une partie de Kagogwe dans le Ndiza.

Prestations traditionnelles :

1 laitière permanente à la Cour ;

1 jarre quotidienne de lait.

86. In'yenyeli = Les Étoiles.

163. L'armée-bovine *In'yenyeli* fut créée par YUHI IV, à partir de troupeaux ramenés en butin par une expédition envoyée contre le Bushi sous la direction de RUKUNGIRA, fils de KARARA. Le Roi confia cette armée-bovine au nommé KAGABO, fils de RUKOMANE. Celui-ci les légua à son fils RWEGO, auquel succéda le sien NGANGO. Le fils de ce dernier, appelé MIRENGE, habitant à Runda, dans le Rukoma, en est le détenteur du moins nominal.

Armée-sociale correspondante : *Abanyan'yenyeli* (uniquement pasteurs).

Pâturages patriarcaux : Muhambara, dans le Rukoma.

Prestations traditionnelles :

a) 2 laitières permanentes à la Cour ;

b) Élevage d'un taureau que la Cour pouvait réclamer en tout temps en vue du culte rendu aux mânes de YUHI IV.

87. Igikwiye = Le bien-digne.

164. L'armée-bovine fut créée par YUHI IV, qui la forma initialement de vaches raziées par une expédition dirigée contre le *Gitara*, dans la zone est du lac Édouard, et commandée par GAHAMA, fils de BIHOZI, de la famille des Abayango. Un devin de la Cour, appelé MURAMA, bénéficia de ce fief ; ce fut grâce à RUGAJU, dont il était notoirement le protégé. MURAMA se plaça du reste sous la tutelle de RUGAJU et la disgrâce de celui-ci ne changea en rien la situation : tous les successeurs de l'ancien patron placés à la tête des *Ingeyo* (A.-B. 79), tinrent à ce que l'armée-bovine *Igikwiye* demeurât sous leur tutelle, comme il

en fut dès le début. La tutelle « politique » ne signifie cependant pas absorption. Les vaches *Igikwiye* devaient rester distinctes des *Ingeyo*. Vers la fin de son règne, KIGELI IV RWABUGILI éleva l'armée-bovine en question au rang de « Vaches dynastiques », en les liant à des cérémonies du code ésotérique. Les descendants de MURAMA s'en légèrent le commandement sans interruption, jusqu'aux environs de 1930, époque à laquelle le nommé NDOLI fils de GIHANA, en fut nommé titulaire officiel, par dispositions administratives alors en vigueur.

Armée-sociale correspondante ; *Abanyagikwiye* (uniquement pasteurs).

Pâturages patriarcaux : Gashora près Mwendo, dans le Bugesera.

Prestations traditionnelles :

Élevage d'un taureau officiel aux ordres de la Cour, en vue de cérémonies du code ésotérique.

88. Intulire II = L'hydromel-de-sorgho II.

165. L'armée-bovine *Intulire II* fut créée par YUHI IV, qui l'accorda à MUTABANZWA, pour récompenser ses actes de bravoure. (En ce qui concerne la signification exacte de *intulire*, cf. A.-B. 43). MUTABANZWA légua son fief à son fils NDAHILIWE ; celui-ci le laissa à son petit-fils et héritier RUTEMBYA. Lorsque, sous KIGELI IV, le chef NTIZIMIRA cousin germain de RUTEMBYA, fut destitué en faveur de CYIGENZA, ce dernier étendit son autorité sur cette armée-bovine. A la mort de RUTEMBYA, son fils RUKAGANA en fut dépossédé par CYIGENZA et le fief passa à MUHINDANGIGA, fils de RWAMWEJU ; il légua ce fief à son fils MUYOGORO. L'actuel titulaire est l'ex-chef GASHUGI, fils de MUYOGORO, mais en dépendance de P. FUNDI, descendant de CYIGENZA (cf. A.-B. 36).

Armée-sociale correspondante : *Abanyantulire* (uniquement pasteurs).

Pâturages patriarcaux : Mugogwe, dans le Busanza-Sud.

Prestations traditionnelles : Sous le couvert de l'armée-bovine *Abazatsinda* (A.-B. 36).

89. Urwanamiza = Les vedettes.

166. L'armée-bovine *Urwanamiza* fut créée par YUHI IV en faveur de NYARURAMBA, devin renommé de la Cour, auquel il donnait la main de sa fille MBOYIRE. Le pasteur en chef en était le nommé SAGISENGO. Sous MUTARA II RWOGERA, on ne sait plus dans quelles circonstances ce fief fut donné à SHUMBUSHO, fils de VUNINGOMA. Le fief passa à son fils RUHARAMMANZI, qui le légua à SENDASHONGA ; à ce dernier a succédé KALYABWITE, l'actuel chef du Buberuka, en territoire de Byumba.

Armée-sociale correspondante : *Abanyarwanamiza* (uniquement pasteurs).

Pâturages patriarcaux : Bulima, dans le Mayaga.

Prestations traditionnelles : 2 jarres quotidiennes à la Cour, destinées à un usage ayant trait au code ésotérique.

90. Akaganda k'inshya = La petite gerbe des affermies.

167. L'armée-bovine *Akaganda k'Inshya* est désignée sous cette appellation, composée de deux noms d'autres corporations similaires (cf. A.-B. 4 et 14). On l'appelle également *Akaganda ka Rukunyu*. YUHI IV créa cette armée-bovine dans les circonstances que voici :

168. Il y avait alors un riche éleveur du nom de RUKUNYU, qui habitait à Nyagane, dans le Bunyambilili. Il détenait un grand nombre de troupeaux et il relevait de l'armée-sociale *Abadahemuka*. Le chef SHAMAKOKERO, fils de NDABARAMIYE, fit remarquer au Roi qu'un si gros propriétaire de vaches méritait d'être récompensé pour le soin qu'il avait mis à développer son cheptel. Le Roi fut de cet avis et déclara RUKUNYU indépendant de ses supérieurs antérieurs ; il érigea par la même décision en armée-bovine les vaches du nouveau promu ; elles étaient déjà désignées sous l'appellation collective de *Akaganda*. Le Roi décida cependant que SHAMAKOKERO, qui avait inspiré cette idée, serait le chef honoraire de la nouvelle corporation bovine. Or, SHAMAKOKERO était déjà intendant général de l'armée-bovine *Inshya II* (cf. A.-B. 45). Ce fut la raison pour

laquelle les *Akaganda ka Rukunyu* furent appelées *Akaganda k'Inshya*, dénomination qui servait à éviter d'emblée toute confusion. A partir de cette époque, les descendants de RUKUNYU qui en restèrent les détenteurs, se comportent en subalternes vis-à-vis des dignitaires investis du commandement sur les *Inshya II*. Du fait également que KIGELI III NDABARASA avait élevé ces dernières au rang de *Insanga* (c'est-à-dire relevant du code ésotérique), les *Akaganda k' Inshya* jouissent des mêmes privilèges.

Armée-sociale correspondante : *Abanyakaganda k'Inshya* (ou *Abanyakaganda ka Rukunyu*).

Pâturages patriarcaux : Nyagane, dans le Bunyambibili.

Prestations traditionnelles : Sous le couvert des *Inshya II*, mais sur commande expresse de la Cour.

91. Imiseke = Les roseaux royaux.

169. L'armée-bovine *Imiseke* fut créée par YUHI IV qui en apanagea son fils RUBAMBURAMMANZI. Ce dernier légua son fief à son fils RWABANDA. Ce dernier en fut destitué sous KIGELI IV, et le fief passa à SERUTEGANYA, fils de KIVURA (cf. A.-B. 17). Lorsque, sous le même règne, ce fonctionnaire fut destitué et proscrit avec toute sa famille, ces bovidés passèrent à GACINYA, fils du prince RWABIKA (celui-ci fils de YUHI IV). Lors de l'affaire de *ku Mira*, GIHANA, fils et successeur de GACINYA, en fut destitué en faveur du prince MUHIGIRWA, fils de KIGELI IV. A partir de cette époque, les *Imiseke* passèrent sous le commandement des mêmes dignitaires que les Inkondera (cf. A.-B. 30).

170. L'armée bovine *Imiseke* était tenue à l'élevage de *n'yambo* jusqu'à la peste bovine de 1893 ; en ce moment, le prince MUHIGIRWA en détacha les survivantes de cette race qui furent attribuées aux *Izogeye* (cf. A.-B. 77 et 82).

Armée-sociale correspondante : *Abanyamiseke* (uniquement pasteurs).

Pâturages patriarcaux : Jali, dans la province du Buriza.

Prestations traditionnelles : initialement 2 laitières permanentes ; depuis le prince MUHIGIRWA aucune prestation (cf. note à l'A.-B. 30).

92. Sindorakagali = Je-ne-bièse-pas.

171. L'armée-bovine *Sindorakagali* fut créée par YUHI IV qui en investit RUZIGAMMANZI, fils de *Rubona*, de la famille des Abatsobe. Le chef légua son fief à son fils MUGURWANGOMA. Ce dernier en fut destitué par KIGELI IV RWABUGILI, qui en investit RUBEGA, fils de MUNANIRA. Le fils de ce dernier, appelé GASHUMBA, habitant dans le Bufundu, en territoire d'Astrida, en est détenteur officiel. Cette armée-bovine était jadis tenue à l'élevage de *n'yambo*.

Armée-sociale correspondante : ?

Pâturages patriarcaux : Cyanika, dans le Bufundu.

Prestations traditionnelles : 2 laitières permanentes à la Cour.

93. Urweru = Le blanc laiteux.

172. L'armée-bovine *Urweru* fut créée par YUHI IV. Elle fut formée de vaches *zébu* razzées par une expédition dirigée contre le Gitara, dans la zone à l'est du lac Édouard. Il s'agissait d'un gros événement au Rwanda, où la vache *zébu* était complètement inconnue. Le Roi voulut perpétuer cette curiosité en confiant ces bovidés nains à SAYINZOGA, fils de MUKENGA. Comme ces vaches étaient toutes de robe blanche, on les appela *Urweru*. Le commandement en resta sans interruption dans la descendance de SAYINZOGA, jusqu'à nos jours. Le dernier fonctionnaire, RWABUKWISI, arrière petit-fils de SAYINZOGA, est mort il y a quelque 10 ans.

Armée-sociale correspondante : *Abanyarweru* (uniquement pasteurs).

Pâturages patriarcaux : Gasi près Mwulire, dans le Buganza.

Prestations traditionnelles : 4 laitières permanentes, mais de vaches rwandaises annexées aux véritables *Urweru*.

94. Ingoma III = Les tambours.

173. L'armée-bovine *Ingoma III* fut créée par YUHI IV qui en apanagea son fils RWAYEGA. Ce dernier les légua à son fils NYAMARUSAKU, lequel les laissa en héritage à son cousin germain MUGUNGUJE, fils de RWABIKA. Le fils du dernier, appelé NSORO

habitant à Bihana, dans le Busanza-Nord, en reste le titulaire nominal (Voir *Ingoma*, A.-B. 9 et 44).

Armée-sociale correspondante : *Abanyangoma* (uniquement pasteurs).

Pâturages patriarcaux : Nyamitanga près Jali, dans la province du Buriza.

Prestations traditionnelles : 1 laitière permanente à la Cour.

95. Imikara y'Amahame = Les noires-des-Amahame.

174. L'armée-bovine *Imikara y'Amahame* fut créée par YUHI IV qui en apanagea son fils, le prince RWABIKA ; comme ce prince obtint plus tard, sous MUTARA II RWOGERA, son frère, le fief des vaches *Amahame* (A.-B. 60) et qu'il existait déjà d'autres corporations répondant à l'appellation de *Imikara*, l'usage précisa celle de la présente armée-bovine en l'affectant de *Amahame*. A RWABIKA succéda son fils GACINYA, qui légua ses commandements à GIHANA. Lors de l'affaire de *ku Mira*, en 1894, KIGELI IV destitua ce fonctionnaire en faveur du chef GASHAMURA, fils de RUKANGIRASHYAMBA. A ce dignitaire succéda son fils RWAMHUNGU, père de l'actuel détenteur officiel du fief, A. KAYUMBA, naguère chef de la province du Bumbogo.

Armée-sociale correspondante : *Abanyamikara y'Amahame* (uniquement pasteurs).

Pâturages patriarcaux : Byumba-Buhambe, dans la province du Rukiga.

Prestations traditionnelles :

a) 1 laitière permanente à la Cour ;

b) 1 taureau de boucherie à la célébration des Prémices à la Cour.

96. Ngunguje = Le compact.

175. L'armée-bovine *Ngunguje* fut créée par YUHI IV sous forme de troupeaux donnés en fief à sa femme NYIRAKIMANA, dont la résidence était à Buhoro près Reramacu, dans le Nduga. Le fils aîné de cette reine, le prince NKUSI, hérita de ce fief, qu'il fit fusionner avec l'armée-bovine *Umuhozi* (A.-B. 10).

Prestations traditionnelles :

Il ne reste, en pratique, que la seule appellation de *Ngunguje* avec les prestations dues à la Cour en raison de ce fief.

Armée-sociale correspondante : théoriquement *Abanyangu-njuje*.

Pâturages patriarcaux : Buhoro près Reramacu dans le Nduga.

Prestations traditionnelles : Sous le couvert de Umuhosi (n° 10).

97. *Ibishongore* = Les majestueuses.

176. L'armée-bovine *Ibishongore* fut créée par YUHI IV ; les troupeaux initiaux provenaient du butin razzié au Bushi, et affectés à la résidence royale de Murinja, dans la province du Mayaga. Cette résidence était le fief de NYIRAMONGI, la future Reine-Mère de MUTARA II. Lorsqu'elle fut intronisée sous le nom dynastique de NYIRAMAVUGO II, le fief passa au prince NKORONKO, frère cadet du nouveau monarque. Lorsque ce prince fut disgrâcié et exécuté sous KIGELI IV, en 1874, année de la comète de Coggia, l'armée-bovine fut donnée à BITUGANYI, fils de SENGATI. Il légua son commandement à son fils LITARARENGA qui en fut destitué par KIGELI IV RWABUGILI ; le fief passa à BAPFUMU, fils de RUGEMA. A partir de ce dignitaire, et à cause de sa promotion à la tête du district de Gitovu, la succession s'opéra comme il a été indiqué pour l'A.-B. 56, les vaches *Ibishongore* ayant été affectées à la résidence royale de Gitovu.

Armée-sociale correspondante : *Abanyabishongore* (uniquement pasteurs).

Pâturages patriarcaux : Murinja, dans le Mayaga.

Prestations traditionnelles : un nombre indéterminé de jarres quotidiennes.

98. *Ibinyenyeli* = Les grosses étoiles.

177. L'armée-bovine *Ibin'yenyeli* fut créée par YUHI IV, qui en apanagea son fils, le prince MASHAZA ; il la forma également à partir de troupeaux razziés au Bushi. Sous KIGELI IV, ce prince tomba en disgrâce et fut condamné à l'exil ; mais il se suicida, préférant la mort à la peine qui lui était imposée

de vivre en territoire de Masisi, au-delà du Buhunde, dans le Congo actuel. Son commandement fut donné à GAKWENE, fils de RWAKUNDA, de la famille des Abarenzi. Lors de l'affaire de *ku Mira*, en 1894, GAKWENE fut destitué et le fief passa au chef MUGUGU, fils de SHUMBUSHO. A partir de ce fonctionnaire, la succession s'opéra comme il est indiqué pour l'A.-B. 23, jusqu'au détenteur actuel du nom de NYAGASAZA.

Armée-sociale correspondante : *Abanyabinyenyeli* (uniquement pasteurs).

Pâturages patriarcaux : Sheli près Butera au Nduga.

Prestations traditionnelles : Sous le couvert des Itiro (A.-B. 23).

99. Ibinda II = Les refoulantes.

178. L'armée-bovine *Ibinda II* fut créée par YUHI IV et donnée au notable RUHIMA, fils de RUGANJI, de la famille des Abarenzi (cf. *Ibinda I*, A.-B. 20). Ce fonctionnaire légua le fief à son fils RWAMIHIGO ; celui-ci fut tué dans une expédition au Bushi, sous MUTARA II, et son fils RUTAMU lui succéda. Il laissa son commandement à son fils KAREKEZI, auquel succéda NYANGEZI, actuellement sous-chef dans le Buyenzi, en territoire d'Astrida.

Armée-sociale correspondante : *Abanyebinda* (uniquement pasteurs).

Pâturages patriarcaux : Bibungo près Mukinga, dans le Nduga.

Prestations traditionnelles : 1 laitière permanente à la Cour.

100. Umuliro II = Le feu II.

179. L'armée-bovine *Umuliro II* fut créée par YUHI IV vers la fin du règne et affectée à la résidence de Rubona près Kamonyi, dans le Rukoma. Le nommé MUNANA, fils de CYIMBURA, devint à la Cour, en reçut le commandement. Il le légua à son fils SAGAHUTU, auquel succéda son fils RUNIGA. Le titulaire actuel est GASHANJA, fils de ce dernier.

Armée-sociale correspondante : *Abanyamuliro* (uniquement pasteurs).

Pâturages patriarcaux : Rubona près Kamonyi, dans le Rukoma.

Prestations traditionnelles : aucune.

101. Imirama = Les vivaces.

180. L'armée-bovine *Imirama* fut créée par YUHI IV qui en donna le commandement au même MUNANA, fils de CYIMBURA. Le fief resta dans sa famille, jusqu'à l'actuel titulaire GASHANJA, mentionné au n° précédent.

Armée-sociale correspondante : *Abanyamirama* (uniquement pasteurs).

Pâturages patriarcaux : Karama près Mashyiga, dans le Rukoma.

Prestations traditionnelles : 1 laitière permanente à la Cour, dont le lait doit réaliser du beurre destiné à l'entretien du carquois géant appelé *Nyakiyabo*, taillé sous KIGELI III NDABARASA.

Section VI

ÉRECTION D'ARMÉES-BOVINES SOUS MUTARA II RWOGERA ET KIGELI IV RWABUGILI

A. SOUS MUTARA II

102. Inyanga-mutsindo I = Les ennemies de la défaite.

181. L'armée-bovine *Inyanga-mutsindo I* fut créée par MUTARA II RWOGERA, qui en investit le notable appelé GACEYEYE, fils de SEKAMANA, de la famille des Abenegitore. Ce fonctionnaire légua le fief à son fils, portant à l'époque le nom de RWABUGILI. Notons que ce nom, qui signifie « Celui à qui appartient la puissance », plut tellement à KIGELI IV SEZISONI, qu'il se l'appropriâ au cours des premières années de son règne et devint KIGELI IV RWABUGILI. Il imposa à l'ancien RWABUGILI le nom de RWAKAGEYO. Lorsque ce RWAKAGEYO fut disgrâcié et livré au bourreau, son fief passa au chef NYILIMIGABO, fils de MARARA. A partir de ce fonctionnaire, le commandement en fut jumelé avec celui des URUYENZI, et la succession s'opéra comme indiqué sous ce nom (A.-B. 73). Les *Inyanga-mutsindo* étaient tenues à l'élevage de *n'yambo*, jusqu'à la peste bovine dite *mulyamo* ; à partir de cette époque (1893), les survivantes de cette race fusionnèrent avec celles d'entre les *Uruyenzi*.

Armée-sociale correspondante : *Abanyanyanga-mutsindo* (uniquement pasteurs).

Pâturages patriarcaux : Rukara près Gahini, dans le Buganza-Rweya.

Prestations traditionnelles :

a) 2 laitières permanentes jusqu'au chef NTURO ; depuis lors, aucune (cf. A.-B. 73, prestations b) ;

b) Élevage d'un taureau appelé *Rw'inyanga-mutsindo*, destiné au culte de MUTARA II.

103. Indilikirwa = Les exaltées.

182. L'armée-bovine *Indilikirwa* fut créée sous MUTARA II RWOGERA, en faveur de son frère puîné, le prince NKORONKO. Ces bovidés provenaient des *intorano*, ou vaches prélevées sur les troupeaux présentés à cet effet au Monarque après son intronisation. Le jeune prince était représenté, dans le commandement effectif, par MUGANZA, fils de MUTEMURA.

183. Lorsque le prince NKORONKO fut tué en 1874, année de la comète de Goggia, KIGELI IV confia ce commandement au chef NKUNDUKOZERA, fils de BUTARE. Celui-ci exécuté à son tour vers 1890, le Roi donna ces bovidés à son propre fils le prince SHARANGABO. A partir de ce prince, le commandement des *Indilikirwa* fut désormais jumelé avec celui de *Niboye* (cf. A.-B. 52). Les *Indilikirwa* étaient tenues à l'élevage de *n'yambo* ; les troupeaux de cette race appartenant à cette corporation fusionnèrent avec ceux des *Niboye*.

Armée-sociale correspondante :

- a) Avant le prince SHARANGABO : *Inzirabwoba* ;
- b) Après SHARANGABO : *Abanyandilikirwa* (uniquement pasteurs).

Pâturages patriarcaux : Kinanira près Ngoma au Nduga.

Prestations traditionnelles :

- 4 laitières permanentes à la Cour ;
- 4 jarres quotidiennes de lait.

104. Urukerereza = Les attrayantes.

184. L'armée-bovine *Urukerereza* fut créée par MUTARA II RWOGERA et confiée à son beau-frère NYARWAYA-URUTESI, fils de BYAVU, probablement lors de son mariage avec SHONGOKA, sœur aînée du Roi. Lorsque NYARWAYA fut tué par le Roi, la Cour nomma à sa place son frère RUGEREKA, comme chef intérimaire, en attendant la majorité du fils de NYARWAYA. A l'avènement de KIGELI IV RWABUGILI, le chef RUGEREKA fut proscrit et tué avec ses partisans. Alors le pasteur en chef des vaches URUKEREREZA, appelé MHEREKEJE, en fut nommé intendant général. Ces événements se passèrent fin 1854 ou

début 1855. Lors de l'affaire de *ku Mira*, en 1894, le fils et successeur de MHEREKEJE, appelé NYARUBIMBURA fut destitué en faveur de NDEKEZI, fils de SAGATWA (celui-ci fils de RWA-KAGARA). Le fils de NDEKEZI du nom de RUBAYITA, en est actuellement le détenteur officiel.

Armée-sociale correspondante : *Abanyarukerereza* (uniquement pasteurs).

Pâturages patriarcaux : Gisali, dans le Nduga.

Prestations traditionnelles : 2 laitières permanentes.

105. Ibyemera = Le consentement.

185. L'armée bovine *Ibyemera* fut créée à une époque qu'il a été impossible de déterminer. Elle fait son apparition sous MUTARA II RWOGERA, qui en apanagea sa sœur aînée SHONGOKA, lorsqu'elle épousa le chef NYARWAYA-URUTESI, fils de BYAVU. NYARWAYA tué par MUTARA II eut pour successeur son frère RUGEREKA. Lorsque RUGEREKA fut tué par KIGELI IV, les *Ibyemera* furent laissées sous le commandement de RUJSHINGWANKIKO. Lorsque RUSHINGWANKIKO fut tué à son tour (voir A.-B. 52), l'armée-bovine passa au fils du Roi, le prince NSHOZAMIHIGO, qui les laissa à son fils NYILIMBILIMA. Lorsque celui-ci s'exila au Bufumbira autour de 1918, SENYAKAZANA en fut investi. Son fils et successeur RWABURINDI, naguère chef du Buhoma-Rwankeli, en reste titulaire.

Armée-sociale correspondante : *Abanyabyemera* (uniquement pasteurs).

Pâturages patriarcaux : Ngoma (l'une des subdivisions de la ville d'Astrida).

Prestations traditionnelles : 2 laitières permanentes à la Cour.

106. Indoha = Pluie torrentielle.

186. L'armée-bovine *Indoha* fut créée par MUTARA II RWOGERA, dans les circonstances suivantes : sous ce règne, tandis que le Roi résidait à Mukingo, on vint lui dire qu'une voix lugubre, d'un être non identifié, se faisait entendre dans le feuillage touffu du ficus mémorial appelé *Nyamugali* (l'immense), marquant l'ancienne résidence de YUHI III au sommet du Kamonyi.

187. Le Roi organisa des consultations divinatoires, dont la réponse fut que l'esprit de YUHI III MMAZIMHAKA désirait qu'on lui rendît un culte spécial en cette localité. Comme cet ancêtre de la Lignée avait jadis possédé un troupeau préféré appelé *Indoha* et qu'il chérissait la vache appelée *Nyagahoza* d'entre l'armée-bovine *Akakanda* (A.-B. 14), MUTARA II créa 2 troupeaux prélevés sur les *Insanga* (A.-B. 1) et sur les *Akakanda*. Ces deux formations, noyau d'une nouvelle armée-bovine, furent appelées *Indoha*, et comportèrent une vache appelée *Nyagahoza*. A partir de cet événement, la Cour dut maintenir une habitation royale en l'honneur de YUHI III au sommet de Kamonyi. La nouvelle armée-bovine, affectée à cette résidence, fut confiée au notable appelé MANYWA, fils de GASISI, ainsi que les armées-sociales *Inkuba* (les Foudres) et *Abankungu* (les Décornées), créées jadis par YUHI III. Ce fut lors de l'expédition contre NKUNDIYE, vers 1884, que le roi KIGELI IV destitua le successeur de MANYWA et donna le commandement des *Indoha* à RWABIGWI, fils de Rwakagara, mais sous la haute autorité du chef KABARE frère du bénéficiaire. RWABIGWI les légua à son fils RWABUYONZA. Sous MUTARA III RUDAHIGWA, par sentence judiciaire, BIRASA, naguère chef du Bunyambilili, en fut déclaré titulaire légitime, à la suite de dispositions jadis prises en sa faveur par le chef RWABUTOGO, fils de KABARE.

Armées-sociales correspondantes : *Inkuba* et *Abankungu*.

Pâturages patriarcaux : Kamonyi, dans le Rukoma.

Prestations traditionnelles : Pourvoir aux besoins de la résidence royale permanente de Kamonyi, consacrée au culte de YUHI III MMAZIMHAKA.

107. Ibicinyamudende = Les décorées du collier de la septaine.

188. L'armée-bovine *Ibicinya-mudende*, qu'on désigne le plus souvent sous le nom abrégé de *Ibicinya*, fut créée autour de 1848, par la Reine-Mère NYIRAMAVUGO II NYIRAMMONGI, mère de MUTARA II. L'appellation de *Ibicinya-mudende* a été librement traduite ; elle signifie littéralement : Celles qui font vibrer le collier de la septaine. « Le collier de la septaine » était

une distinction guerrière que le Roi accordait au héros qui avait abattu le 7^e ennemi, mais non rwandais, expiré sur le champ de bataille. Les ennemis morts de blessures s'étant éloignés du combat n'entraient pas en ligne de compte dans le nombre exigé pour cette distinction (cf. *Le Code des institutions politiques du Rwanda précolonial*, art. 188-195).

189. Cette armée-bovine fut créée au retour de l'expédition dite de Rususa, dirigée contre le Gisaka et qui avait capturé la fameuse vache appelée *Ikotaniro* = Enjeu de batailles. Elle appartenait au prince NTAMWETE, qui gouvernait alors le Gisaka. Il avait eu l'imprudence de déclarer que cette belle vache devenait le symbole de ses chances ; que si les Rwandais parvenaient à la capturer, il s'avouerait vaincu et se soumettrait à MUTARA II. Ce qu'apprenant, la Cour du Rwanda répondit au défi en mobilisant plusieurs armées et en leur indiquant comme unique objectif la capture de cette vache. Elle fut capturée dans la vallée de Rususa, non loin de l'actuel poste de Kibungo, par l'armée *Uruyange*, commandée alors par GIHARAMAGARA, neveu de la Reine-Mère. Arrivée à la Cour du Rwanda, la vache *Ikotaniro* devint *iremero* = noyau de la corporation bovine au nom symbolique de *Ibicinya-mudende*. Le fief fut donné au notable BUCOCE, fils de RUTERANDONGOZI, parent de la Reine-Mère. Le bénéficiaire en fut sans doute investi en raison de son mariage avec MUJIJIMA, demi-sœur de MUTARA II. Mais environ 2 ans plus tard, BUCOCE fut tué au cours d'une expédition au Ndorwa. Le fief passa à son frère BUKWEGE, qui épousait MUJIJIMA en secondes noces. Il légua son commandement à SAHAHA, en 1904. En 1951, le successeur de ce dernier, appelé KAMUGUNDU, fut privé de ce fief, par sentence judiciaire, en faveur de son neveu KABAHAYA, fils de SAGAHUTU (celui-ci fils de SAHAHA).

Armée-sociale correspondante : *Abanyabicinya* (uniquement pasteurs).

Pâturages patriarcaux : Murambi près Nzaratsi, dans le Nyantango.

Prestations traditionnelles :

a) 2 laitières permanentes à la Cour ;

b) Élevage d'un taureau portant le titre de *Rw'ibicinya*, intronisé successivement sous les noms « dynastiques »

de *Ngaruye-urwuli* (Ngaruyurwuli) = J'ai conquis les pâturages, et de *Cyeza-buranga* (Cyezaburanga) = Beauté éclatante, relevant du code ésotérique en relation avec le culte rendu à la Reine-Mère NYIRAMAVUGO II NYIRAMMONGI.

108. Abayange = Les floraisons.

190. L'armée-bovine Abayange fut créée par MUTARA II RWOGERA et confiée à BUMBOGO. Son fils MHAMA en fut destitué sous KIGELI IV RWABUGILI par la Reine-Mère, en faveur de RWEGERANGABO. Ce dernier les laissa en héritage à son fils SEBACUZI, dont il nous a été impossible de connaître le nom du successeur, lequel, en toute hypothèse, réside dans la province du Ndiza.

Armée-sociale correspondante : *Abanyabayange* (uniquement pasteurs).

Pâturages patriarcaux : le Gitoke, dans le Ndiza.

Prestations traditionnelles : élevage d'un taureau destiné à prendre part à certaines cérémonies de la Cour.

109. Inyanga-mutsindo II = Les ennemies de la défaite II.

191. L'armée-bovine *Inyanga-mutsindo II* se forma à partir d'un troupeau de ce nom dont MUTARA II RWOGERA investit le notable du nom de BAPFUMU, fils de RUGEMA. Son petit-fils SEGICONDO en fut destitué en 1905 dans les circonstances rappelées au sujet des vaches *Urubavu* et en faveur du même RUNIGA (cf. A.-B. 35).

Armée-sociale correspondante : *Abanyanyanga-mutsindo* (uniquement pasteurs).

Pâturages patriarcaux : Kibirizi au Mayaga.

Prestations traditionnelles : 1 laitière permanente à la Cour.

B. SOUS KIGELI IV

110. Ilyamukama = Décision du souverain.

192. L'armée-bovine *Ilyamukama* fut créée par NYIRAKIGELI IV MURORUNKWERE, mère de KIGELI IV. Le noyau ini-

tial en fut composé du troupeau personnel qu'elle possédait avant son avènement. Elle en investit le notable MHALIRWA, fils de MUTARINDWA. Celui-ci fut condamné à mort, avec toute sa famille, par NYIRAYUHI V KANJOGERA, dans les premiers mois de l'année 1897. Les bovidés furent donnés à KAYONDO, neveu de la nouvelle Reine-Mère, dont le notable BANDORA était le tuteur. Depuis cette époque, cette armée-bovine est sous le même commandement que les *Brunns-marrons* de Giseke (cf. A.-B. 118).

Armée-sociale correspondante : ?

Pâturages patriarcaux : Cyarwa dit de Nkobwa, au Busanza-Nord.

Prestations traditionnelles : 5 jarres quotidiennes à la Cour.

111. Indahinduka = Les invariables.

193. L'armée-bovine *Indahinduka* fut créée par KIGELI IV RWABUGILI, après son triomphe sur Kabego, roitelet de l'île Ijwi en 1875, année qui suivit la comète de Coggia. Il en apanagea SEHENE, fils de RUGOMBITULI. A la mort de celui-ci en 1896, MIBAMBWE IV les donna à BALIKAGE, neveu du disparu. Lorsque ce dernier fut destitué sous YUHI V MUSINGA en 1897, le commandement passa à RWANGEYO, fils de NYILINDEKWE. Devenu chef de l'armée-bovine *Umuhuhozi*, en 1905, RWANGEYO fit fusionner les *Invariables* avec son nouveau et plus important fief et les deux commandements ne furent plus séparés (cf. A.-B. 10).

Armée-sociale correspondante : *Abanyandahinduka* (uniquement pasteurs).

Pâturages patriarcaux : Mhanda au Mayaga.

Prestations traditionnelles : Élevage d'un taureau appelé *Ngaruyibirwa* (j'ai conquis les îles), mémorial de la victoire remportée sur le roitelet insulaire.

112. Urugaga = L'enchevêtrement.

194. L'armée-bovine *Urugaga* fut créée par NZIGIYE, grand favori de KIGELI IV RWABUGILI. Le troupeau initial, portant ce nom de URUGAGA, appartenait au nommé RWABISABA,

éleveur qui habitait dans le Migongo. Il en fut destitué par le chef NZIGIYE, en punition d'un acte d'insoumission que personne ne peut actuellement déterminer. NZIGIYE entreprit l'élevage de vaches à longues cornes, à l'intérieur de son armée-bovine en formation. Plus tard, lorsque KIGELI IV liquida les *n'yambo* d'entre les *Inka-buzima* (voir A.-B. 52), il en donna 3 troupeaux au chef NZIGIYE qui les incorpora à sa nouvelle formation bovine. Il mourut vers 1893, léguant ses commandements à son fils RWATANGABO. Lorsque celui-ci mourut sous YUHI V MUSINGA, la Cour donna ses commandements à MHE-TAMACUMU, fils de KARURANGA, auquel succéda son fils MULIGO. Quelques années après, ce dernier franchit la frontière pour se mettre en sûreté. La Cour en investit RUKARAKAMBA, auquel, destitué par les Autorités belges, succéda son frère Gervais LYUMUGABE, l'actuel chef de la province du Mutara. Les *Urugaga* sont tenues à l'élevage de *n'yambo*.

Armée-sociale correspondante : *Abahilika*.

Pâturages patriarcaux : Kawangire, au Buganza-Rweya, en succession des *Inka-buzima* (A.-B. 52).

Prestations traditionnelles : Pourvoir à tous les besoins en lait de la résidence royale de Gatsibo, chef lieu du District du même nom.

113. Ibitare by'i Nyarubuye = Les Blanches de Nyarubuye.

195. L'armée-bovine *Ibitare by'i Nyarubuye* fut créée par KIGELI IV RWABUGILI et donnée à ZIKULIZA, de la famille des Abaganzu. Il fut dans la suite destitué en faveur de NYAGAHINGA, alors chef des pâturages du district ayant à l'époque comme chef-lieu *Nyarubuye*, subdivision du mont Kigali. Lorsque NYAGAHINGA fut destitué, le commandement en fut donné au prince RUTARINDWA, qui les géra par l'intermédiaire de MUHAMYANGABO, fils de BYABAGABO. A celui-ci exécuté en 1896, succéda SAHAHA, fils de RUSIZI, qui légua ce commandement à son fils RWANYABUGIGIRA, père de l'actuel détenteur officiel Gérard MUNYERAGWE. Cette armée-bovine était tenue à l'élevage de *n'yambo*.

Armée-sociale correspondante :

a) Sous NYAGAHINGA : *Abasharangabo*.

b) Après NYAGAHINGA : *Abanyabitare* (uniquement pasteurs).

Pâturages patriarcaux : Nyarubuye de Kigali.

Prestations traditionnelles : Pourvoir à tous les besoins en lait de la résidence royale de Kigali.

114. Imhima = Les déconcertantes.

196. L'armée-bovine, dont le nom complet est *Imhima-bisambo* (les déconcertants pour les gloutons) fut créée par KIGELI IV RWABUGILI. Le noyau en provenait de la saisie officielle effectuée aux dépens de l'importante et richissime famille du clan de Abaha, habitant à Murama dans le Bumbogo. Le Roi en apanagea sa résidence de Mabungo, alors chef-lieu de district au Bufumbira. Depuis la délimitation intercoloniale, le gros de ces bovidés est resté dans le territoire du Kigezi, en la chefferie du Bufumbira. Le commandement en était uni à celui des *In'yamaswa* (voir A.-B. 64), à partir du chef BUKI.

Armée-sociale correspondante : *Abanyamhima* (uniquement pasteurs).

Pâturages patriarcaux : Nyarurembo, au Bufumbira.

Prestations traditionnelles : Les jarres de lait suffisantes pour le chef-lieu du Bufumbira.

115. Ingaju z'i Sakara = Les Bruns-marrons de Sakara.

197. L'armée-bovine de ce nom fut créée par KIGELI IV RWABUGILI ; les troupeaux et fiefs privés provenaient de l'abondant butin saisi par l'expédition du Bumhaka, à l'est du lac Édouard autour de 1868. Le Roi en fit don à l'armée-sociale *Abarasa* du Gisaka, région dont le district avait alors pour le chef-lieu la résidence royale de *Sakara*. Le commandement en fut exercé par les chefs qui se succédèrent à la tête de l'armée-sociale *Abarasa*, à savoir : KABAKA, fils de KAYAGIRO, exécuté vers 1893 ; MUGUGU, exécuté en 1896 ; RWAYITARE, tombé la même année à Rucusnhu ; son père RUTISHEREKA, exécuté en 1898 ; RUHINANKIKO auquel succéda, en 1905, le chef KANUMA, qui légua son commandement à son petit-fils Faustin GACINYA.

Armée-sociale correspondante : *Abarasa*.

Pâturages patriarcaux : Sakara, dans le Gihunya.

Prestations traditionnelles : 8 jarres quotidiennes pour le chef-lieu du district commandant le Gisaka.

116. Ingaju z'i Gasabo = Les Bruns-marrons de Gasabo.

198. L'armée-bovine de ce nom fut créée par KIGELI IV RWABUGILI et formée initialement de troupeaux également prélevés sur le butin fait par l'expédition du Bumhaka. La corporation bovine fut gérée par le chef MUSHYO, alors préfet des pâturages du district dont le chef-lieu était Gasabo situé dans les Bwanacyambwe. A la mort de MUSHYO, vers 1894, l'un de ses parents, CYUMA, lui succéda. Lorsque ce dernier fut disgrâcié et exécuté en 1899, le fief passa à CYAKA, fils de BIHUTU ; il fut déposé en 1903 et tomba à la bataille de Rwata en 1905 ; la Cour avait nommé le chef RWUBUSISI à la tête de ce commandement. Le titulaire actuel en est son héritier officiel RUZINDANA (cf. A.-B. 58). Cette armée bovine est tenue à l'élevage de *N'yambo*.

Armée-sociale correspondante : Abanyangaju (uniquement pasteurs).

Pâturages patriarcaux : Gasabo, au Bwanacyambwe.

Prestations traditionnelles :

a) 2 laitières permanentes ;

b) 2 jarres quotidiennes.

117. Ingaju z'i Rwamaraba = Les Bruns-marrons de Rwamaraba.

199. L'armée-bovine de ce nom fut créée par KIGELI IV RWABUGILI ; les premiers troupeaux furent prélevés également sur le butin fait au Bumhaka par la même expédition. Le Roi attacha ces bovidés à sa résidence de Rwamaraba, localité située dans la province actuelle de Marangara et qui était alors chef-lieu de District. Ces vaches furent gérées par RUKANGA-BAYOMBE, fils de RUTENDELI, qui était préfet des pâturages de ce district. Lorsque, dans la suite, la reine NYAMBIBI, fille de RUSHINGWANKIKO, reçut en fief les revenus de ce territoire, l'armée-bovine lui appartint. Elle passa ensuite à son fils, le

prince NSHOZAMIHIGO ; celui-ci mourut en 1915. Son fils et successeur NYILIMBILIMA passa la frontière et se réfugia au Bufumbira, désormais britannique. Les bruns-marrons de Rwararaba furent alors données à RWASABAHIZI, qui les légua à son fils MUGEMANGANGO. Le fils et successeur de ce dernier est Athanase KANIMBA, l'actuel chef de la province du Nduga.

Armée-sociale correspondante : *Abashozamihigo*.

Pâturages patriarcaux : Rwararaba au Marangara.

Prestations traditionnelles : 4 jarres quotidiennes.

118. Ingaju z'i Giseke = Les Bruns-marrons de Giseke.

200. L'armée-bovine de ce nom fut créée par KIGELI IV RWABUGILI, qui la forma de vaches prélevées également sur le butin effectué par l'expédition du Bumhaka. La reine KANJOGERA déjà bénéficiaire des revenus attachés au district de Giseke (en territoire actuel de Nyanza) obtint cet important fief, jumelé avec le district de Kabuye au Buriza (Territoire de Kigali). Les troupeaux ainsi formés pour les deux résidences constituèrent une même corporation bovine. Gérée d'abord par MUGAMBWAMBERE, fils de NYAMUTERA, dans le district de Giseke, et sous ses ordres par MUGANZA fils de MUTEMURA, dans celui de Kabuye, l'armée-bovine passa vers 1893 sous la surveillance de MBANZABIGWI, frère de la Reine. A la mort de ce chef, son fils KAYONDO en hérita et céda ensuite ses droits à son fils Michel RUTAREMARA, qui, mort en 1957, a laissé ses biens à un enfant mineur.

Armée-sociale correspondante : *Imhamakwica*.

Pâturages patriarcaux : Giseke, au Busanza-Nord.

Prestations traditionnelles :

a) 2 laitières permanentes ;

b) 10 jarres quotidiennes.

119. Ubukeye = Les éclatantes.

201. L'armée bovine *Ubukeye* fut créée par KIGELI IV RWABUGILI et rattachée au chef-lieu du district de Giseke, aux environs de 1868. Ces bovidés ont la double caractéristique d'être

de robe blanche (d'où leur appellation) et d'être sans cornes. Ils furent sélectionnés dans le butin saisi par la même expédition du Bumhaka et confiés à MBANZABIGWI, auquel succéda son fils KAYONDO ; le commandement passa ensuite à son fils RUTAREMARA, mort en 1957, titulaire de l'armée-bovine précédente (*Ingaju z'i Giseke*). Vu la qualité requise de robe blanche et de sans cornes, les Éclatantes ne dépassèrent jamais quelques unités de troupeaux.

Armée-sociale correspondante : *Abanyabukeye* (uniquement pasteurs, mais sans importance).

Pâturages patriarcaux : Ruyenzi, dans le Rukoma.

Prestations traditionnelles : Sous le couvert des *Ingaju z'i Giseke* (n° 118).

120. Ndushabandi = Je surpasse les autres.

202. L'armée-bovine *Ndushabandi* appelée également *Ingaju z'i Gatsibo* (Bruns-marrons de Gatsibo) fut créée par KIGELI IV RWABUGILI, en faveur de sa résidence de Gatsibo, alors chef-lieu du District de même nom. Les troupeaux provenaient d'un butin razié dans l'actuel Nkole. Géré d'abord par KANYAMURINJA et par ses fils, le fief fut donné, vers 1893, à KWATANGABO fils de NZIGIYE. A sa mort, il passa à MHETAMACUMU sous YUHI V MUSINGA, puis à son fils MULIGO, puis à RUKARAKAMBA, fils de RUSEKAMHUNZI auquel succéda son jeune frère, l'actuel chef Gervais LYUMUGABE, comme indiqué à propos de l'A.-B. 112. Cette armée-bovine était tenue à l'élevage de *n'yambo* de robe-blanche.

Armée-sociale correspondante : *Ndushabandi*.

Pâturages patriarcaux : Gatsibo dans le Mutara.

Prestations traditionnelles :

a) 2 laitières permanentes ;

b) Des jarres en nombre suffisant pour la résidence de Gatsibo.

121. Imisugi II ya Ngaruyinka = Les « Maternités inviolées » II

203. L'armée-bovine IMISUGI II fut créée par KIGELI IV RWABUGILI, dans les circonstances suivantes : au cours d'une

cérémonie du domaine du « Bwiru », le Roi devait abreuver des vaches dans les puits de Muhanga, dans le Nduga. Un membre de l'armée *Abakemba* appelé SHAMURENZI, fut invité à présenter un certain nombre de vaches, parce qu'il habitait dans les environs des puits en question. Il y présenta 60 belles génisses, relevant de l'armée-bovine *Imisugi I* (A.-B. 24). Plus tard, en 1894, lorsqu'il fut question d'introniser le prince MUHIGIRWA, sous le nom de MUYENZI, en relation avec le culte de CYILIMA II, le Roi se rappela de SHAMURENZI ; il le fit appeler à la Cour, lui confia un taureau intronisé sous le nom de *Nyaruyinka* (*Ngaruyinka* = Je ramène les vaches). Il décréta que les bovidés de SHAMURENZI, amplifiés comme il convenait, formeraient désormais une armée-bovine indépendante. SHAMURENZI légua le fief à son fils SERUBIBI, auquel succéda KAYONGA, l'actuel détenteur officiel.

Armée-sociale correspondante : *Abanyamisugi* (uniquement pasteurs).

Pâturages patriarcaux : Rugondo près Tambwe, au Nduga.

Prestations traditionnelles : Élevage du taureau *Ngaruyinka*.

122. Ingabe = Tambours-dynastiques.

204. L'armée-bovine *Ingabe* fut créée par KIGELI IV RWABUGILI, en relation avec certaines cérémonies du code ésotérique. Il en confia le commandement à NTANVUTSA, fils de BUGABO. Ce fonctionnaire, devenu infirme, démissionna, parce qu'il ne pouvait plus prendre part aux cérémonies dont question. Il conserva le commandement de l'armée-bovine *Umuvumbi* (voir n° suivant). Le Roi confia ces *Ingabe* à un neveu du démissionnaire, RWANGAMHUHWE, fils de NKANGURA (celui-ci fils de BUGABO). Il légua ce fief à son fils KABANDA, auquel a succédé Th. KAREKEZI, habitant à Nyabitare dans le Marangara. Les *Ingabe* sont tenues à l'élevage de *n'yambo* (cf. A.-B. 33 et 34).

Armée-sociale correspondante ; *Abakeramihigo*.

Pâturages patriarcaux : Gitovu près Mhemba, au Mayaga.

Prestations traditionnelles :

a) 1 laitière permanente à la Cour ;

b) 2 jarres quotidiennes ;

c) D'autres impositions prévues par le code ésotérique.

123. Umuvumbi = Matinée pluvieuse.

205. L'armée-bovine *Umuvumbi* fut créée par KIGELI IV RWABUGILI comme mémorial de la délégation du domaine ésotérique dirigée par MURARA, détenteur du code ésotérique, auprès de RUMANYIKA, roi du Karagwe. Le fief fut donné à NTANVUTSA, fils de BUGABO, durant les fêtes où furent intronisés les taureaux dynastiques RWAGILIZA et RWINKA-YA-BICAHU. Il légua le fief à son fils RWANDANGA, auquel succéda Joseph RUBANGURA, naguère sous-chef de Mwulire au Busanza-Sud.

Armée-sociale correspondante : *Abanyamuvumbi* (uniquement pasteurs).

Pâturages patriarcaux : Rubona de Ngunda, au Busanza-Sud.

Prestations traditionnelles : Toutes relevant du code ésotérique.

124. Imisugi III y'I Rubona = Maternité-inviolée III.

206. L'armée-bovine de ce nom fut créée par KIGELI IV RWABUGILI, en faveur de son fils BALLYINYONZA, dans les circonstances suivantes : Le nommé GATEMELI, fils de KAGENZA, fut condamné et exécuté. Il était alors chef de l'armée *Abakemba* et par conséquent ses vaches appartenaient à l'armée-bovine *Imisugi I* (voir A.-B. 24). Comme il a été testamentairement interdit par YUHI IV GAHINDIRO de transférer le commandement de KABAKA à d'autres chefs qu'à ses descendants, KIGELI IV éluda le tabou par une formule jugée adéquate par ses conseillers : l'armée *Abakemba* et leur armée-bovine *Imisugi I* furent donnés à NYAGASHI, descendant de KABAKA. Quant aux bovidés « personnels » de GATEMELI, le prince BALLYINYONZA en bénéficia. Or, ces bovidés « personnels » du disgrâcié se chiffraient par milliers et comportaient des *n'yambo* de première qualité, dignes en tout d'un fils de Roi. Lorsque le prince BALLYINYONZA fut tué en 1897, sous YUHI V MUSINGA, les *Imisugi III* échurent au chef BANDORA, fils de RUBULIKA. Il légua son fief à son fils SEBIGABIRO, mort en 1951. Le commandement est exercé par son fils MURENGERANTOZO, habitant dans le Buganza-Rukalyi.

Armée-sociale correspondante : *Abamaragishyika*.

Pâturages patriarcaux : Rubona près Mabare, au Rukalyi.

Prestations traditionnelles : Indéterminées.

125. *Insanga zo kw Ijwi* = Les *Insanga de l'île Ijwi*.

207. L'armée-bovine de ce nom fut créée par KIGELI IV RWABUGILI en faveur de ses résidences de l'île Ijwi (cf. A.-B. 1). Le commandement fut confié à KAMAKA, qui l'exerça par l'intermédiaire de son subalterne RWANYAMUGABO, fils de KANYWABAHIZI. A la mort de KIGELI IV en septembre 1895, le gros de ces bovidés fut retenu par une insurrection des insulaires, dirigée par MIHIGO, fils de KABEGO. Il prit cependant la superstitieuse précaution de renvoyer le taureau dynastique appelé NKUYURUGOMO = Je mets fin à l'insoumission. L'intendance actuellement nominale de ces bovidés est exercée par le même fonctionnaire que celle des *Indorero*, lesquelles restèrent sans interruption dans la maison de RUSUKA, ancêtre de KAMAKA. (cf. A.-B. 7).

Armée-sociale correspondante : *Ibidakurwa*, de l'île Ijwi.

Pâturages patriarcaux : Birambo de Nkobwa, au Busanza-Nord.

Prestations traditionnelles : Sous le couvert des *Indorero*.

126. *Insanga z'i Musange* = Les *Insanga de Musange*.

208. L'armée-bovine ainsi appelée fut créée en 1890 par MIBAMBWE IV RUTARINDWA ; elle provenait des vaches que lui donna tout le pays à l'occasion de son avènement comme corégnant en 1889. La dénomination laisse entrevoir son intention de lier cette corporation au code ésotérique. Mais sa défaite à Rucunshu régla autrement le rôle de ses vaches. Il en avait confié le commandement au nommé GIHANAMUSANGO (fils de RUKANGABAYOMBE), qui périt du reste à Rucunshu, en luttant contre son bienfaiteur. L'intendant-général en est Stanislas NYARWAYA, son petit-fils, actuellement domicilié à Cyarwa chefferie du Nvejuru, en territoire d'Astrida.

Armée-sociale correspondante : *Abanyansanga* (uniquement pasteurs).

Pâturages patriarcaux : Musange dans le Nyaruguru.
Prestations traditionnelles : 1 laitière permanente.

Note : Sous les règnes de YUHI V MUSINGA et son fils MUTARA III, aucune armée-bovine de la structure traditionnelle ne fut créée, du fait que la présence européenne avait modifié les conceptions antérieures concernant les armées.

ANNEXE A

Index systématique des noms.

A.-S. = armée-sociale ; **A.-B.** = armée-bovine ; **F.** = famille ;
L. = localité.

(En ce qui concerne la valeur des signes diacritiques, voir la note au début de l'étude).

A

- Ababānda (F.) 32 *.
Ababīto (A.-S.), 117.
Abābyībushye (F.) 49, 97.
Abacūmbi (F.) 103, 115.
Abādāhemuka (A.-S.) 168.
Abādāheranwa (A.-S.) 7.
Abadégede (F.) 137.
Abadūngu (F.) 41.
Abáfórōngo (F.) 15, 16, 17, 22.
Abagagī (F.) 40.
Abagānzu (F.) 80, 195.
Abagereka (F.) 111, 112.
Abagesera (clan) 99.
Abaha (clan) 101, 136, 196.
Abahabanyi (F.) 84.
Abāhābwa (F.) 134.
Abahēka (F.) 4, 66, 106, 136.
Abāhēnda (F.) 32, 38, 71, 102.
Abahilika (A.-S.) 194.
Abahīma (nation) 101.
Abahīndiro (F.) 32, 71, 123.
Abāka (F.) 37, 77.
Abakāraza (A.-S.) 7.
Abakēmba (A.-S.) 5, 56, 57, 61, 203, 206.
Abakēramihigo (A.-S.) 204.
Abākōngōli (F.) 80.
Abākōngoro (milice du Bugara) 23.
Abākono (clan) 8, 22, 27, 71, 78, 112.
Abākwiye (A.-S.) 130.
Abākwōbwa (F.) 78, 97.
Abalima (A.-S.) 67.
Abamanuka (F.) 103.
Abamaragishyika (A.-S.) 206.
Abanana (F.) 73, 116, 144.
Abānkūngu (A.-S.) 187.
Abānyabarērwa (A.-S.) 151.
Abānyābayānge (A.-S.) 190.
Abānyābīcīnya (A.-S.) 189.
Abanyabinanira (A.-S.) 147.
Abānyābīnyēnyēli (A.-S.) 177.
Abānyābishōngore (A.-S.) 176.
Abānyābītare I (A.-S.) 120, 162, 195.
Abānyābūhoro (A.-S.) 100.
Abānyābūkēye (A.-S.) 201.
Abanyabulima (A.-S.) 159.
Abānyāburēnga (A.-S.) 88.
Abanyabushobora (A.-S.) 88, 128, 158.
Abanyabutēndeli (A.-S.) 92, 143.
Abanyabyēmera (A.-S.) 185.

* Les chiffres renvoient aux numéros des *alinéas* et non à ceux des armées-bovines.

- Abanyagafubira (A.-S.) 44.
 Abanyagihima (A.-S.) 160.
 Abányágikwīye (A.-S.) 164.
 Abanyakabira (A.-S.) 86.
 Abanyakagānda (A.-S.) 38.
 Abanyakagāndá k'Īnshya (A.-S.) 168.
 Abanyakarema (A.-S.) 173.
 Abanyamabuye (A.-S.) 123.
 Abányamarēbe (A.-S.) 48, 109.
 Abányámhāra (A.-S.) 161.
 Abányámhima (A.-S.) 196.
 Abányámhūndu (A.-S.) 31, 153.
 Abanyamikara I (A.-S.) 118, 155.
 Abanyamikará y'Āmahāme (A.-S.) 174.
 Abanyamikara yá Zēba (A.-S.) 139.
 Abanyaminyoha (A.-S.) 141.
 Abányámirāma (A.-S.) 180.
 Abányámisāgara (A.-S.) 68.
 Abányámisēke (A.-S.) 170.
 Abányámisūgi (A.-S.) 203.
 Abányámiyānge (A.-S.) 133.
 Abanyamizi (A.-S.) 43.
 Abanyamuliro (A.-S.) 179.
 Abanyamunigo (A.-S.) 122.
 Abányámuvūmbi (A.-S.) 205.
 AbányāndáhĪnduka (A.-S.) 193.
 Abányāndámutsa (A.-S.) 78.
 AbányāndĪlikirwa (A.-S.) 183.
 Abanyāngāju (A.-S.) 198.
 Abanyāngoma (A.-S.) 26, 97, 173.
 Abányāngōndo (A.-S.) 25.
 Abanyāngūnguje (A.-S.) 175.
 Abányānkómane (A.-S.) 87.
 Abányānsānga (A.-S.) 4, 66, 106.
 Abányānsāngá z'Ī Músānge (A.-S.) 208.
 Abanyānshya (A.-S.) 98.
 Abányāntūlire (A.-S.) 94, 165.
 Abányāntāgēngerwa (A.-S.) 39.
 Abanyānyahēnga (A.-S.) 42.
 Abányān'yámāswa (A.-S.) 134.
 Abányānyāngá-mútsīndo (A.-S.) 181, 191.
 Abányānvugo (A.-S.) 79.
 Abányān'yényēli (A.-S.) 163, 177.
 Abányānzīza (A.-S.) 40.
 Abanyarubavu (A.-S.) 80.
 Abanyarubēnga (A.-S.) 88.
 Abanyaruhāngo (A.-S.) 91.
 Abányárúhítāmbazi (A.-S.) 152.
 Abanyarukazīre (A.-S.) 102.
 Abányárúkērezeza (A.-S.) 184.
 Abányárwānamiza (A.-S.) 166.
 Abányarwārema (A.-S.) 138.
 Abanyarwēru (A.-S.) 146.
 Abányárwēru (A.-S.) 172.
 Abányāsinēnda (A.-S.) 33.
 Abányázíkwiye (A.-S.) 50.
 Abányázīmanye (A.-S.) 142.
 Abányázōgeye (A.-S.) 154.
 Abanyēbīnda (A.-S.) 178.
 Abányēkūnge (A.-S.) 157.
 Abányēmīna (F.) 127.
 Abányēn'yēnge (A.-S.) 95.
 Abányētīro (A.-S.) 54.
 Abanyīgīnya (clan) 22.
 Abanyōro (nation) 15.
 Abarasa (A.-S.) 197.
 Abarekezi (A.-S.) 115.
 Abarēnge (Dynastie) 5.
 Abárēnzi (F.) 32, 38, 52, 177, 178.
 Abarēwa (A.-B.) 151.
 Abárīza (A.-S.) 11.
 Abarūndi (nation) 80, 32.
 Abāsammānzi (F.) 48.
 Abashakāmba (A.-S.) 30.
 Abāshamakōkero (F.) 98.
 Abasharangabo (F.) 100.
 Abasharangabo (A.-S.) 195.
 Abashayīgi (F.) 131.
 Abāshi (nation) 135, 156.
 Abashōzāmihigo (A.-S.) 199.
 Abashūmba (A.-S.) 104.
 Abasīnga (clan) 21, 22.
 Abāsīta (clan) 157.
 Abāsuka (F.) 155.
 Abátānguha (A.-S.) 127.
 Abátānyagwa (A.-S.) 84.
 Abátege (F.) 5, 6, 7.

Abatezi (F.) 71, 159.
 Abatsöbe (clan) 78, 171, 181.
 Abatúkura (F.) 21, 22.
 Abatúragara (F.) 23.
 Abayānge (A.-B.) 190.
 Abáyāngo (F.) 164.
 Abayumbu (F.) 128.
 Abázatsinda (A.-B.) 81, 165.
 Abázigāba (F.) 2.
 Abázimizi (F.) 107.
 Abazira-kubingwa (A.-S.) 47.
 Abēga (clan) 56, 110, 135, 31.
 Ābēnégítore (F.) 43, 152, 181.
 Ābēnemugūnga (F.) 20, 22.
 Agafubira (A.-B.) 44, 98.
 Akabira (A.-B.) 85.
 Akagānda (A.-B.) 32, 34, 35, 36,
 37, 38, 187.
 Akagānda kâ Rúkunyū (A.-B.)
 167, 168.
 Akagānda k'Īnshya (A.-B.) 167,
 168.
 Akarema (A.-B.) 72, 73.
 Amabuye (A.-B.) 123.
 Amahāme (A.-B.) 129, 130, 174.
 Amarēbe I (A.-B.) 48, 107-109.

B

Bágfīshya (fils de Nkündúkózēra)
 132.
 Bajīji (fils de Māyīndo) 31.
 Bakayīshōnga (fille de Yuhi V) 73.
 Balíkage (fils de Bisāngwa) 91.
 Balyínyōnza (fils de Kigeli III)
 73, 206, 122.
 Balyínyōnza (fils de Kigeli IV)
 122, 206.
 Bāndora (fils de Rubulika) 206,
 192.
 Bāngāmbīki (fils de Nyāntabana)
 31, 156.
 Bapfūmu (fils de Rugema) 80,
 131, 179, 191, 176.
 Bararāmbirwa (notable) 143.
 Bārashi (fils de Rwāmāhe) 71.

Bashāna (le jeune, fils de Nkōko)
 77.
 Bayibayi (fils de 'Būki) 59
 Bazātōha (fils de Hīngabugabo)
 160.
 Baziga (fils de 'Cylima II) 89.
 Bérábōse (fille de Kigeli IV) 134.
 Bībūngo (L) 178.
 Bicūdamabano (fils de Mútara II
 Rwōgera) 77, 103, 132.
 Bigānda (fils de Rwāmuhūnga)
 47.
 Bigilīmmana (fils de Barāhīra) 77.
 Bihabanyi (ancêtre éponyme) 47.
 Bihana (L) 130, 173.
 Bihezānde (fils de Mutūrūza) 44.
 Bihūtu (fils de Nkūsi) 145.
 Bikōtwa (Mbānzabugabo) (fils de
 'Rwāmiheto) 48.
 Birāboneye (fils de Balyínyōnza)
 73.
 Birāmbō (L) 207.
 Birasa (fils de Kányémēra) 187.
 Bisāngwa (fils de Rugōmbitūli) 92.
 Bisīka (L) 158.
 Bítare (L) 156.
 Bitebera (fils de Makōmbe) 127.
 Bitēge (fils de Rubāsha) 11.
 Bituganyi (fils de 'Sēngati) 121,
 176.
 Bitúkwhīhēne (fils de Sharangabo)
 115.
 Biyānge (fils de Ngomirarōnka) 56.
 Biyēnzi (fils de Rubilima) 113.
 Bizigamhūnzi (fils de Marāra) 48.
 Bízūru (fils de Barāhīra).
 Bucōce (fils de Rutērandōngōzi)
 189.
 Bucyānayāndi (fils de Rwīdegē-
 mbya) 48.
 Buberuka (Chefferie) 50.
 Bufūndu (Chefferie) 171.
 Bufūmbira (chefferie, Uganda), 134,
 185, 199.
 Bugāli (L) 94.
 Bugāmba (region) 18.

Bugānza-Rúkalyi (Chefferie) 103, 128.
 Bugānza-Nord (Chefferie) 103.
 Bugānza-Rwēya (Chefferie) 148.
 Bugesera (Chefferie) 13.
 Bugina (L) 155.
 Búhoro (L) 175.
 'Búki (fils de Muhābwa) 57, 134, 196.
 Bukwēge (fils de Rutērandōngōzi) 189.
 Bulima (L) 98, 166.
 Būmbōgo (fils de Múrégāncuro) 11, 44, 134.
 Būmbōgo (chefferie) 11, 39, 153, 190.
 Būmhaka (région) 197, 198, 199, 200, 201.
 Bunyabūngo ou Būshi (pays) 18, 19, 56.
 Bunyāmbilili (chefferie) 57, 157.
 Buremēra (L) 102.
 Búrīza (chefferie) 12, 17.
 Burūndi (pays) 32, 45, 67, 69, 70, 73, 75, 77, 104, 113, 122, 127, 160.
 Bushāku (fils de Rutāmbūka) 59, 63.
 Būshi ou Bunyabūngo (pays) 18, 145, 175, 177, 178.
 Būtēmbō (région) 82, 156.
 Butēra (fils de 'Ntūro) 146.
 Butwātwa (prince) 116, 117.
 Búyaga (Chefferie) 100.
 Buzizi (fils de Rutebūka) 145.
 'Bwānacyāmbwe (chefferie) 100.
 Bwānakwēli (fils de 'Ntūro) 145, 146.
 'Bwērānyānge (L) 65.
 Byāhi (L) 82.
 Byāvu (fils de Buhūra) 110.
 Byōguruyānge (fils de Nibahēbe) 79.
 Byūmba (Buhāmbe) (L) 174.

C

Cōko (L) 71.
 Cyāka (fils de Bihūtu) 123, 132, 198.
 'Cyāngugu (territoire) 86, 135.

'Cyānika (L) 171.
 Cyārwa (L) 192, 208.
 'Cyēru (L) 159.
 'Cyēza-burānga (taureau) 189.
 Cyīgēnza (fils de 'Rwākagāra) 82, 136, 165.
 'Cyīnjojo (L) 142.
 'Cyilima I Rugwe, 8, 9, 12.
 'Cyilima II Rūjugira 23, 24, 27, 31, 47, 48, 49, 53, 56, 63, 64, 66, 67, 68, 69, 72, 75, 76, 77, 78, 79, 80, 81, 82, 83, 84, 85, 86, 87, 88, 89, 92, 93, 94, 95, 144, 203.
 Cyīngogo (Chefferie) 18.
 Cyītātire (fils de Rwāngeyo) 30.
 Cyītātire (fils de Kigeli IV) 114.
 'Cyūbahiro (taureau) 66, 94.
 'Cyūma (fils de Mucūmbi) 123, 132, 198.

D

Dahwe (L) 38.
 Delmas (Père) 84.

F

Fūndi (fils de Rwāgatārāka) 82, 136, 165.
 Fōrōngo (fils de Mībāmbwe I) 13, 15, 16.

G

Gácēyēye (fils de 'Sékāmāna) 181.
 Gacinya (fils de Rwābika) 129, 154, 169, 174.
 Gacinya (fils de Nyflīnkwāya) 197.
 Gahama (fils de Bihōzi) 164.
 Gahānda (L) 25.
 Gáhēnda (fils de Māshyēndégeli) 88.
 Gahīma (fils de Mudēnge) 85, 86.
 Gahīndiro (fils de Mībāmbwe II) 27 ; voir Yuhi IV Gahīndiro (fils de Mībāmbwe III).

- Gáhini (L) 148.
 Gákenyeye (notable) 143.
 Gákoma (L) 32.
 Gakwāya (fils de 'Sēntāma) 85.
 Gakwēne (fils de Rwākūnda) 32, 38, 54, 177.
 Gasábo (L) 103, 104, 109, 123, 132, 198.
 Gasāke (notable) 17.
 Gáseke (L) 49, 79.
 Gáshamura (fils de Rukāngi-rashyāmba) 39, 153, 174.
 Gashānja (fils de Runiga) 80, 179, 180.
 Gashaza (fils de Yuhi IV) 141, 158.
 Gashikazi (fils de 'Cyīlima II) 87.
 Gashōra (L) 134, 164.
 Gashūgi (fils de Muyogoro) 48, 165.
 Gashūmba (fils de Rubega) 171.
 Gāsi (L) 172.
 Gasoro (L) 153.
 Gāsūra (L) 97.
 Gátārábúhura (fils de Kigeli III) 147, 153.
 Gatémeli (fils de Kagēnza) 57, 58, 206.
 Gátēyihēne (fils de Zirahiga) 68.
 Gatúkura (ancêtre éponyme) 21.
 Gátсибо (L) 109, 194, 202.
 Gfhānga (fondateur de la Dynastie) 1, 2, 5, 6, 8.
 Gihāna (fils de 'Cyīlima II) 67, 68, 129, 130, 144.
 Gihāna (fils de Gacinya) 129, 154, 169, 174.
 Gihānamusāngo (fils de Rukānga-bayōmbe) 208.
 Gihárámágara (fils de 'Rwākagāra) 156, 189.
 Gihēmbe (L) 122.
 Gfhogwe (L) 33.
 Gíkoma (L) 146.
 Giságara (L) 48.
 Gisāli (L) 184.
 Gisāka (région) 101.
 Gisāyūra (L) 151.
 Gíseke (L) 101, 141, 192, 200, 201.
 Gisēnyi (L) 18.
 Gíshāli (région) 48.
 Gíshūbi (région) 39.
 Gishugūnda (notable) 145, 146.
 Gishoma (fils de Bihezānde) 44, 169.
 Gísozi (L) 50.
 Gisúsúrutsa (taureau) 151.
 Gítara (région) 164, 172.
 Gīti (L) 117.
 Gītisi (L) 128.
 Gítóke (L) 190.
 Gitovu (L) 121, 122, 176, 204.
- ## H
- Hājabákiga (fils de Cyítátire) 30.
 Hítiyīse (fils de Rwābutōgo) 127.
 Hūrako (notable) 23, 24.
 Hūro (L) 11.
- ## I
- Ibícínyámúdēnde (A.-B.) 188, 189.
 Ibídákūrwa (A.-S.) 207.
 Ibíkore (F) 90.
 Ibinanira (A.-B.) 147.
 Ibīnda (A.-B.) 45, 47, 178.
 Ibínyenyēli (A.-B.) 177.
 Ibirāhu (morceau de cithare) 31, 51, 89.
 Ibirāyi (A.-B.) 8, 9, 11.
 Ibishōngore (A.-B.) 176.
 Ibisūmizi (A.-S.) 24.
 Ibítaré by'í Nyarubuye (A.-B.) 195.
 Ibítaré by'ímhara (A.-B.) 162.
 Ibítaré by'ingūmba (A.-B.) 119, 120.
 Ibyēmera (A.-B.) 185.
 Íbyīza (A.-B.) 74, 75, 76, 77.
 Igihima (A.-B.) 160.
 Igíkwīye (A.-B.) 164.
 Íjwi (l'île) 56, 77, 113, 132, 193, 207.

- Ikōtaniro (vache) 189.
 Ikūnge (A.-B.) 157.
 Ilyāmúkama (A.-B.) 192.
 Ímbaliro (A.-B.) 83.
 Imbānza-mihigo (A.-S.) 82.
 Ímhámákwića (A.-S.) 200.
 Imhāra (A.-S.) 135.
 Imhāra I (A.-B.) 135, 136, 161.
 Imheta (A.-B.) 29, 131.
 Imhima (A.-B.) 196.
 Imhoma-munwa (vache) 149, 150.
 Imhūndu (A.-B.) 31, 33, 152.
 Imikara I (A.-B.) 118, 155.
 Imikaráy 'Āmahāme (A.-B.) 174.
 Imikara yá Zēba (A.-B.) 139.
 Imikará y'Ínyānga-mutēyi (A.-B.)
 64, 65.
 Imilishyo (A.-B.) 5.
 Iminyoha (A.-B.) 140.
 Imirāma (A.-B.) 180.
 Imisāgara (A.-B.) 68.
 Imisēke (A.-B.) 169.
 Imisūgi (A.-B.) 55, 61, 106, 206.
 Imisūgi y'ínsānga (A.-B.) 105.
 Imisiigi II ya Ngaruyīnka (A.-B.)
 203.
 Imítāgoma (A.-B.) 32, 38.
 Imiyānge (A.-B.) 132.
 Imizi (A.-B.) 43.
Índábukirano (cadeau par lequel
 les sujets reconnaissent l'autorité
 de leur maître) 147, 148.
 Índáhīnduka (A.-B.) 193.
 Indámutsa (A.-B.) 78, 79.
 Indāra (A.-S.) 48.
 Indílíkirwa (A.-B.) 182, 183.
 Indilira (A.-B.) 63, 73.
 Indoha (A.-B.) 186, 187.
 Indorero (A.-B.) 23, 24, 155, 207.
 Ingābe (A.-B.) 204.
 Ingájú z'í Gasābo (A.-B.) 198.
 Ingájú z'í Gātsibo (A.-B.) 202.
 Ingájú z'í Gíseke (A.-B.) 200, 201.
 Ingájú z'í Rwāmarāba (A.-B.) 199.
 Ingájú z'í Sakara (A.-B.) 197.
 Ingeyo (A.-B.) 31, 152, 156, 158, 164.
 Ingina (A.-B.) 21.
 Ingizi (troupeau) 82.
 Ingoma (A.-B.) 26, 96, 173.
 Ingōndo (A.-B.) 25.
 Ínká-buzima (A.-B.) 110-114 ; 194.
 Ínka-í-Rwānda (A.-B.) 18-21.
 Inkómāne (A.-B.) 87.
 Inkōndera (A.-B.) 69, 94, 154, 159,
 169.
 Inkūba (A.-S.) 187.
 Inkūngu (A.-B.) 116-118.
 Ínsānga I (A.-B.) 1, 66, 105, 187.
 Ínsāngá z'í Músānge (A.-B.) 208.
 Ínsāngá zó kwÍjwi (A.-B.) 207.
 Inshya I (A.-B.) 12-17, 44, 98, 168.
 Íntāgānzwa (A.-S.) 148.
 Íntāgēngerwa (A.-B.) 39.
 Íntarīndwa (compagnie) 101.
 Intúlire I (A.-B.) 93, 165.
 In'yabūngo (A.-B.) 19.
 Ínyāngá-mútsīndo (A.-B.) 181, 191.
 Inyānga-mutēyi (A.-B.) 62, 65.
 In'yámāswa (A.-B.) 134, 196.
 Ín'yēnge (A.-B.) 95.
 In'yēnyēli (A.-B.) 163.
 Ínyúbahiro (A.-B.) 66, 106.
 Ínzírābwōba (A.-S.) 183.
 Ínziza (A.-B.) 40.
 Invējuru (A.-S.) 32, 114.
 Ínvugo (A.-B.) 79.
 Ítiro (A.-B.) 51, 177.
 Izíkwīye-Yuhi (A.-B.) 49.
 Izīmānye (A.-B.) 142.
 Izímúkwīye (troupe de Batwa) 36.
 Izōgeye (A.-B.) 130, 154, 159,
 169, 170.

J

- Jabiro (L) 161.
 Jāli (L) 170.

K

- Kábāgali (chefferie) 11, 52, 57.
 Kábāhaya (fils de Ságáhutu) 189.

- Kábaka (fils de Kavõtwa) 56, 206.
 Kábaka (fils de Kayágiro) 197.
 Kabánda (fils de Rwāngamhuhwe) 78, 88, 204.
 Kabano (fils de Kazēnga) 80.
 Kabāre (fils de 'Rwākagāra) 29, 31, 127, 134, 156, 158, 187.
 Kabāre, près Kinyāmbi (L) 40.
 Kabāre près Ntsinda (L) 156.
 Kábego (roitelet de l'île Ijwi) 193.
 Kabēra (notable) 4.
 Kabēra (fils de Rugágaza) 104.
 Kabere (L) 68.
 Kabira (L) 118.
 Kabuye (L) 200.
 Kadūngu (fils de Rúcuzi) 41.
 Kagabo (fils de Rukómane) 163.
 Kageyo (L) 87, 88.
 Kagogwe (L) 136, 161, 162.
 Kagwāre (fils de Nyilīngabo) 85.
 Kajūga (notable) 43.
 Kalikwīshūngwe (fils de Nyírābatwa) 133.
 Kalyābwīte (fils de 'Sēndāshōnga) 44, 166.
 Kamaka (fils de Gasīndikīra) 207.
 Kāmurali (fils de Rubilima) 113.
 Kāmbānda (fils de 'Sēbāshi) 73.
 Kāmena (mois lunaire = juin) 94.
 Kāmhayana (fils de Nyāntaba) 71.
 Kāmi (L) 45.
 Kāmonyi (L) 38, 186, 187.
 Kāmugūndu (fils de Sahāha) 189.
 Kānīmba (fils de Múgémāngāngo) 199.
 Kānīngu (fils de Mutana) 6, 7, 58.
 'Kānjogera (Reine) 200.
 Kanyamugēnge (fils de Rukīkabigwi) 87.
 Kanyamurīnja (notable) 202.
 Kanyāngemwe (frère de Kigeli IV) 77.
 Kānyānkore (fils de Kanyoni) 90.
 Kanyāru (rivière) 13.
 Kanyoni (fils de Baziga) 90.
 Kanyoni (roi du Mubāli) 62, 102.
 Kanyónyōmba (fils de Ndárwūbatse) 141.
 Kánywīlili (marais) 156, 161.
 Kanūma (fils de 'Byābagabo) 197.
 Kāragwe (pays) 141, 158.
 Karāma (fils de Barāhīra) 71.
 Karāma près Nyamure (L) 120.
 Karāma près Māshyiga (L) 180.
 Karāma près Sāve (L) 133.
 Karara (prince) 122.
 Karega (fils de Kalīgata) 37.
 Karekezi (fils de Kabānda) 78, 88, 104, 294.
 Karekezi (fils de Rutamu) 178.
 Karōnkano (fils de 'Sēmbógo) 40, 147.
 Karemēra I (Rwaka) 62.
 Kārūngānwa (fille de Kigeli IV) 141.
 'Kārurānga (L) 104.
 Kátábīrora (fils de Rugīra) 47.
 Kayijuka (fils de Nyāntaba) 71.
 Kayōndo (fils de Mbānzabigwi) 141, 192, 200, 201.
 Kayōnga (fils de 'Sērūbībi) 203.
 Kayūmba (fils de Rwāmhūngu) 30, 153, 174.
 Kavõtwa (fils de Sharangabo) 56.
 Kāvūnvūli (fils de 'Rwārīnda) 32, 117.
 Kāwāngire (L) 114, 194.
 Kázānēnda (fils de Mushōza) 42.
 Kazēnga (fils de Kigeli III) 80.
 Kibirīzi (L) 131, 191.
 Kibōgo (libérateur) 25.
 Kibūlire (L) 42.
 Kībūngo (L) 189.
 Kībyībushye (notable) 49.
 Kigāli (L) 77.
 Kigeli I Mukóbanya, 8, 12.
 Kigeli III Ndábārāsa, 8, 12, 24, 27, 47, 56, 66, 71, 80, 84, 94, 96, 98, 99, 100, 101, 103, 105, 107, 110, 115, 116, 118, 119, 121, 123, 124, 125, 126, 127, 128, 131, 168, 180.

Kigeli IV 'Rwābugili, 28, 29, 31, 32, 33, 37, 39, 40, 42, 43, 44, 47, 48, 50, 54, 56, 59, 71, 73, 77, 78, 82, 87, 88, 91, 94, 97, 98, 100, 101, 102, 103, 104, 107, 109, 110, 111, 112, 113, 114, 115, 116, 117, 120, 121, 123, 127, 130, 132, 133, 134, 136, 141, 147, 152, 153, 154, 156, 160, 161, 164, 165, 169, 171, 174, 176, 177, 181, 183, 184, 185, 187, 190, 192, 193, 194, 195, 196, 197, 198, 199, 200, 201, 202, 203, 204, 205, 206, 207.
 Kigezi (en Uganda) 196.
 Kimanuka (fils de Kigeli III) 103, 115.
 Kimönyo (fils de Mínega) 50.
 Kinanira (L) 183.
 Kinĩmba (fils de Rwāmwāga) 115.
 Kinyukura (fils de 'Sēbúharara) 102.
 Kírāgutse (tambour) 82.
 Kítázígurwa (L) 109.
 Kĩũ (Lac) 45.
 Kiyānge (femme) 153.
 Kiyovu (éleveur) 106.
 Kízĩko (fils de Ruyũmbu) 128.
 Kúbiza (notable) 102.

L

Lihāya (notable) 97.
 Lítárārēnga (notable) 158.
 Lítárārēnga (fils de Bituganyi) 176.
 'Lyāngõmbe (fondateur de secte) 135.

M

Mabano (fils de Kimanuka) 103, 115, 123, 129.
 Mábũngo (L) 196.
 Mafene (fils de 'Sēmfhare) 61.
 Máhinga (fils de 'Sēmúgeshi) 100.
 Makõmbe (fils de Nyēmina) 127.

Mānywa (fils de Gasĩsi) 187.
 Marāra (fils de Munana) 68, 145, 146, 148.
 Masáyisa (reine) 132.
 Mashāza (fils de Yuhi IV) 134, 177, 178.
 Masĩsi (au Congo) 134, 177.
 Máshyēndégeli (notable) 84, 88.
 Māta (L) 100.
 Māyaga (chefferie) 2.
 Mayũnzwe (L) 154.
 Mbānda (fils de Shámákõkero) 98.
 Mbānda (fils de Sēnyámisānge) 115.
 Mbānzabigwi (fils de 'Rwākagāra) 200, 201.
 Mbĩlima (L) 42.
 Mbõnyúwõntuma (fils de Múrēngezi) 112, 153.
 Mboyire (fille de Yuhi IV) 166.
 Mhāhwe (A.-B.) 124, 125.
 Mhalirwa (fils de Mútārĩndwa) 192.
 Mhama (fils de Bũmbõgo) 134, 190.
 Mhámárúgāmba (fils de Mútĩjima) 160.
 Mhānda (L) 193.
 Mhāndé-yá-Rúsānga (notable) 23.
 Mharaye (fils de 'Sēruhūga) 84, 95.
 Mharaye (fils de Ruhubira) 84, 95, 146.
 'Mhēmbe (L) 45, 204.
 Mherekeje (notable) 184.
 Mhétámácumu (fils de Kārurānga) 194, 202.
 Mhore (fils de 'Semāndwa) 100.
 Mhũnga (fils de Byāvu) 141.
 Mĩbāmbwe I Mutabāzi, 12, 13, 15, 16, 18.
 Mĩbāmbwe II Gísanura, 26, 27.
 Mĩbāmbwe III 'Sēntābyo, 15, 24, 27, 37, 44, 56, 97, 107, 115, 117, 122, 123, 128, 129, 131, 132, 133, 134, 135, 137, 139, 140, 141, 142, 143, 193.
 Mĩbāmbwe IV Rútārĩndwa, 6, 10, 29, 32, 59, 71, 77, 114, 117, 122, 157, 160, 161, 193, 208.

- Mihigo (fils de Kábego) 207.
 Milimo (fils de Sharangabo) 63, 64.
 Milimo (fils de Mharaye) 84.
 Mínega (fils de 'Sēnyámísānge) 50.
 Mínega (fils de Kārurānga) 102.
 Míra (ku) au Bunyabungo) 31, 32,
 38, 40, 43, 47, 54, 87, 88, 91, 92,
 100, 117, 120, 132, 152, 154,
 160, 166, 169, 174, 177, 184.
 Mírēnge (fils de 'Ngāngo) 163.
 Mishāhi (forêt) 86.
 Mítima (fils de Ruyēnzi) 117.
 Mítūnga (fille de 'Cyīlima II) 84.
 Múbūmbyi (fils de Karāmbi) 151.
 Mucīke (notable) 53.
 Muciye (fils de Yuhi III) 72.
 Mudēnge (fils de 'Cyīlima II) 85.
 Mugabwambere (fils de Nyamutēra)
 157, 200.
 Mugano (L) 159.
 Mugānza (L) 66, 200.
 Mugānza (fils de Mutemura) 182,
 200.
 Mugānzacyāro (L) 4.
 Mugarura (notable) 152.
 Mugogwe (L) 165.
 Mugūgu (fils de Shūmbūsho) 32,
 38, 54, 97, 117, 120, 141, 161,
 162, 177, 197.
 Mugūnga (notable) 20.
 Múgūnguje (fils de Rwābika) 173.
 Mugurwangoma (fils de Ruziga-
 mmānzi) 171.
 Múguta (Aède) 26.
 Muhāmbara (L) 163.
 Múhāmga (puits) 57, 203.
 Muhamyangabo (fils de 'Byābaga-
 bo) 29, 195.
 Muhāngaza (fils de Rúzimizi) 107.
 Múharuro (ku) au Burūndi) 56, 127.
 Múhazi (lac) 101, 103, 108, 115.
 Muhígirwa (fils de Kigeli IV) 71,
 104, 112, 130, 154, 159, 169,
 170, 203.
 Muhīndangiga (fils de Rwāmweju)
 165.
 Muhóroro (L) 100.
 Muhūra (L) 101.
 Muhūtu (fils de 'Rwābānda) 10.
 Múhuzi (fils de 'Sēbírera) 29.
 Mujeli (notable) 141.
 Mujīji (fils de 'ZZūba) 132.
 Mujijima (sœur de Mútara II) 100,
 189.
 Múkāremēra (fille de Ruhinajoro)
 31.
 Mukēragabiro (fils de Mútara II) 56.
 Mukīngo (L) 186.
 Mukulira (fils de Ndamutsa) 94.
 Mukūngu (fils de Yuhi III) 48.
 Muligānde (fils de Múrégāncuro) 63.
 Múligo (fils de Mhétámácumu)
 194, 202.
 Mulira (Roi du Büshi) 18, 23.
 Mulikanwa (fille de Yuhi IV) 158.
 Múlyāmo (peste bovine) 86, 130,
 159, 181.
 Munana (ancêtre des Abanana)
 68, 144, 145, 146, 148, 149, 150,
 179, 180.
 Munēngeli (fils de Bizōza) 107.
 Munyaga (L) 57.
 Múnyēragwe (fils de Rwányabu-
 gigira) 128, 195.
 Múnyinya (L) 155.
 Munyuzangabo (fils de Bicūnda-
 mabano) 77, 132.
 Murāma (L) 77.
 Murama (L) 196.
 Murāma (notable) 164.
 Murāmbi près Karāmbi (L) 30, 131.
 Murāmbi près Nzaratsi (L) 189.
 Murāra (fils de Ruhilima) 205.
 Murārangāndo (fils de Nyarwāya)
 110, 111.
 Múrégāncuro (fils de Yuhi III)
 39, 40, 63.
 Murehe dans le Máyaga (L) 26.
 Murehe dans le Busānza-Nord, (L)
 91, 92.
 Murēngerantōzo (fils de 'Sēbiga-
 biro) 206.

- Múrēngezi (notable) 153.
 Múrēra (Chefferie) 129.
 Murēnzi (fils de Ruhurura) 52.
 Murĩmbi (fils de 'Sēndilima) 78.
 Murĩnja (L) 176.
 Murora (L) 134.
 Musamo (L) 151.
 Músānge (L) 208.
 Mũsha (L) 63.
 Mushōza (notable) 41.
 Mushĩkazi (fils de Runigamugabo) 114.
 Mũshyo (fils de Bútare) 103, 123, 132, 198.
 Músoni (fils de Kabeba) 31, 33.
 Musúhũke (notable) 82.
 Mútábānzwa (notable) 82, 165.
 Mútāga III 'Sēbitũngwa (roi du Burũndi) 67, 69, 70, 72.
 Mútāgoma (fils de 'Sēnduhũra) 132, 133.
 Mútāngāncuro (L) 32.
 Mútara I 'Sēmúgeshi 25.
 Mútara II Rwōgera, 28, 37, 41, 44, 56, 63, 71, 78, 94, 97, 100, 110, 111, 116, 122, 128, 129, 132, 141, 154, 155, 156, 157, 158, 160, 166, 174, 176, 178, 181, 182, 184, 185, 186, 187, 188, 189, 190, 191.
 Mútara III Rudahĩgwa, 4, 48, 66, 73, 106, 187, 208.
 Mutēmbe (fils de 'Sēzikēye) 77.
 Mutemura (fils de 'Byũma) 154.
 Mutēyi (fils de Nyabutāma) 62.
 Mútĩjima (fils de Yuhi IV) 117, 137, 160.
 Mútima (L) 138, 139.
 Mutĩmbo (fils de 'Sēnkũnda) 27, 28, 131.
 Mutúragara (ancêtre éponyme) 23.
 Mututu (L) 67.
 Mutũruza (notable) 44.
 Muyānge (L) 67.
 Muyēnzi (Mútara I) 203.
 Muyēnzi (notable) 151.
 Muyira (L) 24.
 Muyogoro (fils de Muhĩndangiga) 165.
 Muyũndo (fils de 'Sēbuhũra) 159.
 Muzigũra (notable) 52, 53.
 Mwāruguru (fils de Murāra) 10, 11.
 Mwēndo (L) 102.
 Mwũlire (L) 205.

N

- Nāho (fils de 'Sēbwāyi) 158.
 Nāwe (L) 115.
 Ncōgozabahizi (fils de Kayitakĩbwa) 11.
 Ndabaramiye (fils de Bukōmbe) 98.
 Ndábárasa (fils de 'Cyĩlima II) 24, 80, 97, 98.
 Ndagiyihāngu (fils de Rwhĩmba) 56.
 Ndáhiliwe (fils de Mútábānzwa) 157, 165.
 Ndahiro II Cyāmátare, 5, 18, 19, 23.
 Ndāngali (fils de Gishoma) 44, 98.
 Ndamutsa (fils de Nyarwāya) 94.
 Ndekezi (fils de Ságatwa) 184.
 Ndilima (fils de Kinyukura) 102.
 Ndobá (Roi) 20.
 'Ndōli (fils de Gihāna) 73, 164.
 Ndōrwa (pays) 80, 123, 131, 189.
 Nduba (L) 143.
 'Ndũga (Chefferie) 30.
 Ndũngutse (fils de 'Sēbúcyucyu) 97.
 Ndushabāndi (A.-B.) 109, 202.
 'Nēmba (L) 141.
 Ngabonziza (fils de 'Sērutabũra) 136.
 'Ngāngo (fils de 'Rwēgo) 163.
 Ngaruyibirwa (taureau) 193.
 Ngaruyĩnka (fils de Lihāya) 97.
 Ngaruyĩnka (taureau) 203.
 Ngaruy'urwũli (taureau) 189.
 Ngeli (L) 156, 165.
 Ngirumwāmi (fils de Nyámubyēyi) 160.
 Ngoma (L) 185.

- Ngũnguje (A.-B.) 175.
 Nibahēbe (fils de 'Sēmhabwa) 49, 50, 79.
 Nibōye (A.-B.) 115, 183.
 Nigamakwāndi (fils de Munyuzangabo) 67.
 Níkwiǵize (notable) 119, 120.
 Niyónzima (notable) 86.
 'Nkīma (notable) 8, 9, 10.
 'Nkīma (L) 104.
 Nkīngo (L) 78.
 Nkōbwa (L) 157.
 Nkōko (notable) 77.
 Nkomati (notable) 104.
 'Nkōre (pays) 131, 203.
 Nkōrōnko (fils de Yuhi IV) 176, 182, 183.
 Nkūndúkōzēra (fils de Bútare) 183.
 Nkūndiye (fils de Kábego) 187.
 Nkúru-nzīza (tambour) 9.
 Nkūsi (fils de Yuhi IV) 28, 29, 175.
 Nkūyurugomo (taureau) 207.
 'Nkwāya (fils de Muvubyi) 147.
 Nshōzamihigo (fils de Kigeli IV) 189, 199.
 Nsoro I Bīhēmbē (roi du Bugesera) 8.
 Nsoro (fils de Múgũnguje) 173.
 Ntābwōba (fils de Rukōba) 77.
 Ntāmwēte (prince du Gisaka) 189.
 'Ntāre III Kivīmīra (Roi du Burūndi) 45.
 'Ntāre (notable) 157.
 Ntānvūtsa (fils de Bugabo) 204, 205.
 Ntīzīmīra (fils de Musúhūke) 32, 38, 82, 94, 136, 65.
 'Ntōbwe (L) 152.
 'Ntūro (fils de Nyflimigabo) 145, 148, 149, 181.
 Ntsibura (Roi du Büshi) 18, 23.
 Ntwārabākīga (fils de Cyítātire) 30.
 'Ntwāza (fils de Sharangabo) 115.
 Nyábārōngo (rivière) 134.
 Nyabigōndo (fils de Yuhi IV) 100.
 Nyabiguma (fils de Kimanuka) 142.
 Nyábítare (L) 78, 88, 204.
 Nyábútege (fils de Tegērangoma) 5.
 Nyaburōndwe (L) 158.
 Nyágáhīnga (fils de 'Sēndajigita) 195.
 Nyágáhóza (vache) 187.
 Nyágane (L) 168.
 Nyágāsāza (fils de Kāvūnvūli) 32, 38, 54, 97, 117, 177.
 Nyágashi (fils de Rwhīmiba) 57, 58, 59, 60, 61, 151, 206.
 Nyahēnga (A.-B.) 41, 42, 78.
 Nyakabānda (L) 99, 100.
 Nyakabuye (L) 43.
 Nyakare (A.-S.) 74, 75, 76, 77.
 Nyákíyābo (carquois) 180.
 Nyámágabe (L) 73.
 Nyámárúsaku (fils de 'Rwāyēga) 173.
 Nyāmbībi (fille de 'Rūshīngwānkīko) 199.
 Nyāmheke (fils de Gasīndikīra) 155.
 Nyamirēmbe (L) 87.
 Nyamitānga (L) 173.
 Nyamucēncera (fils de Rubīmbura) 100.
 Nyámúgali (L) 186.
 Nyamūmbe (A.-B.) 67.
 Nyamurūnga (fils de Níkwiǵize) 120.
 Nyamúshānja (fils de 'Rwākāgāra) 156, 158.
 Nyamutezi (fils de Rukāngirashyāmba) 7, 71.
 Nyámúzigā (surnom du prince Bazīga) 89.
 Nyámwēru (L) 9, 11, 17, 20, 21, 22.
 Nyāngezi (fils de Murēnzi) 54, 178.
 Nyānguge (Reine Mère) 8.
 Nyānjwēnge (fils de Rwāngamhuhwe) 87.
 Nyānkīko (fils de Rugāmbwa) 37, 116.

Nyântaba (fils de Nyarwāya-Nyamutezi) 71, 94, 138, 139, 159.
 Nyântabana (fils de Kabāre) 156.
 Nyântāngo-Budaha (L) 95.
 Nyānza (L) 111.
 Nyárubaka (L) 30.
 Nyarubĩmbura (fils de Mherekeje) 184.
 Nyarubuye (L) 154, 159.
 Nyárugenge (L) 38, 39.
 Nyaruguru (A.-S.) 71.
 Nyaruhēngeli (L) 46.
 Nyarurāmba (notable) 166.
 Nyárurēmbo (L) 196.
 Nyarwāya-Kārurētwa (fils de Yuhi III) 32, 37, 71, 110.
 Nyarwāya-Nyamutezi (fils de Mbyāyingabo) 71, 110, 138, 139, 159.
 Nyarwaya-Urútesi (fils de Byāvu) 110, 111, 184, 185.
 Nyarwāya (fils de Gātwa) 208.
 Nyēbūnga (nom coutumier de Ntsibura) 18.
 Nyēmīna (fils de Kigeli III) 101, 127.
 Nyílámakūza (fils de 'Sēmhabwa) 97, 161, 162.
 Nyílímblima (fils de Nshōzami-higo) 185, 199.
 Nyílímigabo (fils de Marāra) 145, 181.
 Nyílingabo (fils de Gahīma) 85, 86.
 Nyilingondo (notable) 80.
 Nyīndo (fils de Kigeli IV) 134.
 Nyírábātwa (femme de Cour) 65.
 Nyírábātwa (notable) 133.
 Nyírábūro (fille de Kigeli III) 110.
 Nyíráfūku (fils de Mbānda) 98.
 Nyíragakēli (fille de Kigeli III) 143.
 Nyirakigeli IV (Reine Mère) 112, 192.
 Nyírákīmāna (reine) 175.
 Nyírákimōnyo (notable) 27.
 Nyírámávugo II Nyiramōngi (Reine Mère de Mutara II) 97, 176, 188, 189.

Nyírámfbāmbwe III Nyírátāmba, 97, 97, 142.
 Nyírámúhānda (femme de Cour) 137, 139.
 Nyírāndfīkirwa (reine) 108, 109.
 Nyirandabaruta (reine) 107, 108.
 Nyíráturátsinze (reine) 100.
 Nyirayuhi IV Nyiratūnga (mère de Yuhi IV) 67, 144, 145, 147, 148, 151, 152, 153, 154, 155.
 Nyirayuhi V 'Kānjogera (Reine Mère) 192.
 Nyírúrübēnga (fils de Gihāna) 47, 67.
 Nyírúrukore (fils de Gáhēnda) 88.
 Nzaratsi (L) 86.
 Nzigiye (fils de Rwīshyura) 56, 73, 112, 194.
 Nzira (fils de Muramira, Roi du Bugāra) 23.

R

Remēra au Buriza (L) 12, 15, 16, 17.
 Remēra au Kabagali (L) 7.
 Remēra (fils de Vuningoma) 32, 37, 116.
 Reramacu (L) 175.
 Rōngi (L) 87.
 Rubāmba (fils de Makōmbe) 127.
 Rubāmburammānzi (fils de Yuhi IV) 157, 169.
 Rubāngura (fils de Rwāndānga) 205.
 Rubānzabigwi (fils de Byōguruyānge) 50, 79.
 Rubāsha (fils de Ruhilima) 11.
 Rubayīta (fils de Ndekezi) 184.
 Rubega (fils de Munanira) 171.
 Rúbēngéra (résidence royale) 82.
 Rúbi (L) 18.
 Rubībi (fils de Káyiru) 112, 113.
 Rubībi (fils de Rubāmburammānzi) 157.
 Rubĩmbura (fils de Nyabigōndo) 100.

- Rubimbura (fils de Nyamurunga) 120.
- Rubimburabigwi (fils de 'Ndöli) 73.
- Rúbisha (fils de Kadungu) 78.
- Rúbona près Ngúnda, (L) 205.
- Rúbona près Kamonyi (L) 80, 179.
- Rúbona près Base (L) 52, 54, 61.
- Rúbona près Mábāre (L) 61, 206.
- Rubūnga (notable) 5.
- Rúcābābisha (fils de Mutemura) 154.
- Rucūnshu (L) 6, 10, 29, 77, 122, 197, 208.
- Rúcuzi (notable) 41.
- Rúdákemwa (fils de Sakūfi) 100.
- Rugágaza (fils de Ruhezamihigo) 104.
- Rugáju (fils de Mutimbo) 28, 94, 141, 156, 157, 158, 160, 164.
- Rugānzu II 'Ndöli, 5, 18, 19, 20, 21, 23, 24, 25, 74, 75, 77.
- Rugema (fils de Rugāngāzi) 80.
- Rugereka (fils de Byāvu) 110, 111, 184, 185.
- Rugīra (fils de 'Sēmākāmba) 47.
- Rugizi (taureau) 82.
- Rugobagoba (L) 79, 95.
- Rugōndo (L) 203.
- Rugūndāna (fils de Muhuruzi) 57, 59.
- Rugwizangoga (fils de Rú:ábāngama) 91.
- Ruhakāna (fils de Gihāna) 129.
- Rúhānga (L) 128.
- Rúhāngáránkīko (fils de Mabano) 129.
- Ruhāngo (L) 128.
- Ruharammānzi (fils de Shūmbūsho) 44, 98, 166.
- Ruhezamihigo (fils de Mabano) 104, 123.
- Ruhīma (fils de Rugānji) 178.
- Ruhinajoro (fils de 'Rwākagāra) 31, 33, 40, 152.
- Ruhīngika (fils de Kányānkore) 48.
- Rúhínánkīko (fils de 'Rwākagāra) 87, 88, 197.
- Ruhubira (fils de Máshyēndégeli) 84.
- Ruhūmuliza (fils de Kanyabujinja) 26.
- Rújúgira ('Cyflima II) prince, 52.
- Rukabura (fils de Rúdakemwa) 100.
- Rukaburambuga (fils de Kányānkore) 90, 91.
- Rukagana (fils de Rutēmbya) 156, 165.
- Rukāli (fils de Muhabūra) 115, 128.
- Rúkalyi (chefferie) 57.
- Rukāngabayōmbe (fils de Rutēndeli) 199.
- Rukāngamiheto (fils de Mútara II) 122.
- Rukāngirashyāmba (fils de Kányámúhūngu) 39, 153.
- Rukara (L) 181.
- Rukarakāmba (fils de Rusekamhūnzi) 109, 194, 202.
- Rukazīre (A.-B.) 101.
- Rukemanganizi (fils de Ruhinajoro) 31.
- Rukikabigwi (fils de Bihabanyi) 87.
- Rūko (L) 71.
- Rukōba (fils de Bashāna) 77, 111.
- Rúkoma (L) 38.
- Rukūngira (fils de Karāra) 48, 163.
- Rukūnyu (notable) 168.
- Rumanyīka (Roi du Káragwe) 205.
- Runanira (fils de Ndamutsa) 94.
- 'Rūnda (L) 163.
- Runiga (fils de Nyí:ú úkore) 88.
- Runiga (fils de Ságáhutu) 80, 179, 191.
- Runihangabo (fils de 'Sēmúgeshi) 63.
- Rúnyinya (L) 71.
- Rurāmba (L) 47.
- Rūsa (fils de 'Sēndāshōnga) 71.
- Rusagara (fils de Nyágāsāza) 32

- Rusāve (jarre) 30.
 Rusekabáhūnga (fils de Nyflá-makūza) 97, 161, 162.
 Rusēnyi-Itábire (chefferie) 82.
 Rusīzi (fils de Bihēmbē) 128.
 Rúshākánvura (taureau) 25.
 Rushēma (fils de Kārurānga) 56.
 Rúshēnyi (fils de Ntōranyi) 160.
 Rúshīngwánkīko (fils de Buhāke) 112, 136, 185.
 Rushya (taureau) 13, 15, 98.
 Rúsuka (notable) 24, 155, 207.
 Rúsumbásībe (fils de 'Sērutabūra) 39.
 RúSORORO (L) 123.
 Rusūsa (L) 189.
 RúTábāngama (fils de Rukabura-mbuga) 91.
 RúTábúlingoga (fils de Ndūngutse) 78, 79, 97.
 RúTágrágāhu (fils de Kanyamu-gēnge) 24, 155.
 Rutāke (jarre) 156.
 Rutāmbuka (fils de 'Sēmúgeshi) 56, 63.
 Rutamu (fils de Kabēra) 104.
 Rutamu (fils de 'Rwāmihigo) 178.
 Rutarémara (fils de Kayōndo) 200, 201.
 RúTārīndwa (Mibambwe IV) 29, 195.
 Rutebūka (fils de Kátábīrora) 47, 122.
 Rutebūka (fils de Rwhīmba) 56, 57.
 Rutēme (L) 31.
 Rutēmbya (fils de Ndáhīliwe) 165.
 Rútezi (fils de Mitáli) 112, 134.
 Rútkānga (fils de Nkuliyingoma) 6.
 RúTīshereka (fils de 'Sētāma) 29, 31, 32, 33, 40, 117, 152, 161, 197.
 RúTúgāncuro (fils de Bitebera) 127.
 Ruvugwāho (fils de Mafene) 61.
 Ruyēnzi (taureau) 66.
 Ruyēnzi (L) 201.
 Ruzāmba (fils de Sharangabo) 56, 63.
 Ruzigammānzi (fils de Rúbona) 171.
 Ruzigāna (fils de 'Rwānyōnga) 157.
 Ruzina (chef au Gisaka) 101.
 Ruzīndāna (fils de Rwúbúsi) 123, 132, 198.
 'Rwābānda (fils de Rubāmbura-mmānzi) 169.
 Rwābika (fils de Yuhi IV) 129, 154, 174.
 Rwābikinga (fils de 'Sēmálinyōta) 107.
 Rwābigwi (fils de 'Rwākagāra) 187.
 Rwābirīnda (fils de Mútara II) 136.
 'Rwābisaba (notable) 194.
 'Rwābugili (fils de Gácēyēye) 181.
 'Rwābugili (voir Kigeli IV).
 Rwābukwīsi (fils de Zimūrīnda) 172.
 Rwāburīndi (fils de 'Sēnyākazāna) 105.
 'Rwābutōgo (fils de Kabāre) 127, 156, 187.
 Rwābúyōnza (fils de Rwābigwi) 187.
 Rwāgatārāka (fils de Rwidēgē-mbya) 82, 136.
 Rwāgiliza (taureau) 205.
 'Rwākagāra (fils de Gāga) 155, 156, 184.
 'Rwākūnda (fils de Nyāngezi) 54.
 'Rwāmagana (L) 108, 109.
 Rwāmāhe (fils de 'Cylīma II) 69, 70, 71, 72, 73, 94.
 'Rwāmarāba (L) 199.
 Rwāmbonera (fils de Mínega) 102.
 Rwāmhēmbwe (fils de Nkūsi) 28, 29.
 Rwāmhūngu (fils de Gāshamura) 39, 153, 174.
 Rwāmānywa (fils de Milimo) 71.
 Rwāmihigo (fils de Ruhīma) 178.
 Rwāmīko (L) 142.
 Rwāmītwe (fils de Mítima) 117.
 'Rwāmo (fils de Gihāna) 67.

'Rwāmuḥūnga (fils de Kátábfirora) 47.

Rwāmwa (fils de Rukāngirashyāmba) 10, 11.

Rwāmwāga (fils de Mabano) 115.

Rwānda (nation) 2.

Rwāndānga (fils de Ntānvūtsa) 205.

Rwāngabo (fils de Ruhinajoro) 31.

Rwāngamuhwe (fils de Nkāngura) 78, 79, 87, 88, 204.

Rwāngeyo (fils de Nyífindekwe) 30, 193.

Rwāntēli (fils de Biragara) 135, 136.

Rwānyābagūma (surnom de Músoni) 31.

Rwānyabugigira (fils de Sahāha) 128, 195.

Rwānyamugabo (fils de Kánywābahizi) 207.

'Rwārema (A.-B.) 137.

Rwāsabahizi (notable) 199.

Rwāsammānzi (fils de Mukūngu) 48.

Rwāsammānzi (fils de Ntízimira) 48.

Rwāta (L) 30, 123, 136, 198.

Rwāta (fils de Buhāke) 136.

Rwātangabo (fils de Nzigiye) 102, 109, 194, 202.

'Rwāyēga (fils de Yuhi IV) 173.

Rwāyitāre (fils de Rútíshereka) 197.

Rwēgērangabo (fils de Mitāli) 190.

'Rwēgo (fils de Kagabo) 163.

Rwēsero (Reine) 24, 96.

Rwēsero (L) 127.

Rwēza-maliba (taureau) 66.

Rwībasira (fils de Nyīndo) 134.

Rwībīcīnya (taureau) 189.

Rwīdegēmbya (fils de Cyīgēnza) 82, 136.

Rwīhīmba (fils de Kábaka) 56.

Rwīnka-ya-Bicāho (taureau) 205.

Rwīnyāngá-mútsīndo (taureau) 181.

Rwúbúsīsi (fils de Cyīgēnza) 123, 132, 198.

S

Sábuhoro (fils de Rwīshyura) 73.

Sahāha (fils de Rusizi) 128, 142, 195.

Sahāha (fils de Bukwēge) 189.

Sahāha (fils de Rugāngāzi) 142.

Ságáhutu (fils de Munana) 179.

Ságísēngo (notable) 166.

Sákara (L) 197.

Sákínnyāga (L) 82.

Sānzu (L) 80, 91.

Sárúhēshyi (L) 106.

Sāve (L) 114.

Sāyínzoga (fils de Mukēnga) 172.

'Sēbácuzi (fils de Rwēgērangabo) 190.

'Sēbāgāngāli (fils de Runanira) 71.

'Sēbigabiro (fils de Bāndora) 206.

'Sēbisōgo (notable) 121.

'Sēbitoyi (fils de Marāra) 68.

'Sēbizāge (notable) 82.

'Sēbúcyucyu (notable) 97.

'Sēbúharara (fils de Rugina) 101, 102.

'Sēbúharara (fils de Rwāmḥēmbwe) 30.

'Sēhēne (fils de Rugōmbitūli) 193.

'Sēhēne (fils de Mugabwambere) 157.

'Sēgāti (notable) 106.

'Sēgicōndo (fils de Nyílingōndo) 80, 191.

'Sēkadégede (fils de Rwāntēli) 136.

'Sēkarāgwēnyēra (fils de Nyāmúshānja) 156, 158.

'Sēmákāmba (fils de Busyēte) 47.

'Sēmalínyōta (fils de Muhāngaza) 107.

'Sēmāndwa (notable) 100.

'Sēmányana (fils de 'Ntāre) 157.

'Sēmányōnga (fils de Rútúgāncuro) 127.

- 'Sëmbögo (fils de Rutabana) 147, 148.
 'Sëmbwa (fils de Múbūmbyi) 151.
 'Sëmhábwa (fils de Kíbyfbushye) 49, 50, 161.
 'Sëmfhare (fils de Nyágashi) 40, 61.
 'Sëmfhare (fils de Mhama) 134.
 'Sëmuhīma (fils de 'Sëruhūga) 84, 88.
 'Sëmugaza (fils de Kigeli III) 80, 116, 117, 119, 131.
 'Sëmúgeshi (fils de Milimo) 63, 64.
 'Sëmúgeshi (fils de Rukabura) 100.
 'Sëmütwa (fils de Cyítátire) 114.
 'Sëndáshōnga (fils de Ruharammānzi) 44, 166.
 'Sëndáshōnga (fils de Rwāmbonera) 102.
 'Sëndáshōnga (fils de 'Sëbágāngāli) 71.
 'Sëngati (fils de 'Sebisōgo) 121.
 'Sëntāma (fils de Búrēngero) 85, 152.
 'Sënyákazāna (fils de Mūshyo) 185.
 Sënyámísānge (fils de Sharangabo).
 'Sënyámísānge (fils de Ndūngutse fils de 'Sëmhábwa) 50, 115.
 'Sënyamudigi (fils de Bideli) 71, 73, 94.
 'Sënyarīndi (notable) 158.
 'Sërubībi (fils de Shámúrēnzi) 203.
 'Sëruhūga (fils de Banyāga) 82, 84, 88, 95.
 'Sëruhūga (fils de Milimo) 84.
 'Sërushānga (fils de Nkōko) 77.
 'Sërutabūra (fils de Múrégāncuro) 39, 136.
 'Sërutéganya (fils de Kívura) 41, 42, 48, 78, 169.
 'Sëzibéra (fils de Rútikānga) 7.
 'Sëzikéye (fils de 'Ntūro) 7, 77.
 Shábíkobe (fils de 'Sëbitoyi) 43.
 Shámákōkero (fils de Ndabaramiye) 98, 168.
 Shámúrēnzi, (notable) 57, 203.
 'Shāngi (L) 157, 160.
 Shāngo près Gíshaka (L) 123.
 Sharangabo (fils de 'Cyīlima II) 56, 63, 115, 183.
 Sheli (L) 177.
 Shōngoka (princesse) 110, 112, 184, 185.
 Shūmbūsho (fils de Vuningoma) 166.
 Sīndāmbiwe (fils de Mpyīsi) 42.
 Sīndórākagali (A.-B.) 171.
 Sīnēnda (A.-B.) 33.
- T**
- Temahagāli (notable) 24.
 Tōngo (région) 134.
 Twāgirayēzu (fils de Ruhūmuliza) 26.
- U**
- Ubúhoro (A.-B.) 99, 100.
 Ubúkēye (A.-B.) 201.
 Ubulilima (A.-B.) 130, 138, 139, 158, 159.
 Uburēnga (A.-B.) 88.
 Uburūnga (A.-S.) 17.
 Ubushobora (A.-B.) 128, 158.
 Ubutendeli (A.-B.) 92, 143.
 Ugānda (pays) 134.
 Umuhāma, ancienne appellation de Umuhōzi; (A.-B.) 27, 28.
 Umuhōzi (A.-B.) 27, 28, 29, 131, 175, 193.
 Umuliro (A.-B.) 103, 133, 179.
 Umunigo (A.-B.) 121.
 Umuvūmbi (A.-B.) 204, 205.
 Urubavu (A.-B.) 80, 191.
 Uruhāngo (A.-B.) 89, 91.
 Urúhítambazi (A.-B.) 40, 152, 140.
 Urugāga (A.-B.) 194.
 Urukērereza (A.-B.) 184.
 Uruyānge (A.-S.) 156, 189.
 Uruyēnzi (A.-B.) 43, 146, 148, 149, 180, 181.
 Urwānamiza (A.-B.) 166.

Urwēzo (A.-B.) 71, 144, 146.

Urwēru (A.-B.) 172.

V

Vugánēza (reine) 68.

Vúgányana (L) 84.

Vuningoma (fils de Nyarwāya-Kārūrētwa) 32, 37, 116, 117.

Y

Yoboka (fils de Mútábānzwa) 82.

Yuhi II Gahīma II, 18, 62.

Yuhi III MMazimhāka, 27, 31, 32, 33, 34, 35, 36, 37, 39, 40, 41, 42, 43, 44, 45, 46, 47, 48, 49, 51, 52, 98, 186, 187.

Yuhi IV Gahĩndiro, 24, 28, 30,

44, 54, 56, 63, 67, 68, 71, 80,

94, 100, 116, 127, 131, 136,

141, 144, 156, 157, 158, 159,

160, 161, 162, 163, 164, 165,

166, 167, 169, 171, 172, 173,

174, 175, 176, 177, 178, 179,

180, 195, 200, 206.

Yuhi V Musīnga, 6, 17, 18, 31,

32, 48, 73, 77, 80, 87, 104, 117,

123, 134, 141, 193, 194, 202,

206, 208.

Z

Zēba (notable) 139.

Zikuliza (notable) 195.

Zirahiga (fils de 'Sēbitoyi) 68.

'ZZūba (fils de Ruhérékeza) 43.

ANNEXE B

LISTE ALPHABÉTIQUE DES ARMÉES-BOVINES EN KINYARWANDA.

74. *Abarerwa* = les Bien-choyées
108. *Abayange* = les Floraisons
36. *Abazatsinda* = les Futurs-vainqueurs
19. *Agafubira* = le Rafrâichissement
38. *Akabira* = la Forêt impénétrable
14. *Akaganda* = la Petite-gerbe
90. *Akaganda k'Inshya* = la Petite-gerbe-des-Affermies (voir 46)
31. *Akarema* = la Mise-sur-pied (ou le Rassemblement)
58. *Amabuye* = les Cailloux
61. *Amahame* = les Vérités-indiscutables
21. *Amarebe I* = les Blanches-nuées I
51. *Amarebe II* = les Blanches-nuées II
107. *Ibicinyamudende* = les Décorées-du-collier-de-la-septaine
72. *Ibinanira* = les Imbattables
20. *Ibinda I* = les Refoulantes I
99. *Ibinda II* = les Refoulantes II
98. *Ibinyenyeli* = les Grosses-étoiles
3. *Ibirayi* = les Noirâtres
97. *Ibishongore* = les Majestueuses
85. *Ibitare by'Imhara* = les Blanches-des-Imhara (voir n° 64)
56. *Ibitare by'Ingumba* = les Blanches-des-bréhaignes
113. *Ibitare by'i Nyarubuye* = les Blanches-de-Nyarubuye
105. *Ibyemera* = le Consentement
32. *Ibyiza* = les Belles-choses
83. *Igihima* = le Déconcertant
87. *Igikwiye* = le Bien-digne
80. *Ikunge* = la Course éperdue
100. *Ilyamukama* = la Décision du Souverain
37. *Imbaliro* = les Entretoises-de-palissade
64. *Imhara I* = les Chantres-initiatiques I
84. *Imhara II* = les Chantres-initiatiques II
62. *Imheta* = les Triomphatrices
114. *Imhima* = les Déconcertantes

- 73^b. *Imhoma-munwa* = l'Obturateur-de-la-bouche
11. *Imhundu I* = les Cris d'allégresse I
76. *Imhundu II* = les Cris d'allégresse II
55. *Imikara I* = les Noires I
78. *Imikara II* = les Noires II
95. *Imikara y'Amahame* = les Noires-des-Amahame (voir n° 61).
26. *Imikara y'Inyanga-Muteyi* = les Noires des Inyanga-muteyi (voir n° 25)
67. *Imikara ya Zeba* = les Noires-de-Zeba
2. *Imilishyo* = les Baguettes-de-tambour
68. *Iminyoha* = les Condoléances-pour-le-pan
101. *Imirama* = les Vivaces
29. *Imisagara* = les Multitude-en-liesse
92. *Imiseke* = les Roseaux-royaux
24. *Imisugi I* = les « Maternité-inviolée » I
121. *Imisugi II ya Ngaruyinka* = les Maternité-inviolée-de-Ngaruyinka
124. *Imisugi III y'i Rubona* = les Maternité-inviolée III de Rubona
50. *Imisugi y'Insanga* = les Maternité-inviolée-dynastiques (voir n° 1)
12. *Imitagoma* = les Féales
63. *Imiyange* = les Fleuries
18. *Imizi* = les Racines
111. *Indahinduka* = les Invariables
33. *Indamutsa* = les Tambours-des-audiences
103. *Indilikirwa* = les Exaltées
106. *Indoha* = la Pluie torrentielle
7. *Indorerero* = les Panoramiques
122. *Ingabe* = les Tambours-dynastiques
116. *Ingaju z'i Gasabo* = les Bruns-marrons de Gasabo
118. *Ingaju z'i Giseke* = les Bruns-marrons de Giseke
117. *Ingaju z'i Rwamaraba* = les Bruns-marrons de Rwamaraba
115. *Ingaju z'i Sakara* = les Bruns-marrons de Sakara
79. *Ingeyo* = le Blanc-de-colombe
6. *Ingina* = les Roussâtres
9. *Ingoma I* = les Tambours I
45. *Ingoma II* = les Tambours II
94. *Ingoma III* = les Tambours III
8. *Ingondo* = les Tachetées
5. *Inka-i-Rwanda* = les Vaches-au-Rwanda
39. *Inkomane* = les Cornes-lyrées
30. *Inkondera* = les Ensevelisseuses (ou Défricheuses)

54. *Inkungu* = les Sans-cornes
 52. *Inka-buzima* = les Vaches-la-Vie
 1. *Insanga I* = les « Attraction » I
 126. *Insanga II z'iMusange* = les « Attraction » de Musange
 125. *Insanga III zo kw Ijuru* = les « Attraction » de l'île Ijwi
 4. *Inshya I* = les Affermies I
 46. *Inshya II* = les Affermies II
 15. *Intagengerwa* = les Inauguratrices
 43. *Intulire I* = l'Hydromel-de-sorgho I
 88. *Intulire II* = l'Hydromel-de-sorgho II
 34. *Invugo* = le Parler
 64. *In'yamaswa* = le Gibier
 25. *Inyanga-Muteyi* = les Détestation-de-Muteyi
 109. *Inyanga-mutsindo* = les Ennemies de la défaite I
 102. *Inyanga-mutsindo II* = les Ennemies de la défaite II
 44. *In'yenge* = les Perspicaces
 86. *In'yenyeli* = les Étoiles
 27. *Inyubahiro* = les Respectables
 16. *Inziza* = les Belles
 23. *Itiro* = le Sommeil profond
 69. *Izimanye* = les Intronisées
 22. *Izikwiye-Yuhi* = les Dignes-de-Yuhi
 77. *Izogeye* = les Fameuses
 59. *Mhahwe* = Donne-m'en
 120. *Ndushabandi* = Je-surpasse-les-autres
 96. *Ngunguje* = le Compact
 53. *Niboye* = Qu'on-se-taise
 17. *Nyahenga* = l'Expectation
 28. *Nyamumbe* = le Noir-de-jais
 48. *Rukazire* = la Trempe-de-javeline
 66. *Rwarema* = la Formation
 92. *Sindorakagali* = Je-ne-bièse-pas
 13. *Sinenda* = Je-ne-consens-pas
 47. *Ubuhero* = la Tranquillité
 119. *Ubukeye* = les Éclatantes
 82. *Ubulilima* = le Rugissement
 40. *Uburenga* = les Clameurs-suraigües
 60. *Ubushobora I* = les Puissantes I
 81. *Ubushobora II* = les Puissantes II
 42. *Ubutendeli I* = les Cornes-pendantes I
 70. *Ubutendeli II* = les Cornes-pendantes II
 10. *Umuhosi* = le Vengeur

- 49. *Umuliro I* = le Feu I
- 100. *Umuliro II* = le Feu II
- 57. *Umunigo* = l'Étranglement
- 123. *Umuwumbi* = la Matinée-pluvieuse
- 35. *Urubavu* = l'Os costal
- 112. *Urugaga* = l'Enchevêtrement
- 41. *Uruhango* = la Vogue
- 75. *Uruhitambazi* = les Ultra-fameuses
- 104. *Urukerereza* = les Attrayantes
- 73^a. *Uruyenzi* = le Léopardé
- 89. *Urwanamiza* = les Vedettes
- 93. *Urweru* = le Blanc-laiteux
- 71. *Urwenzo* = le Prétexte-de-conflit

ANNEXE C

LISTE ALPHABÉTIQUE DES ARMÉES-BOVINES EN FRANÇAIS.

4. Affermies I (les) = *Inshya I*
46. Affermies II (les) = *Inshya II*
1. Attraction I (les) = *Insanga I*
126. Attraction II (les) = *de Musange*
125. Attraction III (les) de l'île Ijwi
104. Attrayantes (les) = *Urukerereza*
 2. Baguettes-de-Tambour (les) = *Imilishyo*
16. Belles (les) = *Inziza*
32. Belles-choses (les) = *Ibyiza*
87. Bien-digne (le) = *Igikwiye*
74. Bien-choyées (les) = *Abarerwa*
79. Blanc-de-colombe (le) = *Ingeyo*
93. Blanc-laiteux (le) = *Urweru*
113. Blanches-de-Nyarubuye (les) = *Ibitare by'i Nyarubuye*
56. Blanches-des-bréhaignes (les) = *Ibitare by'Ingumba*
85. Blanches-des-Imhara (les) = *Ibitare by'Imhara*
21. Blanches-nuées I (les) = *Amarebe I*
51. Blanches-nuées II (les) = *Amarebe II*
116. Bruns-marrons-de-Gasabo (les) = *Ingaju z'i Gasabo*
118. Bruns-marrons-de-Giseke (les) = *Ingaju z'i Giseke*
118. Bruns-marrons-de-Rwamaraba (les) = *Ingaju z'i Rwamaraba*
115. Bruns-marrons-de-Sakara (les) = *Ingaju z'i Sakara*
58. Cailloux (les) = *Amabuye*
64. Chantres-initiatiques I (les) = *Imhara I*
84. Chantres-initiatiques II (les) = *Imhara II*
40. Clameurs-suraigües (les) = *Uburenga*
96. Compact (le) = *Ngunguje*
68. Condoléances-pour-le-pian (les) = *Iminyoha*
105. Consentement (le) = *Ibyemera*
39. Cornes-lyrées (les) = *Inkomane*
42. Cornes-pendantes I (les) = *Ubutendeli I*
70. Cornes-pendantes II (les) = *Ubutendeli II*
80. Course-éperdue (la) = *Ikunge*

11. Cris-d'allégresse I (les) = *Imhundu I*
 76. Cris-d'allégresse II (les) = *Imhundu II*
 110. Décision-du-Souverain (la) = *Ilyamukama*
 83. Déconcertant (le) = *Igihima*
 114. Déconcertantes (les) = *Imhima*
 107. Décorées-du-collier-de-la-septaine (les) = *Ibicinyamudende*
 25. Détestation-de-Muteyi (les) = *Inyanga-Muteyi*
 22. Dignes-de-Yuhi (les) = *Izikwiye-Yuhi*
 59. Donne-m'en = *Mhahwe*
 119. Éclatantes (les) = *Ubukeye*
 112. Enchevêtrement (l') = *Urugaga*
 102. Ennemies-de-la défaite I (les) = *Inyanga-mutsindo I*
 109. Ennemies-de-la défaite II (les) = *Inyanga-mutsindo II*
 30. Ensevelisseuses (les) = *Inkondera*
 37. Entretoises-de-palissade (les) = *Imbaliro*
 86. Étoiles (les) = *In'yenyeli*
 57. Étranglement (l') = *Umunigo*
 103. Exaltées (les) = *Indilikirwa*
 17. Expectation (l') = *Nyahenga*
 77. Fameuses (les) = *Izogeye*
 12. Féales (les) = *Imitagoma*
 63. Fleuries (les) = *Imiyange*
 108. Floraisons (les) = *Abayange*
 49. Feu I (le) = *Umuliro I*
 100. Feu II (le) = *Umuliro II*
 38. Forêt-impénétrable (la) = *Akabira*
 66. Formation (la) = *Rwarema*
 36. Futurs-vainqueurs (les) = *Abazatsinda*
 64. Gibier (le) = *In'yamaswa*
 98. Grosses-étoiles (les) = *Ibinyenyeli*
 43. Hydromel-de sorgho I (l') = *Intulire I*
 88. Hydromel-de-sorgho II (l') = *Intulire II*
 15. Imbattables (les) = *Ibinanira*
 72. Inauguratrices (les) = *Intagengerwa*
 69. Intronisées (les) = *Izimanye*
 111. Invariables (les) = *Indahinduka*
 92. Je-ne-bièse-pas = *Sindorakagali*
 13. Je-ne-consens-pas = *Sinenda*
 120. Je surpasse-les-autres = *Ndushabandi*
 73^a. Léopardé (le) = *Uruyenzi*
 97. Majestueuses (les) = *Ibishongore*
 24. Maternité-inviolée I (les) = *Imisugi*
 121. Maternité-inviolée II (les) = *Imisugi II ya Ngaruyinka*

124. Maternité-inviolée III (les) = *Imisugi III y'i Rubona*
 50. Maternité-inviolée-dynastiques (les) = *Imisugi III y'Isanga*
 123. Matinée-pluvieuse (la) = *Umuwumbi*
 31. Mise-sur-pied (la) = *Akarema*
 29. Multitude-en-liesse (les) = *Imisagara*
 28. Noir-de-jais (les) = *Nyamumbe*
 3. Noirâtres (les) = *Ibirayi*
 55. Noires I (les) = *Imikara I*
 78. Noires II (les) = *Imikara II*
 67. Noires-de-Zeba (les) = *Imikara ya Zeba*
 95. Noires-des-Amahame (les) = *Imikara y'Amahame*
 26. Noires-des-Inyanga-Muteyi (les) = *Imikara y'Inyanga-Muteyi*
 73^b. Obturateur-de-la-bouche (l') = *Imhoma-munwa*
 35. Os-costal (l') = *Urubavu*
 34. Parler (le) = *Invugo*
 7. Panoramiques (les) = *Indorero*
 44. Perspicaces (les) = *In'yenge*
 14. Petite-gerbe (la) = *Akaganda*
 90. Petite-gerbes-des-Affermies (la) = *Akaganda k'Inshya*
 106. Pluie-torrentielle (la) = *Indoha*
 71. Prétexte-de-conflit (le) = *Urwenzo*
 60. Puissantes I (les) = *Ubushobora I*
 81. Puissantes II (les) = *Ubushobora II*
 53. Qu'on-se-taise = *Niboye*
 18. Racines (les) = *Imizi*
 19. Rafrâichissement (le) = *Agafubira*
 20. Refoulantes I (les) = *Ibinda I*
 99. Refoulantes II (les) = *Ibinda II*
 27. Respectables (les) = *Inyubahiro*
 91. Roseaux-royaux (les) = *Imiseke*
 6. Roussâtres (les) = *Ingina*
 82. Rugissement (le) = *Ubulilima*
 54. Sans-cornes (les) = *Inkungu*
 23. Sommeil-profond (le) = *Itiro*
 8. Tachetées (les) = *Ingondo*
 9. Tambours I (les) = *Ingoma I*
 45. Tambours II (les) = *Ingoma*
 94. Tambours III (les) = *Ingoma*
 33. Tambour-des-audiences (les) = *Indamutsa*
 122. Tambour-dynastique (les) = *Ingabe*
 48. Trempe-de-javeline (la) = *Rukazire*
 47. Tranquillité (la) = *Ubuhero*
 62. Triomphatrices (les) = *Imheta*

- 75. Ultra-fameuses (les) = *Uruhitambazi*
- 5. Vaches-au-Rwanda (les) = *Inka-i-Rwanda*
- 52. Vaches-la-vie (les) = *Inka-buzima*
- 89. Vedettes (les) = *Urwanamiza*
- 10. Vengeur (le) = *Umuhozi*
- 61. Vérités-indiscutables (les) = *Amahame*
- 101. Vivaces (les) = *Imirama*
- 41. Vogue (la) = *Uruhango*

INTRODUCTION

SECTION I. Empire Nyanza (XII^e-XVII^e siècles)
 MIBAMBWE U GUSANYA (XII^e-XVII^e siècles)

- 1. Inyanga = les Attractions I
- 2. Inyanga = les Bagnets de toilette
- 3. Inyanga = les Nocturnes
- 4. Inyanga I, et Rwanda = les Affaires I de l'Etat
- 5. Inka-Rwanda = les Vaches-au-Rwanda
- 6. Inyanga = les Rivaux
- 7. Inyanga = les Fumeurs
- 8. Inyanga = les Yachtiers
- 9. Inyanga I = les Yachtiers I
- 10. Umuhizi = le Vengeur

SECTION II. Empire Nyanza (XVII^e siècle)
 MWACURARA (XVII^e siècle)

- 11. Inyanga I = les Crie I
- 12. Inyanga = les Plains
- 13. Inyanga = les Cerveaux
- 14. Inyanga = le Petit-gauche
- 15. Inyanga = les Inyanga
- 16. Inyanga = les Belles
- 17. Inyanga = l'Espérance
- 18. Inyanga = les Fumeurs
- 19. Inyanga = le Kaurahachama
- 20. Inyanga I = les Rivaux I
- 21. Inyanga I = les Blancs
- 22. Inyanga-Yaha = les Dignitaires
- 23. Inyanga = le Sammil

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION	5
SECTION I : Érection d'armées-bovines de GIHANGA à MIBAMBWE II GISANURA (XII ^e -XVII ^e siècles)	12
1. <i>Insanga</i> = les Attractions I	12
2. <i>Imilishyo</i> = les Baguettes de tambour	13
3. <i>Ibirayi</i> = les Noirâtres	15
4. <i>Inshya I, z'i Remera</i> = les Affermies I, de Remera ..	16
5. <i>Inka-i-Rwanda</i> = les Vaches-au-Rwanda	18
6. <i>Ingina</i> = les Roussâtres	19
7. <i>Indorero</i> = les Panoramiques	20
8. <i>Ingondo</i> = les Tachetées	21
9. <i>Ingoma I</i> = les Tambours I	22
10. <i>Umuzozi</i> = le Vengeur	22
SECTION II : Érection d'armées-bovines, sous YUHI III MMAZIMHAKA (XVII ^e siècle)	25
11. <i>Imhundu I</i> = les Cris d'allégresse I	25
12. <i>Imitagoma</i> = les Féales	26
13. <i>Sinenda</i> = Je-ne-consens-pas	27
14. <i>Akaganda</i> = la Petite-gerbe	27
15. <i>Intagengerwa</i> = les Inauguratrices	29
16. <i>Inziza</i> = les Belles	29
17. <i>Nyahenga</i> = l'Expectation	30
18. <i>Imizi</i> = les Racines	30
19. <i>Agafubira</i> = le Rafraîchissement	31
20. <i>Ibinda I</i> = les Refoulantes I	32
21. <i>Amarebe I</i> = les Blanches-nuées	33
22. <i>Izikwiyi-Yuhi</i> = les Dignes-de-Yuhi	34
23. <i>Itiro</i> = le Sommeil profond	34

SECTION III : Érection d'armées-bovines sous CYILIMA II
 RUJUGIRA (XVIII^e siècle) 37

24. <i>Imisugi I</i> = les Maternité-inviolée I	37
25. <i>In'yanga-Muteyi</i> = les Détestation-de-Muteyi	40
26. <i>Imikara y' In'yanga-Muteyi</i> = les Noires-des-In'yan- ga-muteyi	41
27. <i>In'yubahiro</i> = les Respectables	41
28. <i>Nyamumbe</i> = le Noir-de-jais	42
29. <i>Imisagara</i> = les Multitude-en-liesse	43
30. <i>Inkondera</i> = les Ensevelisseuses (ou les Défricheuses)	43
31. <i>Akarema</i> = la Mise-sur-pied (ou le Rassemblement)	45
32. <i>Ibyiza</i> = les Belles-choses	46
33. <i>Indamutsa</i> = les Tambour-des-audiences	48
34. <i>Invugo</i> = le Parler	48
35. <i>Urubavu</i> = l'Os-costal	49
36. <i>Abazatsinda</i> = les Futurs-vainqueurs	50
37. <i>Imbaliro</i> = les Entretoises-de-palissade	51
38. <i>Akabira</i> = la Forêt impénétrable	52
39. <i>Inkomane</i> = les Cornes-lyrées	53
40. <i>Uburenga</i> = les Clameurs-suraiguës	53
41. <i>Uruhango</i> = la Vogue	54
42. <i>Ubutendeli I</i> = les Cornes-pendantes I	55
43. <i>Intulire I</i> = l'Hydromel-de-sorgho I	55
44. <i>In'yenge</i> = les Perspicaces	56

SECTION IV : Érection d'armées-bovines sous KIGELI III
 NDABARASA et MIBAMBWE III SENTABYO (XVIII^e siècle) .. 58

45. <i>Ingoma II</i> = les Tambours II	58
46. <i>Inshya II</i> = les Affermies II	59
47. <i>Ubuhoro</i> = la Tranquillité	60
48. <i>Rukazire</i> = la Trempe-de-javeline	61
49. <i>Umuliro I</i> = le Feu I	62
50. <i>Imisugi y' Insanga</i> = les Maternité-inviolée-dynas- tiques	63
51. <i>Amarebe II</i> = les Blanches-nuées II	64
52. <i>Inka-buzima</i> = les Vaches-la-vie	65
53. <i>Niboye</i> = Qu'on-se-taise	68
54. <i>Inkungu</i> = les Sans-cornes	68
55. <i>Imikara I</i> = les Noires I	69
56. <i>Ibitare by'ingumba</i> = les Blanches-des-bréhaignes ..	70

57. <i>Umunigo</i> = l'Étranglement	70
58. <i>Amabuye</i> = les Cailloux	71
59. <i>Mhahwe</i> = Donne-m'en	72
60. <i>Ubushobora I</i> = les Puissantes I	73
61. <i>Amahame</i> = les Vérité-indiscutables	74
62. <i>Imheta</i> = les Triomphatrices	75
63. <i>Imiyange</i> = les Fleuries	75
64. <i>In'yamaswa</i> = le Gibier	76
65. <i>Imhara</i> = les Chantres-initiatiques	77
66. <i>Rwarema</i> = la Formation	78
67. <i>Imikara-ya-Zeba</i> = les Noires-de-Zeba	79
68. <i>Iminyoha</i> = les Condoléances-pou-le-pian	79
69. <i>Izimanye</i> = les Intronisées	80
70. <i>Ubutendeli II</i> = les Cornes-pendantes II	80

SECTION V : Érection d'armées-bovines sous YUHI IV GAHINDIRO
(XVIII^e-XIX^e siècles)

71. <i>Urwenzo</i> = le Prétexte de conflit	82
72. <i>Ibinanira</i> = les Imbattables	83
73a. <i>Uruyenzi</i> = le Léopardé	83
73b. <i>Imhoma-munwa</i> = l'Obturateur-de-bouche	84
74. <i>Abarerwa</i> = les Bien-choyées	84
75. <i>Uruhambazi</i> = les Ultra-fameuses	85
76. <i>Imhundu II</i> = les Cris d'allégresse II	85
77. <i>Izogeye</i> = les Fameuses	86
78. <i>Imikara II</i> = les Noires II	87
79. <i>Ingeyo</i> = le Blanc-de-colombe	87
80. <i>Ikunge</i> = la Course éperdue	88
81. <i>Ubushobora II</i> = les Puissantes II	88
82. <i>Ubulilima</i> = le Rugissement	89
83. <i>Igihima</i> = le Déconcertant	90
84. <i>Imhara II</i> = les Chantres-initiatiques II	91
85. <i>Ibitare by'Imhara</i> = les Blanches-des-Imhara	91
86. <i>In'yenyeli</i> = les Étoiles	92
87. <i>Igikwiye</i> = le Bien-digne	92
88. <i>Intulire II</i> = l'Hydromel-de-sorgho II	93
89. <i>Urwanamiza</i> = les Vedettes	94
90. <i>Akaganda k' Inshya</i> = la Petite-gerbe-des-Inshya (voir n° 46)	94
91. <i>Imiseke</i> = les Roseaux royaux	95
92. <i>Sindorakagali</i> = Je-ne-bièse-pas	96

93. <i>Urweru</i> = le Blanc laiteux	96
94. <i>Ingoma III</i> = les Tambours III	96
95. <i>Imikara y'Amahame</i> = les Noires-des-Amahame (voir n° 61)	97
96. <i>Ngunguje</i> = le Compact	97
97. <i>Ibishongore</i> = les Majestueuses	98
98. <i>Ibin'yenyeli</i> = les Grosses-étoiles	98
99. <i>Ibinda II</i> = les Refoulantes II	99
100. <i>Umuliro II</i> = le Feu II	99
101. <i>Imirama</i> = les Vivaces	100

SECTION VI : Érection d'armées-bovines sous MUTARA II
RWOGERA et KIGELI IV RWABUGILI

A. Sous MUTARA II

102. <i>In'yanga-mutsindo I</i> = les Ennemies-de-la-défaite I	101
103. <i>Indilikirwa</i> = les Exaltées	102
104. <i>Urukerereza</i> = les Attrayantes	102
105. <i>Ibyemera</i> = le Consentement	103
106. <i>Indoha</i> = la Pluie torrentielle	103
107. <i>Ibicinyamudende</i> = les Décorées-du-collier-de-la- septaine	104
108. <i>Abayange</i> = les Floraisons	106
109. <i>In'yanga-mutsindo</i> = les Ennemies-de-la-défaite II	106

B. Sous KIGELI IV

110. <i>Ilyamukama</i> = la Décision du souverain	106
111. <i>Indahinduka</i> = les Invariables	107
112. <i>Urugaga</i> = l'Enchevêtrement	107
113. <i>Ibitare by'i Nyarubuye</i> = les Blanches-de-Nyarubuye	108
114. <i>Imhima</i> = les Déconcertantes	109
115. <i>Ingaju z'i Sakara</i> = les Bruns-marrons de Sakara ..	109
116. <i>Ingazu z'i Gasabo</i> = les Bruns-marrons de Gasabo ..	110
117. <i>Ingaju z'i Rwamaraba</i> = les Bruns-marrons de Rwa- maraba	110
118. <i>Ingaju z'i Giseke</i> = les Bruns-marrons de Giseke ..	111
119. <i>Ubukeye</i> = les Éclatantes	111
120. <i>Ndushabandi</i> = Je-surpasse-les-autres	112
121. <i>Imisugi II ya Ngaruyinka</i> = la Maternité-inviolée II	112
122. <i>Ingabe</i> = les Tambour-dynastique	113

DANS L'ANCIEN RWANDA

147

123. *Umuvumbi* = la Matinée pluvieuse 114
 124. *Imisugi III y'i Rubona* = la Maternité-inviolée III
 de Rubona 114
 125. *Insanga II zo kw Ijwi* = les Attractions (de-l'île-Ijwi) 115
 126. *Insanga III z'i Musange* = les Attraction (de Musange) 115

INDEX SYSTÉMATIQUE DES NOMS 117

LISTE ALPHABÉTIQUE DES ARMÉES-BOVINES EN KINYARWANDA 134

LISTE ALPHABÉTIQUE DES ARMÉES-BOVINES EN FRANÇAIS 138

(Province de Léopoldville, 1956)

PAR

L. de SOUSBERGHE s. j.

CHARGÉ DE MISSION DE L'É. N. S. M.

PROFESSEUR D'AGRICULTURE

À L'UNIVERSITÉ CATHOLIQUE DE LEOPOLDVILLE